



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

**Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires
Sociales et de la Formation Professionnelle**

Direction Générale du Travail

Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants

Rapport

**Etude des phénomènes de la traite et du travail des
enfants dans les secteurs de l'agriculture, des mines,
du transport, du commerce et du domestique**



**Bureau International
du Travail
WAP-ECOWAS**



**Institut National de la
Statistique (INS)**

2012

Table des matières

Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques	5
Sigle et abréviations	8
Préface.....	9
Remerciements	10
Résumé analytique.....	11
Introduction.....	19
1- La situation socio – politique.....	19
2- La situation socio-économique.....	20
3-Contexte et justification.....	21
Chapitre I : Méthodologie et caractéristiques de la population enquêtée.....	27
1 Couverture de l'enquête.....	27
1.2.1- Plan de sondage et fiabilité des estimations	31
1.2.2 Caractéristiques de la population.....	33
1.2.3 Conditions de vie des ménages.....	33
Chapitre II : Le travail des enfants en Côte d'Ivoire : Concepts, mesures et incidence.....	36
2.1- Concepts et mesures	36
2.2 Mesures.....	37
2.3. Incidence du travail des enfants en Côte d'Ivoire.....	38
Chapitre III : Une approche sectorielle globale du travail des enfants en Côte d'Ivoire.....	50
3.1. Ampleur et intensité sectorielle du travail des enfants	50
3.2. Incidence du travail des enfants à abolir.....	52
3.3 Travail et scolarité.....	54
Chapitre IV : Travail des enfants dans l'agriculture.....	57
Introduction.....	57
4.1 Ampleur et caractéristiques du travail des enfants dans l'agriculture	58
4.2 Travail dangereux des enfants dans l'agriculture	64
4.3 Incidence et caractéristiques du travail forcé des enfants dans l'agriculture.....	67
4.4 Incidence et caractéristiques de la traite des enfants dans l'agriculture	70
Chapitre V : Travail des enfants dans le commerce.....	74
Introduction.....	74
5.1 Incidence et caractéristiques du travail des enfants dans le commerce	74
5.2 Travail dangereux des enfants dans le commerce.....	79
5.3 Incidence et caractéristiques du travail forcé des enfants dans le commerce.....	83
5.4 Incidence et caractéristiques de la traite des enfants dans le commerce.....	86

Chapitre VI : Travail des enfants dans le transport.....	90
Introduction.....	90
6.1 Incidence et caractéristiques du travail des enfants	90
6.2 Travail dangereux des enfants dans le transport	93
Chapitre VII : Travail des enfants dans les mines.....	96
Introduction.....	96
7.1 Incidence et caractéristiques du travail des enfants dans les mines.....	97
7.2 Incidence et caractéristiques du travail dangereux des enfants dans les mines	99
Chapitre VIII : Travail domestique des enfants	102
Introduction.....	102
8.1 Incidence et caractéristiques du travail domestique des enfants.....	103
8.2 Incidence et caractéristiques du travail domestique dangereux des enfants	107
8.3 Incidence et caractéristiques du travail domestique forcé des enfants	111
8.4 Incidence et caractéristiques du travail domestique lié à la traite des enfants.....	113
Chapitre IX: Les facteurs explicatifs du travail des enfants en Côte d'Ivoire.....	117
Introduction.....	117
9.1 Représentation du travail des enfants dans la société ivoirienne	117
9.2 Les textes sur le travail des enfants.....	118
9.3. Les déterminants du travail des enfants	122
ANNEXES	131
Références bibliographiques	147

Liste des tableaux

Tableaux	Page
Tableau 1.1: Répartition des focus group par équipes selon le type et les localités	22
Tableau 1.2 : Portée de l'enquête qualitative.....	22
Tableau 1.3 : Répartition des ménages par strate	24
Tableau 1.4 : Qualité des données	25
Tableau 1.5 : Caractéristiques du logement des ménages	28
Tableau 2.1 : Définition des formes de travail des enfants à partir des textes législatifs en vigueur en Côte d'Ivoire	30
Tableau 2.2 : Taux d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon le milieu de résidence et le groupe d'âge	32
Tableau 2.3 : Enfants âgés de 5-17 ans selon le sexe, le type d'occupation et le milieu de résidence	32
Tableau 2.4 : Taux d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon le milieu de résidence et le sexe	33
Tableau 2.5 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans économiquement occupés selon la région et la durée d'habitation	35
Tableau 2.6 : Nombre hebdomadaire moyen d'heures d'occupation économique des enfants selon le type d'occupation, le groupe d'âge et le sexe	37
Tableau 2.7 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans selon la région et les différentes formes d'occupation économique	38
Tableau 2.8 : Nombre hebdomadaire moyen d'heures d'astreinte au travail des enfants à abolir selon l'âge et le sexe	41
Tableau 3.1 : Répartition des enfants économiquement occupés âgés de 5-17 ans selon la branche d'activités, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	44
Tableau 3.2 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans astreints au travail des enfants à abolir selon la branche d'activités, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	45
Tableau 3.3 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans astreints à un travail dangereux selon la branche d'activités, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	46
Tableau 4.1 : Incidence du travail des enfants dans l'agriculture par sexe et selon le milieu de résidence	51
Tableau 4.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture par type d'emploi selon le sexe et l'âge	52
Tableau 4.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture par type d'occupation selon le sexe et l'âge	55
Tableau 4.4 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture par branche d'activité selon le sexe et l'âge	56
Tableau 4.5 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture selon la tâche effectuée, selon le sexe et l'âge	57
Tableau 4.6 : Incidence du travail dangereux des enfants dans l'agriculture selon le sexe et le milieu	58
Tableau 4.7 : Répartition des enfants effectuant un travail dangereux dans l'agriculture par type d'emploi selon le sexe et l'âge	59
Tableau 4.8 incidence du travail forcé des enfants dans l'agriculture par sexe et selon le milieu de résidence	61
Tableau 4.9 incidence de la traite des enfants dans l'agriculture par sexe et selon le milieu de résidence	63
Tableau 5.1 : Incidence du travail des enfants dans le commerce par sexe et selon le milieu de résidence	68
Tableau 5.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le commerce par type d'emploi selon le sexe et l'âge	69
Tableau 5.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le commerce par type d'occupation selon le sexe et l'âge	72

Tableau 5.4 : Incidence du travail dangereux des enfants dans le commerce selon le sexe et le milieu	73
Tableau 5.5 : Répartition des enfants effectuant un travail dangereux dans le commerce par type d'emploi selon le sexe et l'âge	75
Tableau 5.6 : Incidence du travail forcé des enfants dans le commerce par sexe et selon le milieu de résidence	77
Tableau 5.7 : Répartition des enfants astreints au travail forcé dans le commerce par type d'occupation selon le sexe et l'âge	79
Tableau 5.8 incidence de la traite des enfants dans le commerce par sexe et selon le milieu de résidence	78
Tableau 5.8 : Pourcentage d'enfants victimes de traite dans le commerce par sexe et âge	80
Tableau 6.1 : Incidence du travail des enfants dans le transport par sexe et selon le milieu de résidence	84
Tableau 6.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le transport par type d'emploi selon le sexe et l'âge	85
Tableau 6.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le transport par type d'occupation selon le sexe et l'âge	86
Tableau 6.4 : Incidence du travail dangereux des enfants dans le transport selon le sexe et le milieu	86
Tableau 6.5 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le transport par type d'emploi selon le sexe et l'âge	87
Tableau 6.6 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le transport par type d'occupation selon le sexe et l'âge	88
Tableau 7.1 : Incidence du travail des enfants dans les mines par sexe et selon le milieu de résidence	90
Tableau 7.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans les mines par type d'emploi selon le sexe et l'âge	91
Tableau 7.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans les mines par type d'occupation selon le sexe et l'âge	92
Tableau 7.4 : Incidence du travail dangereux des enfants dans les mines selon le sexe et le milieu	93
Tableau 8.1 : Incidence du travail domestique des enfants par sexe et selon le milieu de résidence	96
Tableau 8.2 : Répartition des enfants astreints au travail domestique à abolir par type d'emploi selon le sexe et l'âge	97
Tableau 8.3 : Pourcentage d'enfants astreints au travail domestique à abolir selon la tâche et selon le sexe et l'âge	98
Tableau 8.4 : Incidence du travail domestique dangereux des enfants par sexe et selon le milieu de résidence	101
Tableau 8.5 : Incidence du travail domestique forcé des enfants par sexe et selon le milieu de résidence	104
Tableau 8.6 : Proportion des enfants effectuant les différentes tâches dans le travail domestiques forcé selon le groupe d'âge	106
Tableau 8.7 : Incidence du travail domestique lié à la traite des enfants par sexe et selon le milieu de résidence	107
Tableau 8.8 : Pourcentage d'enfants astreints au travail domestique lié à la traite par sexe et l'âge	108
Tableau 8.9 : Répartition des enfants astreints au travail domestique lié à la traite par lieu de provenance selon l'âge	108
Tableau 9.1 : Coefficients de régression de l'estimation logit de la participation aux activités économiques des enfants âgés de 5-17 ans	118
Tableau 9.2 : Coefficients de régression des estimations logistiques multinomiales de la participation aux activités économiques des enfants âgés de 5-17 ans	120

Liste des graphiques

Graphiques	Page
Graphique 2.1 : Scolarisation des enfants économiquement occupés par rapport aux enfants non	33

EPFTE 2011

économiquement occupés	
Graphique 2.2 : Distribution des enfants économiquement occupés âgés de 5-17 ans selon le secteur d'activité et le groupe d'âge	36
Graphique 2.3 : Distribution des enfants économiquement occupés âgés de 5-17 ans selon le statut d'occupation et le groupe d'âge	36
Graphique 2.4: Evolution du temps hebdomadaire moyen d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon l'âge et le sexe	37
Graphique 2.5: Répartition des enfants astreints à un travail à abolir selon la forme de travail, le sexe et e secteur d'activités	39
Graphique 2.6: Répartition des enfants astreints à un travail à abolir selon la forme de travail, le sexe et e statut d'occupation	40
Graphique 2.7: Taux de scolarisation des enfants économiquement occupés selon le sexe et la contrainte ou non à travailler	41
Graphique 3.1: Evolution du temps hebdomadaire moyen d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon l'âge et la branche d'activités	45
Graphique 3.2 : Evolution du temps hebdomadaire moyen d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans astreints à un travail dangereux selon l'âge et la branche d'activités	47
Graphique 3.3 : taux de scolarisation des enfants économiquement occupés selon le sexe et la branche d'activité	48
Graphique 4.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	53
Graphique 4.2 : Pourcentage d'enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture scolarisés selon l'âge et le sexe	53
Graphique 4.3 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail à abolir dans l'agriculture selon l'âge et le sexe	54
Graphique 4.4 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail dangereux dans l'agriculture selon l'âge et le sexe	59
Graphique 4.5 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	60
Graphique 4.6 : Répartition des enfants astreints au travail forcé dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	62
Graphique 4.7: Répartition des enfants astreints au travail forcé dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon l'âge	62
Graphique 4.8 : Répartition des enfants victimes de traite dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	64
Graphique 4.9 : Répartition des enfants victimes de traite dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon l'âge	65
Graphique 5.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le commerce selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	69
Graphique 5.2 : Pourcentage d'enfants scolarisés astreints aux occupations dans le commerce, selon l'âge et le sexe	70
Graphique 5.3 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail à abolir dans le commerce selon l'âge et le sexe	71
Graphique 5.4 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail dangereux dans le commerce à abolir selon l'âge et le sexe	74

Graphique 5.5 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le commerce selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	76
Graphique 5.6 : Répartition des enfants astreints au travail forcé dans le commerce selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	78
Graphique 5.7 : Répartition des enfants astreints au travail dans le commerce lié à la traite selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	81
Graphique 6.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le transport selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	85
Graphique 6.2 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le transport selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	87
Graphique 7.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans les mines selon le statut d'occupation économique et selon le sexe	92
Graphique 8.1 : Nombre de tâches du travail domestique effectuées par jour par les enfants selon l'âge et le sexe	98
Graphique 8.2 : Pourcentage d'enfants scolarisés astreints aux occupations domestiques, selon l'âge et le sexe	99
Graphique 8.3 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail domestique à abolir selon l'âge et le sexe	100
Graphique 8.4 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail domestique dangereux selon l'âge et le sexe	102
Graphique 8.5 : Proportion d'enfants astreints au travail domestique dangereux selon le type d'emploi et le sexe	103
Graphique 8.6 : Proportion d'enfants astreints au travail domestique dangereux selon le type d'emploi et l'âge	103
Graphique 8.7 : Pourcentage d'enfants scolarisés astreints aux occupations domestiques forcées selon l'âge et le sexe	105

Sigle et abréviations

BIT : Bureau International du Travail

CDN : Comité Directeur National de lutte contre les pires formes du travail des enfants

CIM : Comité Inter-Ministériel de lutte contre l'exploitation, la traite et le travail des enfants

CNS : Comité National de Surveillance des actions de lutte contre l'exploitation, la traite et le travail des enfants

DLTE : Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ENTE : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants

ENVM : Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages

EPFTE : Etude des phénomènes de la traite et du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du transport, du commerce et du domestique

INS : Institut National de la Statistique

IPEC : Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants

MEMEASFP : Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

LUTRENA : Programme IPEC de lutte contre la traite des enfants

OIT : Organisation Internationale du Travail

PFTE : Pires Formes de Travail des Enfants

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SSTE : Système de Suivi du Travail des Enfants

SOSTECI : Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire

SIMPOC : Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants

SCN : Système des Comptes Nationaux

WACAP : Programme Ouest Africain de Lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture et l'agriculture commerciale

WAP-Ecowas : Projet pour l'Elimination des Pires Formes du Travail des Enfants en Afrique de l'Ouest et Renforcement de la Coopération Sous-régionale à travers la CEDEAO

Préface

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire ayant pris conscience des conséquences néfastes des pires formes de travail des enfants aussi bien pour les enfants victimes que pour la communauté nationale a mené plusieurs actions tant nationales que internationales en vue de son éradication.

C'est dans ce cadre que le conseil des Ministres, au cours de sa séance du 20 septembre 2007, a adopté un plan national d'action contre la traite et les pires formes de travail des enfants. Un des axes stratégiques du plan est : le diagnostic de la situation actuelle de la traite et des pires formes de travail des enfants.

Dans le cadre de ses activités, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), ayant en charge la question, a mandaté L'Institut National de la Statistique (INS) pour réaliser une étude des phénomènes de la traite et du travail des enfants dans les secteurs des mines, des transports du commerce et du domestique urbain ou encore enquête sur les pires formes de travail des enfants (EPFTE2011).

Cette étude, financé par l'état de Côte d'Ivoire, comme on le voit, n'a pas prévue de prendre en compte le secteur de l'agriculture. Or, ce secteur, comme l'on montré l'ENTE 2005 et l'ENV2008 est le principal pourvoyeur d'enfants travailleurs. Par ailleurs, le processus de certification du cacao de Côte d'Ivoire est en cours, il est donc nécessaire de disposer des données à jour.

Grâce au Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC), le Bureau International du Travail (BIT), a pris en compte le financement du secteur de l'agriculture dans l'étude.

La collecte des données de l'enquête sur les pires formes de travail des enfants s'est déroulée du 05 septembre 2011 au 08 octobre 2011. L'EPFTE comporte deux aspects, une enquête quantitative qui a permis de collecter les données sur les caractéristiques socio-économiques des ménages et des individus, ainsi que les activités effectuées par les enfants âgés de 5 à 17 ans, d'une part et d'autre part une enquête qualitative, destinée à collecter des informations sur les connaissances attitudes et pratiques des structures e/ou personnes impliquées dans les phénomènes.

Remerciements

De la conception à la diffusion des résultats en passant par la collecte, l'exploitation, etc. la réalisation d'une enquête d'envergure nationale est toujours une oeuvre collective. L'EPFTE 2011 n'a pas failli à cette tradition. Sa réussite est le résultat des efforts d'une équipe compétente et dévouée, impliquant de nombreuses personnes et institutions.

A toutes ces personnes et institutions, nous voudrions adresser nos remerciements les plus sincères.

Nous voudrions tout d'abord remercier les populations des zones enquêtées pour leur disponibilité constante, et particulièrement les enfants qui se sont prêtés spontanément à nos questions, au risque d'attirer la colère de leurs parents.

Ensuite, nous voudrions exprimer notre gratitude aux autorités administratives locales, aux chefs de village et de campement pour leur sollicitude et leur assistance aux équipes sur le terrain.

Nos remerciements s'adressent également :

- au personnel de terrain à savoir les Superviseurs, les Agents enquêteurs, et les Agents de saisie, pour leur courage, leur endurance et leur dévouement qui leur ont permis de vaincre les conditions de travail parfois difficiles ;
- au personnel de la Direction Nationale du projet (Coordinateur Principal, Coordinateurs adjoints, comptables, la cartographie, la reprographie etc.) pour son efficacité et sa disponibilité pendant toute la durée du projet.
- au BIT (Bureau International du Travail) à travers le programme IPEC et ECOWAS pour son appui technique, et pour avoir assuré le financement du volet de l'agriculture ;
- au Ministère en charge de l'Emploi, pour avoir permis à l'INS d'obtenir l'exécution de cette étude.

Ont participé à la rédaction de ce rapport:

AMANI Michel, Statisticien, Coordinateur Principal et Expert SSTE/CLMS, INS
AKA VANGAH, Coordinateur Adjoint, Statisticien, Consultant
Dr KONE KOKO SIAKA, Economiste, Consultant et Expert SSTE/CLMS, IPNET
DOSSO Ali, Sociologue, Consultant
GBANA GNALY Alexis, Statisticien, Consultant et Expert SSTE/CLMS, DLTE

Avec l'appui des experts du BIT :

BOUA BI SEMIEN HONORE, Directeur International Projet Cacao
SIGUI MOKIE HYACINTHE, CNP WAP ECOWAS

Résumé analytique

- **Caractéristique de la population et conditions de vie**

Une population majoritairement jeune

La population est très jeune : 58,6% de la population a moins de 25 ans, 5% seulement a plus de 60 ans et l'âge moyen est de 24 ans.

Une population importante d'étrangers

Contrairement aux autres pays du monde, la Côte d'Ivoire enregistre l'un des plus forts taux d'étrangers : 15,7% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont des étrangers, principalement du Burkina (7,4%) et du Mali (3,7%).

Une inégale répartition de la richesse

Selon les quintiles de dépenses par tête, en matière de richesse, Abidjan et le Sud Ouest s'oppose au Centre, au Nord et à l'Ouest : A Abidjan, près de 75% des ménages se trouvent dans les quintiles les plus riches, dans le Sud ouest on a 54,4%, au contraire, dans l'autre groupe, on a moins de 40%.

L'agriculture principale source de revenu des ménages

La principale activité qui génère les revenus des ménages demeure l'agriculture : De fait, 36,4% des ménages vivent des revenus agricoles et 30,6% des activités informelles.

- **Ampleur de l'activité économique des enfants et incidence du travail à abolir**

Occupation économique des enfants et fréquentation scolaire

L'occupation économique accapare 29,2% des enfants âgés de 5 à 17 ans. Parmi ceux-ci, 16% allient travail et étude, et 66% étudient.

Deux secteurs occupent les enfants : le secteur agricole abrite 55,5% des enfants et le secteur des services 42,1%.

Travail à abolir des enfants

Le travail à abolir touche 1 622 140 enfants sur les 2 213 708 économiquement occupés, soit 73,3% des enfants.

C'est le secteur agricole qui enrôle de plus en plus d'enfants dans le travail à abolir (56,2%), ensuite seulement, l'on a les services (41,9%).

Les heures de travail des enfants effectuant un travail à abolir sont excessives : ceux qui ont entre 5 et 13 ans travaillent en moyenne 50 heures par semaine, quant les plus âgés (14 ans et plus) consacrent 56 heures.

- **Ampleur et incidence du travail des enfants par secteur**

Occupation économique des enfants par secteur

La répartition des enfants économiquement occupés par secteur indique l'agriculture (55,5%), les activités domestiques (23%) et le commerce (14%) sont les trois principaux employeurs d'enfants âgés de 5 à 17 ans.

Travail des enfants à abolir par secteur

L'agriculture constitue le secteur qui renferme les plus d'enfants dans des activités à abolir, 56% des enfants effectuant un travail à abolir. Le second secteur le plus répréhensible concerne les activités domestiques (22,3%), il est suivi du commerce 15,7%.

Travail dangereux des enfants par secteur

La grande majorité des enfants effectuant un travail dangereux sont premièrement dans les activités agricoles (48,5%), puis secondairement dans le commerce (27,2%). Les activités domestiques également occupent une part non négligeable (15,8%).

- **Le travail des enfants dans l'agriculture**

Incidence du travail à abolir des enfants dans l'agriculture et caractéristiques

Le secteur agricole reste le plus préoccupant en terme de travail des enfants à abolir. Sur les 1 622 140 enfants astreints à un travail à abolir, 912 642 sont dans l'agriculture, soit 56,3%.

Lorsque les enfants sont occupés dans les activités agricoles, dans la majorité des cas ils le sont dans un travail à abolir. En effet, 74,2% des enfants travailleurs dans l'agriculture sont dans un travail interdit.

En majorité, l'occupation économique des enfants dans l'agriculture est occasionnelle. Si l'on agrège ceux qui font un travail occasionnel et ceux qui sont dans des emplois saisonnier et temporaire, cela fait 66% qui ne sont pas dans un emploi permanent.

Manifestement, le travail des enfants dans l'agriculture affecte négativement leur scolarité, particulièrement pour les filles plus âgées. En effet, 65% des enfants âgés de 5 à 13 ans sont scolarisés contre 34% pour ceux âgés de 14 à 17 ans.

La désagrégation des enfants effectuant un travail à abolir agricole selon la nature de l'activité indique que ceux –ci pratiquent la culture de céréales (57,5%); 17% étant impliqués dans la culture de cacao.

Les tâches effectuées par les enfants sont une véritable source d'inquiétude. A titre d'exemple, on note que 18,2% participe à l'épandage de produit chimique, 23,9% prene part à l'abattage des arbres, 40,8% au brûlage des champs, 83,2% au nettoyage des champs, 12% à la fabrication du charbon de bois, etc.

Incidence du travail dangereux des enfants dans l'agriculture et caractéristiques

La dangerosité du travail des enfants est fortement conditionnée par le secteur agricole. Près de 50% du travail dangereux reste imputable à l'agriculture. Par ailleurs, le travail dangereux affecte 27,5% du travail à abolir des enfants dans l'agriculture.

Le travail des enfants en plus d'être dangereux de par la nature des occupations et des tâches, l'est encore au regard des heures de travail. En effet, les enfants occupés aux travaux dangereux travaillent 46 heures en moyenne par semaine.

Le travail dangereux des enfants dans le domaine agricole est dominé premièrement par les emplois permanents (52,7%) et secondairement (31,9%).

Incidence du travail forcé des enfants dans l'agriculture et caractéristiques

Le travail forcé devient préoccupant lorsque on met en avant la proportion du travail forcé agricole dans le travail forcé. En effet, 22,3% du travail forcé des enfants est dédié au seul secteur agricole.

Le travail forcé des enfants est particulièrement marqué en milieu rural. Dans ce milieu, 17 085 enfants travaillant dans l'agriculture font un travail forcé sur un total de 31 040, soit 55%. L'environnement dans lequel se déroule cette activité (inaccessible au public et loin des yeux indiscrets) pourrait expliquer cette situation.

L'âge pourrait constituer un élément favorisant du travail forcé des enfants. En effet, 54,2% des enfants victimes de travail forcé ont un âge compris entre 5 et 13 ans.

Incidence de la traite des enfants dans l'agriculture et caractéristiques

L'agriculture est aussi un secteur où sévit la traite des enfants; la traite agricole affecte 17,3% des enfants victimes de traite.

La majorité des enfants victimes de traite dans l'agriculture sont employés comme des aides familiaux (64,4%) et ensuite seulement comme des employés (35,6%).

- **Le travail des enfants dans le commerce**

Incidence du travail à abolir des enfants dans le commerce et caractéristiques

Lorsque les enfants sont économiquement occupés dans le commerce, en majorité, ils le sont dans un travail interdit (83%). Par ailleurs, 15,5% du travail à abolir incombe au secteur commercial.

Le travail à abolir dans le commerce concerne les emplois permanents d'abord (46,4%) et ensuite les emplois occasionnels (31,9%).

Le travail à abolir commercial touche particulièrement les filles (68,6%) que les garçons (31,4%). Par ailleurs, il affecte les enfants plus jeunes, entre 5 et 13 ans (62%) que les plus âgés, de 14 à 17 ans(38%).

Le travail des enfants devient préoccupation en ce sens qu'il interfère avec la scolarisation de ces derniers, particulièrement pour les filles, et les enfants âgés de 14 à 17 ans. D'abord, entre 14 et 17 ans, 27,9% des enfants travaillant dans le commerce sont scolarisés contre 55,9% pour ceux âgés de 5 à 13 ans. Ensuite, entre 5 et 13 ans, 75,3% des garçons astreints au travail à abolir dans le commerce vont à l'école, ce chiffre tombe à 46,2% pour les filles.

Les heures de travail effectuées par les enfants sont suffisamment longues pour constituer un travail à abolir. La charge de travail hebdomadaire est de 44 heures, celui des adultes étant de 40 heures. Le travail à abolir des enfants dans le commerce tient principalement des longues heures de travail effectuées plutôt qu'à la nature des produits vendus.

Incidence du travail dangereux des enfants dans les activités commerciales et caractéristiques

Sur les 517 888 enfants engagés dans des activités économiques dangereuses, 140 809 sont dans le commerce, soit 27,2%. Le travail dangereux commercial est plus marqué chez les filles et particulièrement en milieu urbain.

Le travail dans le commerce est particulièrement inquiétant lorsqu'on regarde la proportion du travail dangereux dans le travail à abolir ou même du travail dangereux. Le travail dangereux commercial affecte 56,1% du travail à abolir commercial des enfants et 46,4% dans enfants travailleurs dans le commerce.

De longues heures de travail sont effectuées dans les activités commerciales dangereuses par les enfants, en moyenne 56 heures par semaine. Ce résultat indique que la dangerosité du travail des enfants le commerce est essentiellement le fait des longues heures de travail.

Incidence du travail forcé des enfants dans les activités commerciales et caractéristiques

Au total, 14,5% du travail forcé des enfants est le fait des activités commerciales. Le phénomène étant plus accentué en ville que au village et touche davantage les filles que les garçons. En milieu urbain, 194 200 enfants sont occupés et 12 100 sont contraints à travailler, soit 6,2%.

Une des caractéristiques du travail forcé des enfants dans le commerce est que ceux-ci sont contraints à travailler comme d'aides familiaux (53,8%).

Incidence de la traite des enfants dans les activités commerciales et caractéristiques

Sur les 81 300 enfants victimes de la traite en Côte d'Ivoire, le secteur du commerce à lui seul détient 15 800 enfants impliqués, soit 19,5%. La traite dans le commerce sévit particulièrement dans la population citadine des enfants. En effet, dans l'activité commerciale, 12 254 enfants victimes de traite sont en ville, soit 77,3%.

Sans contexte, la majorité des enfants victimes de traite dans le commerce sont des filles, plus des trois quarts des enfants. Par ailleurs, la traite dans le commerce affecte les plus jeunes enfants (entre 5 et 13 ans), 53%.

Contre tout attente, le statut d'occupation économique des enfants victimes de traite est dominé par les employés (41,3%). C'est un résultat fort qui permet de comprendre que le principal raison de l'utilisation des enfants est l'exploitation économique.

- **Le travail des enfants dans le transport**

Incidence du travail à abolir des enfants dans le transport et caractéristiques

Le travail à abolir dans le transport occupe une part marginale dans le travail à abolir. Cependant, lorsque les enfants sont occupés dans le domaine du transport, en majorité, le travail qu'ils exercent est à abolir (61,8%).

Le transport apparaît comme les secteur où le travail des enfants est le moins stable. De fait, 87,3% du travail des enfants est occasionnel. Ce résultat, fort intéressant, suggère que les enfants ne durent pas dans les emplois qui son majorité interdits.

Incidence du travail dangereux des enfants dans le transport et caractéristiques

Le travail dangereux dans le transport touche 18 030 enfants, soit 3,5% du travail dangereux. Toute fois, le travail dangereux dans transport affecte 85,7% du travail à abolir et 53% des enfants travailleurs dans le transport.

Les enfants sont employés majoritairement comme des employés (52,5%) dans le travail dangereux, puis comme des aides familiaux (41,6%). Par ailleurs, il apparaît que les occupations auxquelles sont astreints les enfants sont dangereuses, près de 55% sont utilisés comme des apprentis.

- **Le travail des enfants dans les mines**

Incidence du travail à abolir des enfants dans les mines et caractéristiques

Le travail à abolir dans les mines concerne 16 234 enfants, ce qui correspond à 1% du travail des enfants. Bien que ce résultat soit marginal, le secteur des mines reste le plus nuisible; tous les enfants astreints à une activité économique sont systématiquement dans un travail à abolir.

La détresse des enfants dure plus longtemps, sans la possibilité d'allier le travail et les études. En effet, en majorité les enfants effectuant un travail à abolir sont dans des emplois permanents (42,7%).

Sans surprise, ce sont près de 70% des enfants engagés dans les activités minières qui effectuent des tâches dangereuses (foration, transport des blocs et des fragments, extraction de minerais avec produits chimiques, activités souterraines, etc.) inscrites sur la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

Incidence du travail dangereux des enfants dans les mines et caractéristiques

L'incidence du travail dangereux des enfants dans les mines reflète bien la dangerosité de ce secteur. Le travail dangereux des enfants dans les mines ne représentent que 3,1% du travail dangereux, mais dans ce secteur, l'ensemble des enfants travailleurs exerce des activités dangereuses.

Que ce soit du point de vu du type d'emploi, du statut d'occupation économique ou de la nature des tâches exécutées par les enfants, les résultats mettent en lumière la dangerosité du secteur et suggère que toute activité doit être proscrites.

- **Le travail domestique des enfants**

Incidence du travail domestique à abolir des enfants et caractéristiques

Les résultats de l'enquête indiquent que 22% du travail à abolir est le fait du travail domestique. L'incidence du travail domestique est plus élevée en milieu urbain (29,9%) que en milieu rural (18,3%), et la situation est plus tendue pour les filles (36 que pour les garçons (9,5%).

Sur les 495 838 enfants occupés dans des activités domestiques, 356 254 sont astreints à un travail à abolir, soit 71,8%. Le phénomène du travail domestique à abolir touche plus les filles (73,1%) que les garçons (67,8%).

Le travail domestique des enfants est principalement imputable à leur âge. De fait, 81,4% des enfants astreints à un travail à abolir ont moins de 14 ans, en Côte d'Ivoire le travail étant interdit avant cet âge. Par ailleurs, le travail domestique concerne plus les filles (77,2%) que les garçons (22,8%).

En majorité les enfants sont occupés dans des emplois occasionnels (45,9%), ce qui leur permet d'allier les études. En effet, 66,9% des enfants astreints à un travail à abolir font des études.

La sollicitation des enfants dans le travail domestique se fait par des tâches très variées : la lessive (79,5%), le nettoyage de la maison (86,5%), les courses au marché (53%), chercher le bois et transporter l'eau (52,2%).

Le travail domestique évidemment à un effet négatif sur la scolarité des enfants, surtout les filles et les plus âgés (entre 14 et 17 ans). Entre 5 et 13 ans, 62,4% des enfants ayant un travail domestique sont scolarisés, ce chiffre est de 17,1% pour ceux âgés de 14 à 17 ans.

L'examen de la durée hebdomadaire de travail à abolir apporte plus d'éclairage sur la situation alarmante des filles. En effet, elles travaillent 29 heures par semaine, quant les garçons s'y consacrent pour 11 heures.

Incidence du travail dangereux domestique des enfants et caractéristiques

Le travail domestique présente tout aussi des dangers pour les enfants. En effet, près de 16% du travail dangereux des enfants relève du travail domestique. Cette dangerosité pèse plus sur les filles, 28,6% du travail dangereux contre 4,4% pour les garçons. Par ailleurs, le travail dangereux sévit plus en ville (23,8%) que au village (9,3%).

L'incidence du travail domestique dangereux sur l'occupation économique indique que ce sont les citadines qui sont les plus affectées (18,6%) le chiffre est de 10% pour les garçons. Suivant le milieu, les chiffres sont 24,1% en milieu urbain et à peine 10% en milieu rural.

Contrairement au travail à abolir, le travail dangereux des enfants tient incontestablement aux longues heures de travail effectuées par les enfants. De fait, 96% des enfants impliqués dans le travail dangereux travaillent plus de 40 heures.

Les enfants impliqués dans le travail dangereux domestiques occupent des emplois permanents (67,8%) et à peine 10% pour les emplois occasionnels. C'est un résultat affligeant qui suggère que les enfants vont demeurer longtemps dans cette activité nocive, compromettant toute possibilité de scolarité, mais aussi leur santé. La situation est pire pour les filles, puisque, c'est 70,6% qui sont dans les emplois permanents contre 51,5% des garçons.

Incidence du travail domestique forcé des enfants et caractéristiques

Le travail domestique est le secteur où le travail forcé des enfants est le plus exacerbé. Ce secteur détient à lui seul 44% des enfants victimes du travail forcé. L'explication probable de ce résultat pourrait provenir de la nature de cette activité qui s'effectue derrière des portes closes, à l'abri des regards.

Le phénomène sévit en milieu urbain et reste dramatique pour les filles. En ville, 54% du travail forcé est le fait du travail domestique, contre 23% dans les campagnes. Selon le genre, les chiffres sont 60% pour les filles et seulement 8,5% des garçons.

L'analyse de l'incidence du travail forcé sur le travail domestique des enfants à abolir vient confirmer le triste sort infligé, d'une part aux filles, et d'autre part aux enfants vivant en ville. En milieu urbain, 23,4% des enfants concernés par le travail à abolir sont dans travail forcé, et 3,5% en milieu rural. Chez les filles le pourcentage est 14,7% et 3,2% pour les garçons.

Sans surprise, le travail forcé domestique affecte négativement la scolarité des filles et des enfants plus âgés (entre 14 et 17 ans). La scolarisation des garçons concerné par le travail domestique forcé est de 24,1% celle des filles étant de 5,7%. Entre 5 et 13 ans, les résultats son encore plus consternants ; 38% des garçons sont scolarisés, le chiffre tombe à 7,3% pour les filles.

Les tâches quotidiennes effectuées par les enfants dans le travail domestique forcé sont diverses. L'on a déterminé la proportion d'enfants impliqués dans chacune des tâches, les résultats indiquent que 93% des enfants lavent la vaisselle et nettoient la maison, 91% font la lessive, 75,9% font le marché, 73,6% préparent et servent le repas, la garde des enfants et des malades n'incombant que à 41%.

Incidence de la traite lié au travail domestique des enfants et caractéristiques

Le travail domestique est le secteur où frappe durement la traite des enfants. En effet, 41,6% des enfants victimes de traite sont dans le travail domestique; ce chiffre étant le plus élevé comparativement aux autres secteurs.

Le phénomène pèse principalement sur les filles et en milieu urbain. De fait, 53,1% des filles victimes de traite sont dans le travail domestique et seulement 9,3% des garçons. En ville, le chiffre est de 51,1% contre 22,1% au village.

L'incidence de la traite sur le travail à abolir des enfants est encore parlante, aussi bien pour les filles que le milieu urbain. De fait, les résultats sont 11,6% pour les filles et 2,4% pour les garçons; 18,3% en ville et 2,9% au village.

La traite liée au travail domestique sévit durement dans la population féminine. Sur les 33 900 enfants victimes de traite dans les activités domestiques, 31 900 sont des filles, soit 94% des enfants.

La traite interne touche 89,1% dans enfants concernés par la traite dans le travail domestique; 10,9% étant victime de la traite transfrontalière. Les enfants victimes de la traite interne proviennent de la région des Lagunes (16,2%), Montagnes (15,8%), Haut Sassandra (9,3%) et Zanzan (8,4%). Quant à la traite internationale, les principaux pays pourvoyeurs sont : la Guinée (29,8%), Burkina Faso (28,5%) le Ghana (26,8%) et le Sénégal (14,8%).

- **Les facteurs explicatifs du travail des enfants en Côte d'Ivoire**

Représentation et textes du travail des enfants dans la société

Le phénomène du travail des enfants est bien connu en Côte d'Ivoire par les différentes couches de population ivoirienne (travailleurs sociaux, ONG, Corps préfectoral, Leaders communautaires, employeurs, parents, etc.).

En revanche, en ce qui concerne les textes législatifs régissant le travail des enfants, les positions semblent mitigés. En effet, mis à part les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants, les textes nationaux et internationaux sont largement méconnus.

Bien que les populations ne soient pas toujours en mesure de reconnaître les pires formes de travail des enfants, dans les secteurs d'activités, elles sont parfois précises en ce qui concerne les dangers auxquels sont exposés les enfants.

Les fondements du travail des enfants en Côte d'Ivoire sont avant tout d'ordre social et culturel, puis ensuite économique.

Les déterminants du travail des enfants

L'entrée des enfants sur le marché du travail croit avec l'âge et concerne beaucoup plus les garçons que les filles. Par ailleurs, les enfants autres que ceux de la progéniture des chefs de ménages sont les premiers mobilisés pour prendre part aux activités économiques.

Plus le ménage est de grande taille, moins le travail des enfants sera requis et, certainement, plus l'école leur sera accessible. De fait, l'activité économique des enfants tend à s'imposer au ménage lorsque le nombre d'adultes inactifs, en âge de retraite, devient plus important. De plus, l'existence d'enfants économiquement dans le ménage induit le travail des autres.

Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est faible, plus grande sera la participation des enfants aux activités économiques. Cependant, l'implication économique des enfants diminue lorsque le niveau de vie du ménage s'élève.

Introduction

1- La situation socio – politique

1.1 Généralités

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'ouest entre 4°30' et 10°30' de latitude nord. Elle couvre une superficie de 322 462 Km² et fait frontière avec le golfe de Guinée au Sud, le Ghana à l'Est, le Libéria et la Guinée à l'Ouest, le Mali et le Burkina Faso au Nord.

Au plan administratif, le pays était divisé en 19 régions, 58 départements, 255 sous-préfectures et 196 communes jusqu'au nouveau gouvernement à l'issue des élections de 2010. Le nouveau découpage administratif ivoirien comprend 2 districts autonomes, 12 districts, 30 régions, 95 départements et 498 sous-préfectures.

La population de la Côte d'Ivoire connaît une évolution soutenue caractérisée principalement par un accroissement naturel élevé, un apport migratoire important, une inégale répartition sur le territoire national et une forte urbanisation.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 (RGPH 1998) a permis de dénombrer 15 366 672 personnes. Celui de 1988 avait donné une population de 10 815 694, pour un taux d'accroissement annuel de la population de 3,8% qui demeure l'un des plus élevés en Afrique. Les données du RGPH98 ont permis de calculer un taux de croissance annuel qui s'établit à 3,3% sur la période 1998-2008, fixant les projections de populations sur les dix années suivantes. Ainsi, le nombre des personnes vivant en Côte d'Ivoire pourrait s'établir à environ 21 millions en 2008 en dépit d'un contexte où l'espérance de vie à la naissance a régressé depuis 1988, passant de 55 ans en 1988, à 51 ans en 1998, soit une baisse de 4 ans en l'espace d'une décennie.

La résultante de la fécondité élevée (5,4 enfants en moyenne par femme en 1998) est l'extrême jeunesse de la population : 43% de la population a moins de 15 ans en 1998, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent, à peine, 4% de la population totale.

La structure par sexe de la population observée au RGPH 1988 s'est maintenue au RGPH de 1998, avec respectivement 51% d'hommes et de 49% de femmes dont près de la moitié est en âge de procréer.

Par ailleurs, de par son peuplement, la Côte d'Ivoire est un carrefour d'ethnies et un brassage de nationalités. Les ethnies sont regroupées en cinq grands groupes. Il s'agit des Akans (42%), des Krou (13%), des Mandé du Nord (16%), des Mandé du sud (10%) et des Voltaïques (18%) de l'ensemble de la population en 1998. Quant aux étrangers, toujours selon les résultats du RGPH de 1998, ils représentent 26% de la population ; ce qui fait de la Côte d'Ivoire l'un des principaux pays d'immigration internationale d'Afrique subsaharienne.

Bien que la population tende de plus en plus à s'urbaniser, la majorité demeure encore rurale. En effet, on note en 1998 que 58% de la population vivait en zone rurale contre 61% en 1988. La ville d'Abidjan est la plus importante. En 1998, elle représentait à elle seule 19% de la population totale et 44% de la population urbaine.

1.2 L'environnement politique

Eprouvée par près de dix années de crise, la Côte d'Ivoire a été fragilisée par une rupture de la cohésion sociale, une insécurité grandissante, un ralentissement du développement économique, un chômage massif des jeunes et une expansion de la mauvaise gouvernance. Il s'en est suivi une détérioration de l'image du pays, une suspension des relations avec la communauté financière internationale et une dégradation accélérée des infrastructures socio-économique, ce qui a contribué à accentuer le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire évalué à 48,9% en 2008.

Aujourd'hui, l'environnement politique est largement tributaire de la crise postélectorale de 2010 ; crise qui a débuté au lendemain du 2ème tour des élections présidentielles du 28 novembre 2010, et s'est traduite par des massacres de populations et d'importantes violations des droits humains. L'escalade de la violence a fait monter le bilan dans la population civile à plus de 3.000 morts, des milliers de blessés et un très grand nombre de réfugiés ivoiriens dans les pays voisins notamment, au Liberia et au Ghana.

Avec la fin de crise en avril 2011, le gouvernement a lancé un appel à la réconciliation nationale et à la reprise des activités. Une nouvelle page est donc ouverte pour consolider la paix retrouvée, promouvoir la réconciliation et faciliter le redressement socioéconomique du pays.

2- La situation socio-économique

2.1 Structure économique

La Côte d'Ivoire, comme la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, a une économie essentiellement basée sur des cultures agricoles destinées à l'exportation. Celles-ci occupent, en effet, 60 à 65% de la population active. Le secteur contribue à près d'un quart du PIB et emploie les deux tiers de la population active du pays. Elle concerne principalement le cacao et le café qui ont contribué en 2004 pour environ 25% des recettes d'exportation. Ces deux produits, auxquels il faut ajouter le bois, ont longtemps été les pivots de l'économie ivoirienne. La production de cacao est passée de 1 201 000 tonnes en 1999 à 1 445 000 tonnes en 2000, ce qui place la Côte d'Ivoire au premier rang des pays producteurs. De même, le pays est au cinquième rang des producteurs mondiaux pour le café (380 500 tonnes en 1999). Néanmoins, pour s'affranchir de la dépendance imposée par ces deux produits, le gouvernement ivoirien a initié un programme de diversification des cultures pérennes et industrielles ; de même, il met un accent particulier au développement des cultures vivrières afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays.

La production ivoirienne de caoutchouc a augmenté de manière substantielle ces dernières années. La Côte d'Ivoire est un pays producteur de pétrole et de gaz. Le secteur pétrolier commence à prendre une place importante dans l'économie du pays, avec un taux de croissance de 1,2% sur l'année 2008. Certaines activités d'extraction ont lieu dans le pays, notamment l'or, les diamants et le nickel.

Les principales industries du pays sont l'alimentaire, le textile, les matériaux de construction, les engrais, la mise en conserve du thon et l'assemblage des motos, véhicules et bicyclettes.

Le secteur tertiaire connaît un taux de croissance rapide depuis quelques années (3,1% en 2009). Les services contribuent à près de 50% du PIB. Le secteur des télécommunications est aujourd'hui une activité en pleine expansion avec la présence de plusieurs opérateurs de téléphonie.

Cependant, les efforts entrepris pour avoir une certaines diversifications de ces spéculations ont été contrariés par les crises économiques apparues dans les années 1980 et au début des années 1990. Ces crises ont conduit à la détérioration des conditions de vie des populations, malgré l'adoption et la mise en oeuvre de différents programmes économiques et financiers. En effet, le taux de pauvreté a connu

une forte augmentation entre 1985 et 2002. De 10% en 1985, ce taux est passé à 32,3% en 1993, puis à 36,8% en 1995 pour atteindre 38,4% en 2002.

L'économie de la Côte d'Ivoire a lentement décliné depuis le déclenchement de la rébellion armée en septembre 2002, qui a eu pour conséquence une suspension des aides externes (sauf l'aide humanitaire), augmentant ainsi la dette domestique et extérieure et entraînant un ralentissement sévère de l'investissement étranger et domestique. De plus L'économie ivoirienne dépend largement de facteurs exogènes, tels que les conditions climatiques et le prix des matières premières sur le marché international. Dans le contexte de la crise économique mondiale, l'activité économique ivoirienne a relativement bien résisté. Bien que le taux de chômage ait augmenté (près de 16% en 2009), l'inflation est restée sous contrôle à environ 3%. L'économie de la Côte d'Ivoire est repartie en 2007 avec un taux de croissance de l'ordre de 3% en 2010. Cependant, le niveau de vie de la population qui n'a cessé de se dégrader depuis 2002, se traduit par près de la moitié de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

2.2 Education et santé

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 64% tandis que moins de 50% des enfants âgés de 6 à 11 ans sont scolarisés. Dans le premier cycle secondaire, les taux brut et net de scolarisation sont respectivement de 33% et 18% (DSRP, 2009). La faible scolarisation des filles est une réalité en Côte d'Ivoire, car la disparité entre filles et garçons est très importante, particulièrement lorsque le niveau scolaire augmente. La forte pression démographique susmentionnée influe particulièrement sur l'offre d'éducation, contrariant l'objectif d'une *éducation pour tous*.

En matière de santé, le pays se caractérise par une couverture sanitaire moyenne et inégale absorbant 7 à 8% de son budget : en 2000, le pays disposait de 1534 structures sanitaires dont 51 hôpitaux généraux, pour 2761 lits avec une forte concentration des établissements dans le sud.

Le système sanitaire public compte en 2001¹ un ensemble de **1.257** établissements sanitaires opérationnels repartis comme suit :

- 04 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) 3 à Abidjan, 1 à Bouaké
- 09 Instituts Nationaux spécialisés
- 16 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)
- 49 Hôpitaux Généraux (HG)
- 10 Formations Sanitaires Urbaines (FSU)
- 13 Formations Sanitaires à Base Communautaire (FSBC)
- 300 Centres de Santé Urbains (C S U)
- 109 Centres de Santé Urbains Spécialisés (CSUS)
- 384 Centres de Santé Ruraux (CSR) dispensaire + maternité
- 376 Centres de Santé Ruraux (dispensaires seuls)
- 56 Centres Sociaux.

Il est clair qu'avec la crise post-électorale de 2010, cette infrastructure sanitaire a été fortement fragilisée.

3-Contexte et justification

3.1 Situation nationale du travail des enfants

Le travail des enfants, souvent accompagné de traite est devenu un fléau. Le problème est réel dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique. De par sa position stratégique et sa

¹ Plan National de Développement de la Santé PNDS 2008-2012 Tome 1 du 30 janvier 2008

réputation de pays d'immigration dont le développement est basé sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire n'échappe pas au fléau que constituent la traite et le travail des enfants à cette réalité.

Depuis 2005, la Côte d'Ivoire dispose d'informations statistiques issues d'enquêtes et d'études d'envergure² qui ont permis d'améliorer la connaissance des phénomènes de la traite et du travail des enfants. Il s'agit entre autre :

De l' « Etude sur le travail domestique des enfants à partir de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages » de 2008, commanditée par le BIT et exécuté par un consultant; elle a permis d'avoir les résultats suivants :

- 4% des enfants de 5 à 17 ans (soit 261 991 enfants) sont concernés par le travail domestique en Côte d'Ivoire ;
- le travail domestique touche particulièrement les jeunes filles (77% des enfants victimes du travail domestique sont des filles) ;
- c'est un phénomène surtout ivoirien soit 85% des enfants de 5 à 17 ans ;
- le travail domestique est essentiellement urbain, 60% des enfants impliqués proviennent des villes ;
- la demande du travail domestique obéit à une logique inverse selon le milieu de résidence ; les ménages les plus pauvres sont les enclins, au contraire en ville ce sont les ménages les plus riches ;
- le travail domestique est plus intense chez les filles que chez les garçons ; le travail domestique des garçons âgés de 5 à 13 ans dure en moyenne 25 heures par semaine tandis que celui des filles dès l'âge de 10 ans, il atteint les 30 heures ;
- le travail domestique à abolir concerne 75% des enfants impliqués dans cette activité, soit 197 520 ;
- le travail domestique dangereux touche 96,2% des enfants occupés dans le travail domestique ;
- le travail domestique forcé concerne 0,2% des enfants de 5 à 17 ans travailleurs soit (plus de 10 000 enfants) ;
- la traite interne associée au travail domestique serait marginale. Le phénomène concerne moins de 3 000 enfants travailleurs domestiques.

De l'Etude « le travail des enfants en Côte d'Ivoire à partir des données de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages 2008 » exécutée par l'INS avec l'appui du BIT et du Ministère en charge du Travail, publiée en 2010 ; la particularité de cette étude réside dans le fait qu'elle a été greffée à une autre étude d'envergure qui n'avait pas la même finalité³. De cette étude, l'on retiendra :

- 1 680 061 enfants âgés de 5-17 ans sont économiquement occupés au cours des 7 derniers jours, soit 26,5%, alors qu'ils sont 33,1% au cours des 12 derniers mois ;
- 73,7% des enfants économiquement occupés sont dans des travaux à abolir et, la presque totalité de ces enfants impliqués dans les travaux à abolir exercent des activités dangereuses (97%) ;
- 2,2% des enfants qui sont économiquement occupés sont dans un travail forcé ;
- La traite interne, qui porte sur les déplacements d'une région à une autre, touche 0,5% des enfants âgés de 5-17 ans ;

² Il existe plusieurs études sectorielles sur le travail des enfants depuis 1993, notamment celle initiée par l'UNICEF (étude de cas dans les mines de Côte d'Ivoire) ou le BIT en 1995 qui situait l'ampleur du travail des enfants de 11 à 14 ans, à 20,46%.

³ Issue de l'une des résolutions de l'atelier dit « de Ouagadougou sur la durabilité de la collecte des données sur le travail des enfants en 2007 », l'ENV est une enquête de mesure de pauvreté et l'une des résolutions de cet atelier était de coupler un module spécifique sur le travail des enfants sur des enquêtes de ce type dont les financements étaient acquis.

- 37,8% des enfants sont astreints à des tâches ménagères.

De l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) 2005 en Côte d'Ivoire, réalisée par l'INS avec l'appui technique et financier du BIT, dans le cadre du Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC). Cette enquête a montré que :

- 22% des enfants de 5 à 17 ans étaient économiquement occupés, suivant l'occupation du moment ;
- la principale activité exercée par les enfants est l'agriculture (58% des enfants de 5 à 17 ans) ;
- 66% des enfants dans l'agriculture pratiquent la culture de céréales ;
- 83% des enfants économiquement occupés sont impliqués dans travail à abolir ; et 17% des enfants qui travaillent effectuent des travaux dangereux.

Ces différentes études et enquêtes ont, pour la plupart, permis de disposer d'informations statistiques pour la planification des politiques de lutte contre la traite et le travail des enfants.

3.2 Cadre institutionnel

L'étude des phénomènes de la traite et du travail des enfants dans les secteurs des mines, des transports, du commerce, de l'agriculture et du domestique urbain s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la connaissance en matière de pires formes du travail des enfants.

C'était d'ailleurs l'un des axes du premier Plan National d'Action de lutte contre la traite et le travail des enfants 2007-2009.

En Côte d'Ivoire, l'Institut National de la Statistique (INS) est l'organe central du système statistique national. De ce fait, il est chargé de réaliser les recensements et les enquêtes d'envergure nationale, de produire et de centraliser les données socio-économiques et autres données devant aider le gouvernement et d'autres institutions à planifier les actions liées au développement économique. C'est donc à ce titre que l'INS, directement responsable de la Direction technique et de l'exécution de l'opération a réalisé cette enquête. Toutefois, un appel d'offre avait été lancé et c'est naturellement l'INS qui a remporté le marché pour exécuter cette étude.

La planification et la mise en oeuvre de l'enquête ont été dirigées par une équipe composée de :

- le point focal du Ministère en charge du Travail, Statisticien;
- le coordinateur technique principal, Statisticien;
- l'adjoint du coordonnateur, Statisticien;
- un Analyste économiste, spécialiste des questions relatives au travail des enfants ;
- un sociologue.

«3.3 Institutions liées au travail des enfants

Depuis 2000, on a assisté à la mise en place et à l'évolution du cadre institutionnel de lutte contre la traite et le travail des enfants. Dans l'ordre chronologique l'on a assisté à :

- **Création par décret 2001-467 du 25 juillet 2001 d'un comité national de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants** qui a pour mission d'assister le Ministère en charge des questions de l'enfance dans la définition des politiques, programmes et actions pour éradiquer la traite et les pires formes de travail des enfants;
- **Création du Comité Directeur National** par décret 2004-206 du 11 mars 2004.

Il est chargé d'assister le Ministère en charge du travail dans la coordination et l'harmonisation des actions du gouvernement en matière de lutte contre le travail des enfants.

- **Création par Décret n°2006-11 du 22 février 2006 de la **Sous Direction de la lutte contre le trafic des enfants et la délinquance juvénile à la Direction de la Police Criminelle** ;**

Cette Sous Direction est chargée de poursuivre et d'arrêter les auteurs de traite des enfants.

- **Création du Service Autonome de la lutte contre le travail des enfants (SALTE).**

Devenu par Décret n°2011-281 du 5 octobre 2011, a été transformé en Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE).

La DLTE est chargée de :

- l'élaboration, le suivi et le contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail des enfants ;
- la coordination, l'identification et la mise en œuvre des mesures dans le domaine de la lutte contre les pires formes du travail des enfants

- **Création du Comité Interministériel⁴ de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM) par décret n°2011-365 du 03 novembre 2011**

Il est chargé de:

- définir et de veiller à l'application des orientations du gouvernement dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la traite, l'exploitation du travail des enfants ;
- valider les différents programmes et projets exécutés par les partenaires en vue de vérifier leur conformité avec la politique nationale de lutte contre
- coordonner les activités de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
- évaluer l'exécution des programmes et projets relatifs à la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;

- **Création du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants⁵ (CNS) par décret n°2011-366 du 03 Novembre 2011⁶**

Il est chargé de :

- suivre la mise en œuvre des projets et programmes du gouvernement dans le cadre de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
- suivre l'application des conventions en matière de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
- Initier des actions de prévention et de prise en charge des enfants victimes de traite, d'exploitation et des pires formes du travail des enfants ;

- **Création au niveau des communautés villageoises, des sous préfetures et des préfetures de comités locaux de lutte contre les pires formes de travail des enfants.**

⁴ composé de 15 Ministères, le CIM est la Présidence est assurée par le Ministre en charge de l'Emploi assisté de la Vice Présidence du Ministre en charge de la Famille.

⁵ Présidé par la 1^{ère} Dame de la République de Côte d'Ivoire.

Ils sont chargés au niveau local de mener les actions de lutte contre les pires formes du travail des enfants.

Au total près de **698** comités locaux de lutte contre les pires formes de travail des enfants ont été mis en place depuis 2004.

3.4 Les objectifs de l'étude

3.4.1 l'Objectif général

L'objectif général de l'étude est de générer des données quantitatives et qualitatives sur la traite et les pires formes de travail des enfants dans les secteurs des mines, des transports, de l'agriculture, du travail domestique urbain⁷ et du commerce afin de connaître les phénomènes et de mieux de réorienter les interventions.

3.4.2 Les objectifs spécifiques

Il s'agira spécifiquement de :

- collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant la traite et les pires formes de travail des enfants dans les secteurs indiqués et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences, l'éducation, des enfants travailleurs ;
- créer un système d'information quantitative et qualitative sur la traite et les pires formes de travail des enfants dans les secteurs cités ci-dessus et régulièrement mise à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations par le biais d'enquêtes additionnelles;
- produire, présenter et diffuser auprès du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des structures internationales, des ONGs et du grand public, un rapport sur la traite et les pires formes de travail des enfants dans les secteurs cités présentant les conclusions statistiques renforçant ainsi la connaissance et la compréhension nécessaire à la promotion d'une campagne durable contre ce fléau ;
- fournir une analyse de la situation des enfants économiquement occupés dans les secteurs et des conditions de travail et des conséquences sur leur santé.

Ce rapport s'articulera autour de 9 chapitres. Il s'agira de présenter d'abord la méthodologie et les caractéristiques de la population enquêtée (**Chapitre 1**). Le **chapitre 2** présente les concepts, mesures, ainsi que les principaux indicateurs sur le travail des enfants à partir l'EPFTE2011. Le chapitre 3 prolonge le chapitre précédent en se focalisant sur les secteurs d'activité retenus pour la présente étude. Les **chapitres 4, 5, 6, 7 et 8** procèdent de façon analytique pour examiner respectivement les activités agricoles, commerciales, de transport, minière et domestiques dans lesquelles les enfants sont impliqués. **Le chapitre 9** tente de cerner à travers une approche à la fois qualitative et quantitative les facteurs explicatifs du travail des enfants dans ces 5 secteurs.

⁷ Bien que l'objectif initial était d'étudier le phénomène du domestique urbain, dans le cadre de L'EPFTE 2011 il a été jugé bon de ne pas restreindre le secteur domestique au seul milieu urbain, étant entendu que cette activité se déroule aussi en zone rurale.

Chapitre I : Méthodologie et caractéristiques de la population enquêtée

Ce chapitre aborde les aspects méthodologiques de l'étude dans un premier temps. Il présente les caractéristiques de la population enquêtée, avec un accent particulier sur la population des enfants âgés de 5 à 17 ans, objet de notre étude. Enfin, nous examinons les caractéristiques des ménages auxquels appartiennent ces enfants.

1 Couverture de l'enquête

Contrairement aux enquêtes réalisées jusqu'ici sur la question du travail des enfants, l'enquête multisectorielle aborde la question tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Cette enquête a touché les secteurs d'activités des mines, de l'agriculture, du commerce, du transport et du domestique.

1.1 L'enquête qualitative : Portée et limites

1.1.1 Outils d'investigation

Contrairement aux enquêtes d'envergure nationale réalisées en Côte d'Ivoire sur la question du travail des enfants, l'enquête multisectorielle est la première à porter à la fois sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. En ce sens, elle revêt une utilité certaine.

Le « travail des enfants », au sens de la dernière convention internationale des statisticiens du travail, recouvre une réalité complexe ; c'est une *pathologie sociale*, au sens sociologique. Pour bien l'appréhender, il importe de référer aux faits sociaux, qui, perçus comme des phénomènes de société, peuvent influencer cette pathologie dans sa globalité, de manière progressive, puisque la société se présente comme un système. Dans cette optique, il est crucial de noter que les faits sociaux sont à la fois construits, conquis et constatés. Il ne s'agit plus de définir uniquement un ensemble de faits propres à travers des chiffres et de les interpréter, mais de dépasser cette approche en proposant une méthode d'analyse de la réalité du phénomène qui permette de l'expliquer.

Ce volet de l'enquête a permis de collecter des informations sur des groupes spécifiques, afin de connaître leurs perceptions, leurs préjugés, leurs attitudes et comportements.

Ces données font appel à des procédures d'interview qui n'anticipent pas le contenu des réponses, n'imposent pas aux questions un ordonnancement strict.

Le choix des personnes enquêtées s'est fait de façon raisonnée, c'est à dire que les personnes concernées (groupes cibles/bénéficiaires) sont interviewées selon le rôle qu'elles jouent dans le phénomène étudié. Dans le dispositif de recueil des informations et la sélection des données, un ensemble de procédures opératoires ont été mises en œuvre ; ce sont :

- ✓ Entretien Individuel Approfondi (EIA) basé sur une communication verbale entre deux personnes, en vue de collecter des informations. La personne interviewée, informateur clé, s'exprime avec ses propres mots, par rapport à sa compréhension propre, ses sentiments ou ses croyances sur une situation, un problème ou un comportement donné.

- ✓ Discussion Focalisée de Groupe (DFG) qui permet de collecter des informations sur des groupes cibles pour identifier les perceptions et préjugés des personnes sur les sujets de la recherche et comprendre pourquoi elles pensent et agissent de cette façon particulière.

Les entretiens individuels ont concerné le corps préfectoral, les chefs de communauté, les travailleurs sociaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les directions techniques chargées de la lutte contre la traite et le travail des enfants, les industriels, les Ministères impliqués dans la lutte contre la traite et le travail des enfants, les organisations des employeurs et les syndicats des employés, la chambre des métiers et le patronat.

Quant aux discussions de groupe, elles ont été réalisées avec les employeurs et les parents d'enfants travailleurs.

L'analyse de contenu a constitué le moyen privilégié de traitement des données recueillies au cours des entretiens individuels et des discussions de groupes, afin de faire ressortir la récurrence des réponses données par les participants. La catégorisation des informations enregistrées a constitué la seconde étape de l'analyse, en vue de consolider les données.

1.1.2 Couverture de l'enquête

L'enquête qualitative a couvert l'ensemble du pays. Le choix des localités s'est fait de façon raisonnée. Ainsi, dans la commune d'Abidjan, les focus group, centrés sur des entretiens avec des parents ou des employeurs de travailleurs, ont concerné sept des dix communes. Les communes du Plateau, de Cocody (pas d'attrait pour l'étude) et de Koumassi ayant été exclues. En revanche, l'ensemble des communes ont été retenues, en vue de la réalisation des entretiens individuels approfondis.

Tableau 1.1: Répartition des focus group par équipes selon le type et les localités

Equipes	Localités	Type de Focus Group	Observations
1	Man et Duekoué	Parents et employeurs	
2	Bondoukou et Tanda	Employeur et Parents	Tanda (Mères)
3	Aboisso et Grand Bassam	Parents et employeurs	
4	Divo et Jacquville	Employeurs et Parents	
5	Abengourou et Adzopé	Employeurs et Parents	
6	Bouaflé et Zuénoula	Employeurs et Parents	Zuénoula (Mères)
7	Port-Bouët, Daloa et Issia	Employeurs et Parents	Port-Bouët (Parents)
8	Treichville, Soubré et Méagui	Parents et employeurs	Treichville (Parents)
9	Yopougon, San Pédro et Grabo	Employeurs et Parents	Yopougon (Parents)
10	Yopougon, Danané et Gagnoa	Employeurs et Parents	Yopougon (Employeurs)
11	Abobo, Tengrela et Korhogo	Parents et employeurs	Abobo (Parents)
12	Abobo, Bouaké et Ferké	Employeurs et Parents	Abobo (Employeurs)
13	Port Bouet, Dabakala et Yamoussoukro	Parents et employeurs	Port-Bouët(Employeurs)
14	Abobo, Bongouanou, M'Bahiakro	Employeurs et Parents	Abobo (Mères)
15	Attécoubé, Marcory, Odiénné et Séguéla	Parents et employeurs	Attécoubé (Parents) Marcory (Employeurs)

Pour ce qui relève des villes de l'intérieur du pays, Tengrela a, par exemple, constitué un attrait pour l'enquête en raison de la prééminence de l'activité d'orpaillage qui s'y déroule. De même, Tanda a été retenue pour sa réputation de ville pourvoyeuse de jeunes filles, travailleuses domestiques. Pour des raisons analogues, Zuenoula, où la petite fille est très tôt initiée au commerce, et Aboisso, où l'industrie de l'huile de palme est une véritable attraction, ont été sélectionnées. Outre ces quatre villes, les mêmes considérations ont étendu l'enquête aux villes de Man, Duekoué, Bondoukou, Grand Bassam, Divo, Jacquville, Abengourou, Adzopé, Bouaflé, Daloa, Issia, Soubré, Méagui, Grabo, Danané, Gagnoa, Tengrela, Korhogo, Bouaké, Ferké, Dabakala, Yamoussoukro, Bongouanou, M'Bahiakro, Séguéla et Odiénné. Dans ces capitales régionales et leurs principales villes, des focus group et des entretiens individuels approfondis ont été réalisés.

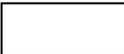
Le tableau 1.2 qui suit fait le point des entretiens prévus et réalisés.

Tableau 1.2 : Portée de l'enquête qualitative

Populations cibles	Focus group	Entretiens Individuels approfondis	Nombre d'entretiens	
			Attendus	Réalisés
Parents/tuteurs			20	17
Employeurs des enfants travailleurs			20	16
Préfets, Chefs de village et travailleurs sociaux			63	27
ONG locales			20	12
Organisations internationales			10	3
Directions Techniques			7	2
Industriels et grandes sociétés concernés par les PFTE			5	2
Syndicats des employés			5	1
Organisation des employeurs			5	1
Ministères concernés par les PFTE			5	2
Total			160	83

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

 Non envisagé

 Envisagé

1.2 Enquête quantitative

L'enquête quantitative a porté sur un échantillon de 4300 ménages répartis dans 215 grappes (20 ménages par grappe), à travers les 11 pôles de développement qui constituent les strates. Deux questionnaires (un questionnaire ménage et un questionnaire individus) ont permis de collecter les données.

1.2.1- Plan de sondage et fiabilité des estimations

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH98) a servi de base de sondage pour l'enquête multisectorielle. En raison de la vétusté de la base de sondage, une mise à jour cartographique a été effectuée sur les Districts de Recensements (DR) du RGPH98.

Le plan de sondage a porté sur un tirage aréolaire à deux degrés. Au premier degré, 215 grappes ont été tirées à probabilité inégale dans chacune des strates. Il s'agit d'un tirage proportionnel réalisé indépendamment dans chaque strate. Le nombre de grappes tirées dans chaque strate a tenu compte du poids (nombre de ménages) de la strate.

Après le dénombrement des ménages de la grappe, 20 ménages ont ensuite été tirés dans la grappe par une procédure aléatoire simple.

Tableau 1.3 : Répartition des ménages par strate

Strate	Nombre de grappes	Nombre de ménages	Urbain	Rural	Total
Abidjan	44	880	880	-	880
Centre-Est	5	100	23	77	100
Centre	15	300	143	157	300
Centre-Nord	15	300	205	95	300
Centre-Ouest	25	500	161	339	500
Nord	14	280	120	160	280
Nord-Est	12	240	77	163	240
Nord-Ouest	9	180	60	120	180
Ouest	20	400	142	258	400
Sud	37	740	247	493	740
Sud-Ouest	19	380	123	257	380
Total	215	4 300	2 181	2 119	4 300

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Tableau 1.4 : Qualité des données

Variabes	Estimation	Ecart type	CV (%)	Erreur standard de la moyenne	Nombre d'observation
Population totale	22 059 914	0,5000	3,333	0,0000	22 852
Population de 18 ans et plus	12 385 153	0,5000	3,311	0,0000	12 706
Population agricole	4 228 462	4,8010	3,492	0,0020	4 664
Enfant 5 - 17 ans	7 581 338	0,5000	3,356	0,0000	7 903
Total ménage	4 178 861	0,5000	3,356	0,0008	4 300
Ménages pauvres (Q1 et Q2)	1 578 357	0,4690	2,775	0,0000	1 720
Ménages lus riches (Q4 et Q5)	1 773 283	0,4320	3,456	0,0000	1 720

1.2.2 Caractéristiques de la population

1.2.2.1 Age et sexe de la population totale

La population totale estimée en Côte d'Ivoire lors de l'enquête multisectorielle sur le travail des enfants (ou encore **Enquête sur les Pires Formes de Travail des Enfants** (EPFTE)) est de 22 Millions de personnes en 2011.. La répartition selon le sexe montre que l'on y dénombre autant de femmes (49,9%) que d'hommes (50,1%).

Comme dans la plupart des pays en développement, la population est en majorité très jeune. De fait, 58,6% de la population a moins de 25 ans, tandis que moins de 5% des ivoiriens ont moins de 60 ans. Cette extrême jeunesse de la population est encore plus perceptible lorsqu'on envisage l'âge moyen, à peine 24 ans.

1.2.2.2 Population des enfants âgés de 5 à 17 ans

La population cible de notre étude (5 à 17 ans) est de 7,6 Millions d'enfants, soit 34,4% de la population totale. Entre garçons et filles, la répartition reste presque égale. Quant à l'âge moyen, il est de 10,9 ans et aucune différence n'est observée suivant le sexe.

Plaqué tournante de l'économie de la sous région, malgré la crise socio - politique qui frappe le pays depuis plus de dix ans, la Côte d'Ivoire enregistre encore l'un des plus fort taux d'étrangers :. 15,7% de la population des enfants âgés de 5 à 17 ans est constituée d'étrangers, principalement, de Burkinabé (7,4%) et de Malien (3,7%).

La dimension spatiale souligne une répartition inégale des enfants aussi bien selon le milieu de résidence que la région. Suivant le milieu de résidence, la majorité des enfants se concentrent dans les zones rurales : 52,5% contre 47,5% en ville. Ce sont les régions des Lagunes (42,8%) et de la Vallée du Bandaman (10,1%), qui abritant les grandes villes comptent le plus d'enfants citadins. Au contraire, en milieu rural, on note une forte concentration des enfants dans les régions d'agriculture de rente : le Bas Sassandra (10,7%), Montagnes (11,4%) et Savanes (10,3%). La distribution des enfants suivant la région, met également en lumière la prépondérance de la région des Lagunes (25,4%), devant celles du Bas Sassandra (8,8%) et des Savanes (8,9%).

L'EPFTE2011 indique, par ailleurs, le taux d'alphabétisation, c'est à dire les individus qui savent lire et écrire dans une langue quelconque des enfants âgés de 5 à 17 ans est de 51,9% ; ce taux monte à 54,8%, lorsqu'on considère le groupe des 6 à 17 ans.

Et en matière de fréquentation scolaire, , les résultats montrent que 73,2% des enfants ont fréquenté ou fréquentent l'école. Cependant environ 2 Millions d'entre eux, soit 27%, ne vont pas ou n'iront jamais à l'école.

1.2.3 Conditions de vie des ménages

1.2.3.1 Répartition spatiale des ménages suivant le quintile de niveau de vie

Les tableaux **annexes 1.1** et **1.2** mettent en lumière l'inégale répartition des richesses entre les ménages selon les différentes régions de la Côte d'Ivoire. A l'analyse, deux grandes zones s'opposent. D'un côté, le Centre, le Nord et l'Ouest et, de l'autre, Abidjan et le sud Ouest. A Abidjan, près des trois quart des ménages se trouvent dans les quintiles les plus riches dans le Sud Ouest, l'on a 54,4% des ménages. A contrario, dans le premier groupe cité, la proportion des ménages dans les deux quintiles des ménages plus riches se situe à moins de 40%.

L'examen de la répartition des ménages par strate selon le quintile vient confirmer la place occupée par la capitale économique, Abidjan. La ville d'Abidjan, à elle seule rassemble 53% des ménages les plus riches du pays.

Par rapport au milieu de résidence, les populations des localités urbaines sont nettement plus nanties que les localités rurales. En ville, la proportion des ménages baisse graduellement du quintile 5 (81,1%) au quintile 1 (22,7%), la tendance étant totalement inversée dans les contrées rurales : 18,9% dans le quintile 5, 77,3% dans le quintile 1. En outre, la répartition des ménages selon le milieu montre qu'en ville, ce sont 58,6% des ménages qui sont dans les deux quintiles les plus riches, tandis que dans les villages, ce sont plutôt 56,7% des ménages qui sont concentrés dans les deux quintiles les plus pauvres.

1.2.3.2 Activités génératrices de revenu des ménages

La principale activité pourvoyeuse de revenus aux ménages reste l'agriculture : 36,4% des ménages vivent des revenus agricoles. Vient ensuite le secteur informel (30,6%), puis les revenus du salaire (20,1%). Cependant, le clivage urbain/rural souligne que si au village, l'agriculture procure aux ménages l'essentiel de leurs ressources (66,4%), en ville, ce rôle est joué par les activités informelles qui assurent (43,0%) et, dans une moindre mesure par les salaires réguliers (27,6%) qui assurent les revenus aux ménages.

1.2.3.3 Caractéristiques du logement des ménages

En matière de logement, la situation semble très contrastée. A Abidjan, la grande métropole de la Côte d'Ivoire, seuls un quart des ménages sont propriétaires du logement qu'ils habitent. En revanche, dans toutes les autres contrées, le nombre de ménages propriétaires reste élevé, du fait qu'en milieu rural les ménages sont presque toujours propriétaires des logements qu'ils occupent.

La pression exercée sur les logements est également diverse selon les régions. A cet égard, notons que dans l'ensemble, le taux de promiscuité, mesurant le nombre de personnes par pièce, est de 1,7. Cependant, ce taux semble hétérogène, au regard des chiffres du tableau 1.5. A Abidjan, dans le Sud - Ouest et dans le Nord - Est, il est de 1,9. Au contraire ce taux est plus bas dans la partie Sud du pays.

Tableau 1.5 : Caractéristiques du logement des ménages

	Occupation logement	Type de toilette	Approvisionnement en eau	Source d'éclairage	
Strate	Propriétaire logement	Chasse avec égout	Robinet intérieur	Electricité	Taux de promiscuité
Abidjan	25,5	30,6	89,4	96,0	1,9
Centre-Est	81,7	15,7	48,7	68,7	1,8
Centre	54,3	7,5	67,0	85,9	1,6
Centre-Nord	60,9	9,3	41,3	59,7	1,8
Centre-Ouest	68,3	4,8	24,4	60,0	1,8
Nord	81,6	8,2	29,2	44,9	1,6
Nord-Est	62,9	13,7	32,6	44,5	1,9
Nord-Ouest	63,7	1,1	29,8	60,8	1,7
Ouest	74,8	2,2	15,2	66,8	1,7
Sud	59,6	7,0	45,4	71,2	1,3
Sud-Ouest	50,9	10,9	49,5	81,9	1,9
Total	54,6	13,2	51,3	73,5	1,7

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Par ailleurs, 13,2% des ménages ont une commodité d'aisance avec chasse reliée à un réseau d'égouts. Suivant la région, des disparités apparaissent. Ainsi, à Abidjan l'on enregistre la plus grande proportion de ménages avec ce système adéquat d'évacuation des eaux souillées (30,6%). Par contre à l'intérieur du pays, si la situation ne semble pas particulièrement tendue, en raison de l'existence des localités rurales qui offrent des facilités à mieux gérer ce problème, à Abidjan, pour 70% des ménages le problème se pose avec acuité.

En moyenne, 51,3% des ménages en ce qui concerne l'approvisionnement en eau dispose d'un robinet intérieur. Cette source d'eau, la plus sûre, n'est cependant pas à la portée de toutes les catégories de ménages. En effet, les régions du Centre-Ouest et l'Ouest y ont un accès limité, au contraire, des régions des lagunes et du centre avec notamment les villes d'Abidjan et de Bouaké ont les meilleurs pourcentages.

En matière d'éclairage, on remarque que près des trois quart des ménages ont accès à l'électricité, que celle-ci soit de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) ou autre. Suivant les régions cependant, on note une démarcation entre les régions. Les régions des grandes villes semblent y avoir un accès privilégié. En revanche, les régions du Nord paraissent moins fournies en électricité.

Conclusion partielle

A l'instar des pays en développement, la population de la Côte d'Ivoire est très jeune ; elle se caractérise par un âge moyen proche de 25 ans, un important taux d'analphabétisme et une frange considérable de la population âgée de 5 à 17 ans ne fréquentant pas ou plus l'école.

L'examen du niveau de vie, tout comme l'analyse des caractéristiques du logement reste tout aussi alarmants. Ils mettent en lumière la paupérisation qui sévit au sein des ménages en Côte d'Ivoire, particulièrement dans les contrées rurales. Par ailleurs, la principale activité économique qui génère les revenus des ménages reste l'agriculture, grande pourvoyeuse d'emplois également. la conjonction de tous ces facteurs laissent augurer d'une implication précoce des enfants dans l'exercice d'une activité économique précoce.

Chapitre II : Le travail des enfants en Côte d'Ivoire : Concepts, mesures⁸ et incidence

Le chapitre vise à rendre compte de la réalité du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Il s'appuie sur les données de l'enquête sur les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire de 2011. Il est structuré comme suit. Une première section présente, tout d'abord, le cadre conceptuel et les mesures des différentes formes de travail des enfants ; une deuxième section présente l'incidence du phénomène selon les régions, l'âge et le sexe ; de même qu'il met en évidence son interaction avec la scolarisation des enfants.

2.1- Concepts et mesures

La présente section définit les concepts et les mesures autour desquels s'articule le présent rapport.

2.1.1 Cadre conceptuel

L'examen des pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire s'appuie sur les conventions 138, fixant l'âge minimum, et 182, définissant les pires formes de travail, dont la Côte d'Ivoire est signataire depuis le 7 février 2003⁹. Cet arsenal juridique international est renforcé, au plan national, par le Code du travail, précisément en son Article 23-8¹⁰, le Décret n° 96-204 du 07 mars 1996 réglementant la durée de travail et, l'Arrêté n° 009 MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012 révisant l'Arrêté 2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux interdits aux enfants de moins de dix-huit ans (cf. annexe).

Fort de ces dispositions légales, l'on définit les différentes formes du travail des enfants, à savoir le travail léger, le travail des enfants, le travail dangereux et les autres pires formes de travail des enfants (Travail forcé, Traite). Le tableau 2.1 qui suit présente le cadre général d'appréhension de ces différentes formes de travail selon l'âge des enfants et les différents textes en vigueur en Côte d'Ivoire.

⁸ Pour plus de précisions sur le cadre conceptuel, référer à Amani, Koné et al. (2005, 2010).

⁹ Bien évidemment, l'étude réfère aux recommandations 146 et 190 complétant respectivement les conventions 138 et 182 de l'OIT.

¹⁰ Cet article dispose que « *les enfants ne peuvent travailler dans une entreprise même comme apprentis, avant l'âge de quatorze ans (14) sauf dérogation édictée par voie réglementaire.* »

Tableau 2.1 : Définition des formes de travail des enfants à partir des textes législatifs en vigueur en Côte d'Ivoire

Formes de travail	Pires formes de travail des enfants		Travail des enfants autres que les PFTE	Travail régulier
	Pires formes autres que les travaux dangereux (Travail forcé, Traite, ...)	Travail dangereux		
Critères selon lois nationales / Conventions de l'OIT	Convention 182 de l'OIT	Arrêté n°009 du 19 janvier 2012 révisant la liste des travaux dangereux) et Convention n°182 de l'OIT	Décret n°96-204 du 07 mars 1996 Art.2 : En apprentissage plus de 16h consécutives et de 17h à 8h pendant la nuit Art. 23-8 du Code du Travail (Âge minimum)	< ou = à 8 h/jour Art. 23-8 du Code du Travail (Âge minimum)
5-13 ans				
14-17 ans				

- Travail dangereux des enfants à abolir - inacceptable selon les conventions de l'OIT et lois nationales
- Travail des enfants à abolir- Inacceptable selon les conventions de l'OIT et lois nationales
- Acceptable selon les conventions /lois nationales

2.2 Mesures

2.2.1 Enfant travailleur ou enfant économiquement occupé

Un enfant sera répertorié comme un enfant travailleur s'il a déclaré avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, ou s'il a déclaré avoir un emploi dont il est temporairement absent.

2.2.2 Travail des enfants à abolir

Le travail des enfants à abolir concerne toutes les formes de travail qui ne sont pas autorisées : (i) Travail des enfants et, (ii) Pires formes de travail des enfants.

2.2.3 Travail des enfants

Le travail des enfants renvoie à une double réalité : (i) tous les enfants économiquement actifs âgés de moins de 14 ans, et ; (ii) tous les enfants travailleurs de 14-17 ans effectuant un travail dangereux.

2.2.4 Pires formes de travail des enfants

2.2.4.1 Travail dangereux

Les enfants effectuant un travail dangereux sont tous ceux qui sont occupés dans les branches d'activité dangereuses, à savoir les mines et carrières ou les activités de construction, ceux qui exercent des professions dangereuses telles que mentionnées dans l'Arrêté n°009MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012, ou qui travaillent de nuit ou plus de quarante heures par semaine.

2.2.4.2 Autres pires formes de travail des enfants

2.2.4.2.1 Travail forcé

Un enfant sera victime de travail forcé si : (i) il est en situation de migration en Côte d'Ivoire, vit sans aucun de ses parents biologiques, recherche un travail ou effectue un travail pour lequel une tierce personne a décidé qu'il devait travailler ou a choisi son employeur ; (ii) il est en situation de migration en Côte d'Ivoire et son employeur ne le laisserait pas partir ; (iii) Les parents, forcés par une tierce personne ont décidé qu'il devait travailler et son employeur ne le laisserait pas partir ; (iv) Les parents, forcés par une tierce personne ont choisi son employeur et, ce dernier ne le laisserait pas partir ; (v) il a arrêté l'école pour travailler avec les parents ou pour effectuer les tâches ménagères et l'employeur ne le laisserait pas partir ; (vi) il a arrêté l'école pour travailler avec les parents ou pour effectuer les tâches ménagères et, ceux-ci, forcés par une tierce personne, ou une tierce personne a choisi son employeur ; (vii) Tout enfant dont le travail est à abolir, victime de traite ; (viii) il ne vit avec aucun de ses parents biologiques et est contraint de travailler dans le cadre familial.

2.2.4.2.2 Traite

Les enfants victimes de traite sont tous ceux âgés de 5 à 17 ans qui ne fréquentent pas l'école, qui ne vivent avec aucun de leurs parents biologiques, qui ont changé de département ou de pays¹¹ et qui effectuent des travaux dangereux¹².

2.3. Incidence du travail des enfants en Côte d'Ivoire

2.3.1 Ampleur de l'activité économique des enfants

Selon les résultats de l'EPFTE-2011, près d'un enfant sur trois âgé de 5-17 ans est impliqué dans une activité économique, ce qui représente 2213709 de filles et de garçons. Parmi ceux-ci, on estime à 1 275 149 le nombre d'enfants économiquement occupés de moins de 14 ans ; et, bien que le taux d'occupation de cette catégorie soit de 23,9% contre 41,8% chez les 14-17 ans, l'on ne peut être que frappé par le fait que les moins de 14 ans représentent plus de la moitié des enfants travailleurs, soulignant la précocité du phénomène, notamment dans les contrées rurales (Tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Taux d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans

¹¹ Un enfant a changé de département ou de pays, lorsqu'il a quitté un département ou un pays pour venir habiter dans un autre département où il a été enquêté.

¹² Etant donné que la traite des enfants a plusieurs finalités (destinations), il est important de souligner que notre approche tente de capturer les enfants victimes de traite impliqués dans les activités économiques. De ce fait, cette méthode n'aboutit pas à une estimation de toutes les formes de traite des enfants en Côte d'Ivoire.

selon le milieu de résidence et le groupe d'âge

	Urbain		Rural		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
5-13 ans	353647	14,8	921502	31,3	1275149	23,9
14-17 ans	362949	29,9	575609	55,7	938559	41,8
Total	716596	19,9	1497111	37,6	2213708	29,2

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

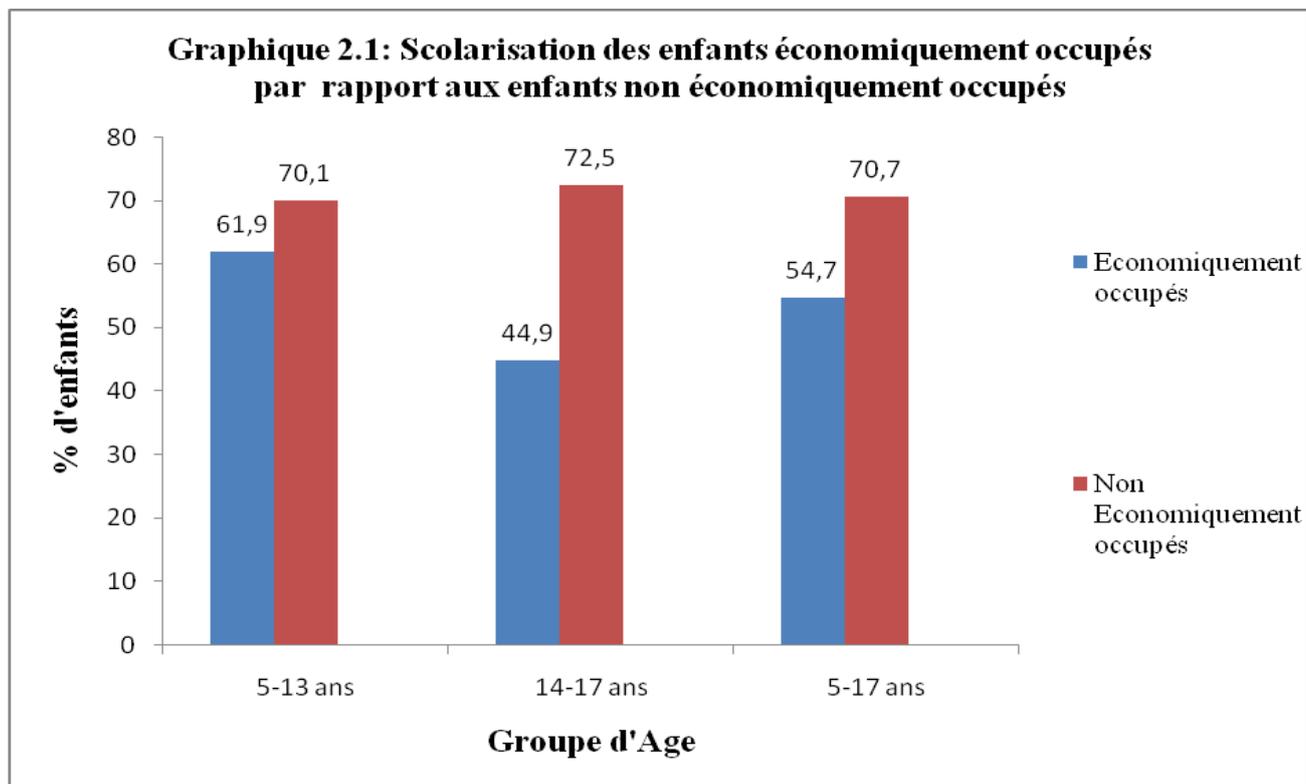
Plus fondamentalement, la situation de travail des enfants semble empiéter sur la scolarisation de ces derniers. En effet, si un enfant sur deux se consacre uniquement à ses études, force est de noter que 16% des enfants solarisés doivent allier école et travail, dans un contexte où un enfant sur cinq ne va ni à l'école et n'est ni impliqué dans les activités économiques.

Tableau 2.3 : Enfants âgés de 5-17 ans selon le sexe, le type d'occupation et le milieu de résidence

Sexe	Activités	Urbain		Rural		Ensemble	
		%	N	%	N	%	N
Garçons	Ecole uniquement	1111436	63,8	853647	39,8	1965083	50,5
	Travail uniquement	117144	6,7	320027	14,9	437171	11,2
	Ecole et Travail	190344	10,9	541859	25,2	732203	18,8
	Total Etudes**	1301780	74,7	1395507	65,0	2697287	69,3
	Total Travail*	307488	17,6	861886	40,1	1169374	30,1
	Inoccupés	324398	18,6	431360	20,1	755758	19,4
Filles	Ecole uniquement	1055720	56,8	774099	42,3	1829819	49,6
	Travail uniquement	258123	13,9	306613	16,7	564736	15,3
	Ecole et Travail	150985	8,1	328612	17,9	479597	13,0
	Total Etudes**	1206705	64,9	1102710	60,2	2309415	62,6
	Total Travail*	409108	22,0	635225	34,7	1044333	28,3
	Inoccupés	394328	21,2	422643	23,1	816971	22,1
Ensemble	Ecole uniquement	2167156	60,2	1627746	40,9	3794902	50,1
	Travail uniquement	375267	10,4	626640	15,7	1001907	13,2
	Ecole et Travail	341329	9,5	870471	21,9	1211800	16,0
	Total Etudes**	2508485	69,6	2498217	62,8	5006702	66,0
	Total Travail*	716597	19,9	1497111	37,6	2213708	29,2
	Inoccupés	718725	20,0	854003	21,5	1572728	20,7

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Le graphique 2.1 rend parfaitement compte de cette montée de l'activité économique parmi les enfants scolarisés. En effet, alors que 34,1% des enfants économiquement occupés étaient scolarisés selon les résultats de l'ENVM 2008, c'est globalement, d'après l'EPFTE 2011, un enfant sur deux économiquement occupés qui fréquente l'école.



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

La ventilation des enfants travailleurs selon le sexe met en avant une proportion et un taux d'occupation masculin relativement plus importants dans l'ensemble. Toutefois, comme le souligne le tableau 2.4, il semblerait que la prépondérance de l'activité économique des filles soit plus manifeste dans les villes ivoiriennes, sans nul doute dans le travail domestique et les petites activités de commerce.

Tableau 2.4 : Taux d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon le milieu de résidence et le sexe

Sexe	Urbain		Rural		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Garçons	307488	17,6	861886	40,1	1169374	30,1
Filles	409108	22,0	635225	34,7	1044334	28,3
Total	716596	19,9	1497111	37,6	2213708	29,2

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Cette exacerbation du phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire en 2011, certainement conjoncturelle, est, toutefois, à placer dans son contexte. En effet, l'enquête sur les pires formes de travail des enfants s'est déroulée à peine trois mois après la violente secousse militaire qui a ébranlé le pays entre mars et avril 2011. Les affres de la guerre qui se sont même prolongés jusqu'en mai et juin 2011, notamment dans la région des Lagunes, ont consacré de nombreux déplacés internes. Et, dans un tel contexte de migration et de fermeture prolongée des structures de formation, la main-d'œuvre enfantine, plus facilement mobilisable, a paru constitué un substitut au travail des adultes, difficilement insérables dans les activités stables d'un environnement nouveau et dans un contexte post-crise.

Ainsi, mis en rapport avec les résultats de l'ENVM 2008, l'on souligne en 2011 une augmentation de l'ampleur de l'occupation économique des 5-17 ans de 32%. Et, lorsque l'on regarde de près les

évolutions régionales, l'on note une explosion de l'activité économique des enfants dans les régions voisines de celle des Lagunes, principal théâtre des opérations militaires : + 700% dans l'Agnéby, + 640% dans le Moyen Comoé ou encore + 139% dans la région des Lacs ; l'anticipation du conflit militaire au Sud du pays et le déplacement des populations vers des zones relativement plus sûres ayant parfois eu une incidence marquée sur l'activité économique des enfants, comme dans le Denguélé (+275% par rapport à 2008). A contrario, les zones de tension, notamment dans l'ouest du pays, sont marquées par un net recul de l'implication des enfants dans les activités économiques.

Un bémol devant être apporté à cette assertion, dans la mesure où, dès que l'environnement est apparu relativement « sécurisé » la mobilisation de la main-d'œuvre enfantine a été de mise (cf. annexe). Le tableau 2.5 qui suit rend compte de l'anticipation du conflit par les populations et montre l'instrumentalisation conséquente de l'activité économique des enfants dans la stratégie des ménages.

En effet, l'impact des familles migrantes sur l'ampleur du travail des enfants est davantage mis en lumière au regard de la ventilation des enfants économiquement occupés selon la durée de la présence dans les différentes régions susmentionnées : près de 85% des enfants économiquement occupés sont présents dans leur région d'accueil depuis moins de deux ans ; mieux, un enfant travailleur sur deux a migré dans la région au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Cette situation laisse entrevoir un fort potentiel de travail des enfants à abolir.

Tableau 2.5 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans économiquement occupés selon la région et la durée d'habitation

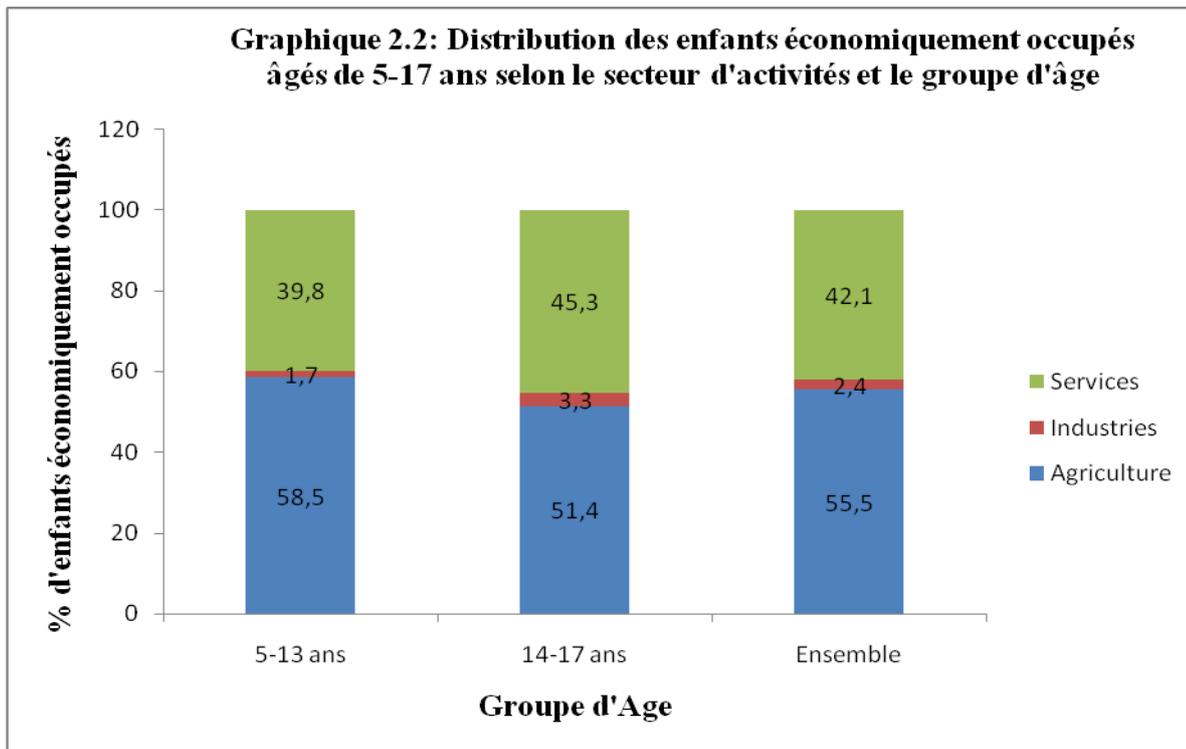
	Durée de présence en mois												Total
	1-12		13-24		25-36		37-48		49-60		+ de 60		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
AGNEBY	26394	25,2	39172	37,4	1571	1,5	6180	5,9	3666	3,5	27756	26,5	104738
BAFING	10807	66,7	4504	27,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	907	5,6	16203
BAS-SASSANDRA	82027	57,7	48904	34,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	11231	7,9	142162
DENGUELE	37696	64,5	20046	34,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	701	1,2	58443
FROMAGER	18901	42,6	17614	39,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7853	17,7	44369
HAUT-SASSANDRA	73362	73,4	26586	26,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	99948
LACS	42607	51	39015	46,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1921	2,3	83543
LAGUNES	131108	55,8	79652	33,9	3994	1,7	0	0,0	4464	1,9	15742	6,7	234961
MARAHOUÉ	60297	46,2	30801	23,6	914	0,7	0	0,0	8222	6,3	30279	23,2	130513
MONTAGNES	150796	56,9	104948	39,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	9276	3,5	265019
MOYEN CAVALLY	40174	65,6	21067	34,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	61241
MOYEN COMOÉ	20458	15,8	39621	30,6	3367	2,6	4014	3,1	2072	1,6	60079	46,4	129481
N'ZI COMOÉ	60372	47,7	60245	47,6	1013	0,8	0	0	0	0	4936	3,9	126566
SAVANES	82410	32,1	107312	41,8	0	0	1027	0,4	3594	1,4	62385	24,3	256728
SUD BANDAMA	47126	61,7	29254	38,3	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	76380
SUD COMOÉ	29569	61,6	12384	25,8	1536	3,2	960	2	1536	3,2	2064	4,3	48001
VALLEE DU BANDAMA	109460	60,4	70315	38,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1450	0,8	181225
WORODOUGOU	29032	62,2	17643	37,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	46675
ZANZAN	23438	21,8	24513	22,8	968	0,9	0	0,0	0	0,0	58487	54,4	107513
TOTAL	1073648	48,5	792507	35,8	13282	0,6	13282	0,6	24351	1,1	296637	13,4	2213708

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Bien que « conjoncturels », les résultats de l'EPFTE-2011 sont à prendre au sérieux, car ils traduisent des comportements qui pourraient durablement s'installer dans certaines régions jusqu'ici relativement épargnées par le phénomène du travail des enfants. Au rang de ces dernières, relevons par exemple, l'Agnéby où l'on ne comptait en 2008 que 13 100 enfants économiquement occupés pour 104 738 dénombrés au cours de la dernière enquête ; cette situation étant certainement induite non seulement par le fait des migrants, mais également probablement par un effet d'entraînement chez les populations autochtones.

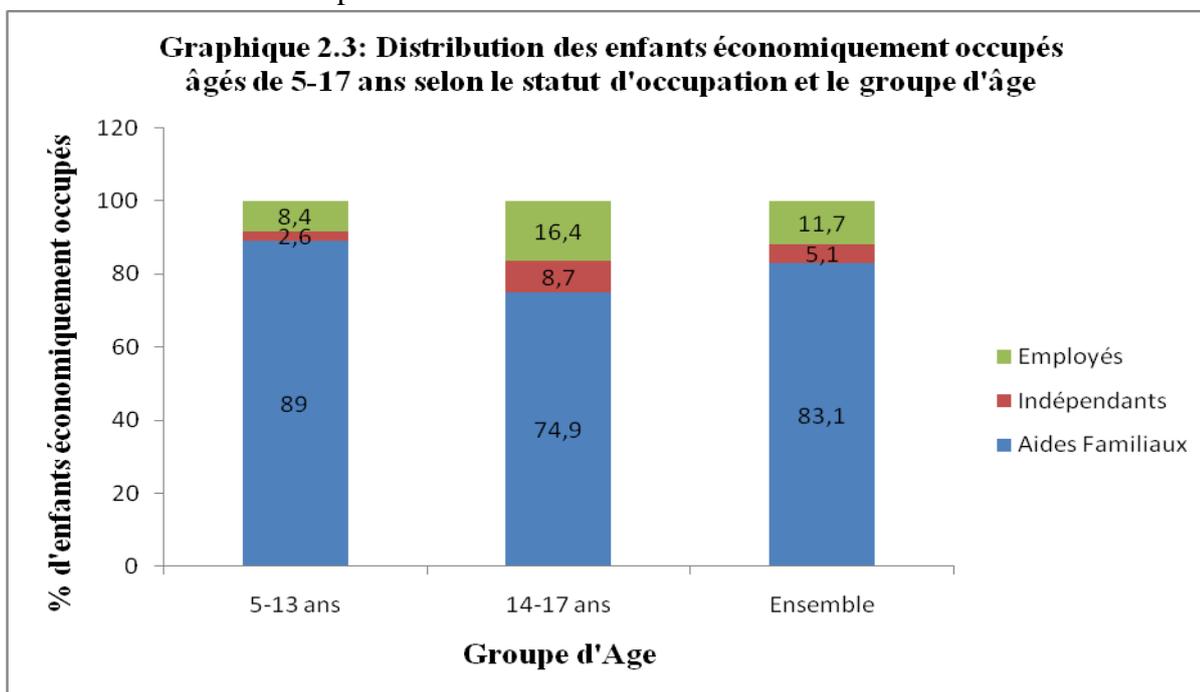
2.3.2 Caractéristiques de l'activité économique des enfants

Selon les résultats de l'EPFTE-2011, deux secteurs d'activités abritent l'essentiel du travail des enfants : le secteur agricole (55,5%) et le secteur des services (42,1%), l'industrie n'occupant qu'une place marginale avec 2,4% des enfants économiquement occupés. Bien que conformes en ce qui concerne les secteurs traditionnels d'occupation des enfants en Côte d'Ivoire, ces résultats sont en contraste avec les données structurelles pour ce qui relève de la taille du secteur des services, globalement deux fois plus grand au regard de la dernière enquête. Cette situation s'explique sans nul doute par le fait qu'en situation de migration, il est plus facile pour les enfants de s'accommoder de petites activités commerciales ou de services divers que de travailler dans l'agriculture ou dans l'industrie qui restent des secteurs d'activités plus structurels que conjoncturels.



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Toutefois, cette implication des enfants reste assez conforme au fait qu'ils sont, majoritairement, engagés au côté de leurs parents en qualité d'aides familiaux (83,1%) pour soutenir les activités de ces derniers et, accessoirement, 12% sont employés pour 5,1% d'enfants travaillant à leur propre compte dans un environnement « peu sûr ».



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Lorsque l'on examine les conditions de travail des enfants, notamment la durée du travail, l'on note la charge excessive de travail à laquelle ils doivent faire face, en particulier ceux qui ne s'adonnent qu'aux activités économiques. En moyenne, entre 5 et 13 ans, ils travaillent 30 heures par semaine, quand dans le même temps, les enfants de 14 ans et plus consacrent 37 heures au travail, soit deux heures de plus que les adultes dans les pays développés. Par ailleurs, un résultat marquant est la forte

implication des enfants scolarisés dans les activités économiques qui travaillent en moyenne 25 heures par semaine.

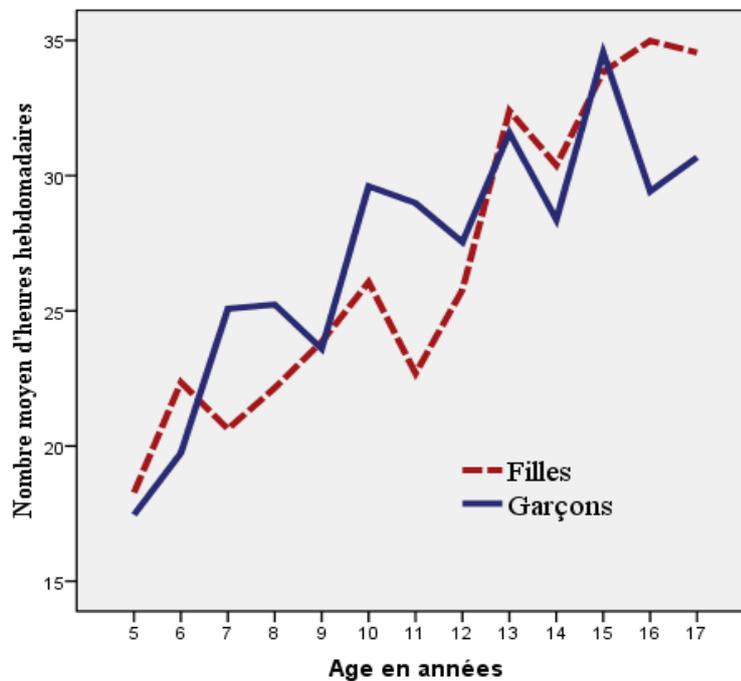
Tableau 2.6 : Nombre hebdomadaire moyen d'heures d'occupation économique des enfants selon le type d'occupation, le groupe d'âge et le sexe

	5-13 ans		14-17 ans		Ensemble	
	Travail uniquement	Travail et Etudes	Travail uniquement	Travail et Etudes	Travail uniquement	Travail et Etudes
Filles	29	22	37	27	33	24
Garçons	30	26	36	26	33	26
Ensemble	30	24	37	27	33	25

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Dans ce contexte, si globalement les garçons travaillent plus longtemps que les filles jusqu'à l'âge de 12 ans, la tendance s'inverse entre 13 et 17 ans, comme le souligne le graphique 3.4 ci-après.

Graphique 2.4: Evolution du temps hebdomadaire moyen d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon l'âge et le sexe



2.4. Le travail des enfants à abolir en Côte d'Ivoire

2.4.1 Ampleur du phénomène

Les résultats de l'EPFTE-2011 confirment le fait que le travail des enfants s'effectue en violation des dispositions légales régissant leur implication dans les activités économiques. De fait, 1622140 enfants sont concernés par le travail des enfants à abolir, soit sept enfants sur dix économiquement occupés et un enfant sur cinq âgés de 5 à 17 ans.

Bien que la même tendance s'observe dans toutes les régions ivoiriennes, il importe de relever que le phénomène est plus marqué dans le Worodougou (96%), le Bafing (94,4%) et le Denguélé (91,5%). Pis, ce sont parfois entre 40 et 60% des enfants astreints au travail des enfants qui effectuent un travail effectivement dangereux, comme dans la Vallée du Bandama (46,1%), le Bas-Sassandra (47,3%), le Denguélé (50,2%), les Savanes (50%) ou le Sud Comoé (62,9%).

Par ailleurs, si le travail forcé et la traite semblent marginaux, il faut souligner que certaines régions se caractérisent par près de dix pourcent d'enfants victimes de travail forcé, cette situation traduisant le plus souvent une situation de traite.

Tableau 2.7 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans selon la région et les différentes formes d'occupation économique

	Ensemble	Economiquement occupés*		Travail des enfants**		Travail dangereux***		Travail forcé***		Traite****	
	N	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
AGNEBY	312405	104738	33,5	59440	56,8	8512	14,3	3188	5,4	2222	69,7
BAFING	29706	16203	54,5	15303	94,4	1800	11,8	-	-	-	-
BAS-SASSANDRA	633641	142162	22,4	104347	73,4	49332	47,3	7422	7,1	7131	96,1
DENGUELE	153528	58443	38,1	53463	91,5	26854	50,2	1671	3,1	1671	100,0
FROMAGER	182308	44369	24,3	33311	75,1	5548	16,7	1052	3,2	1052	100,0
HAUT-SASSANDRA	315638	99948	31,7	77055	77,1	7159	9,3	2763	3,6	1650	59,7
LACS	353646	83543	23,6	52215	62,5	14137	27,1	6716	12,9	6716	100,0
LAGUNES	1839640	234961	12,8	156323	66,5	61130	39,1	20823	13,3	15241	73,2
MARAHOUÉ	255979	130513	51,0	106243	81,4	17524	16,5	3299	3,1	2216	67,2
MONTAGNES	547070	265019	48,4	190273	71,8	44779	23,5	9880	5,2	6978	70,6
MOYEN CAVALLY	116961	61241	52,4	44752	73,1	15918	35,6	3280	7,3	2684	81,8
MOYEN COMOE	383761	129481	33,7	72913	56,3	18401	25,2	2009	2,8	2009	100,0
N'ZI COMOE	328559	126566	38,5	73520	58,1	869	1,2	5681	7,7	2883	50,7
SAVANES	645983	256728	39,7	219006	85,3	109581	50,0	10031	4,6	8154	81,3
SUD BANDAMA	212537	76380	35,9	60938	79,8	27489	45,1	5644	9,3	5644	100,0
SUD COMOE	255149	48001	18,8	38024	79,2	23936	62,9	3538	9,3	3538	100,0
VALLEE DU BANDAMA	530190	181225	34,2	150176	82,9	69247	46,1	5943	4,0	4179	70,3
WORODOUGOU	112966	46675	41,3	44828	96,0	9913	22,1	2811	6,3	1847	65,7
ZANZAN	371670	107513	28,9	70012	65,1	5759	8,2	1968	2,8	1968	100,0
TOTAL	7581338	2213708	29,2	1622140	73,3	517888	31,9	97719	6,0	77782	79,6

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

* En pourcentage de l'ensemble des 5-17 ans

***En pourcentage du travail des enfants

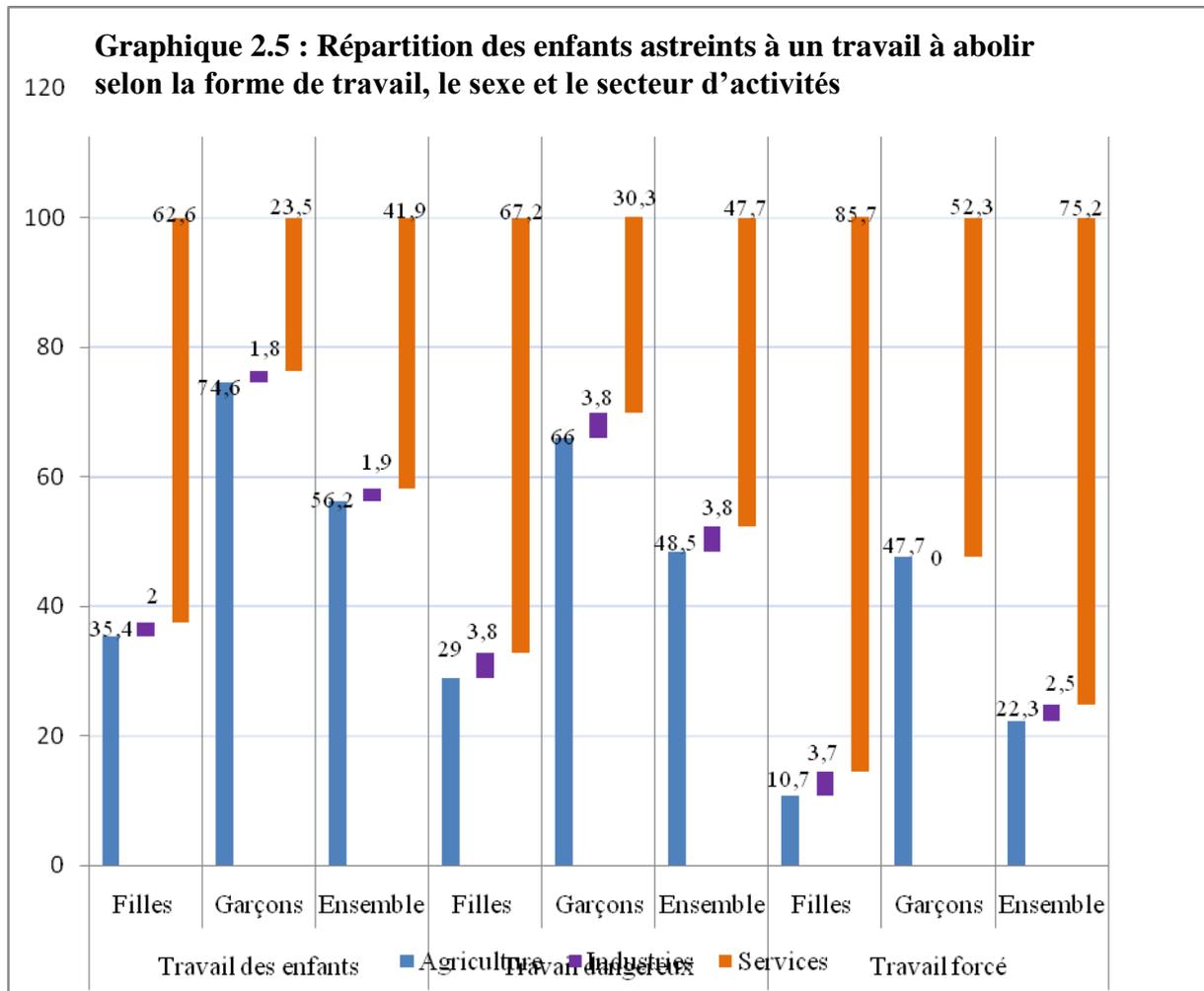
**En pourcentage des enfants économiquement occupés

****En pourcentage du travail forcé

2.4.2 Caractéristiques du travail des enfants à abolir

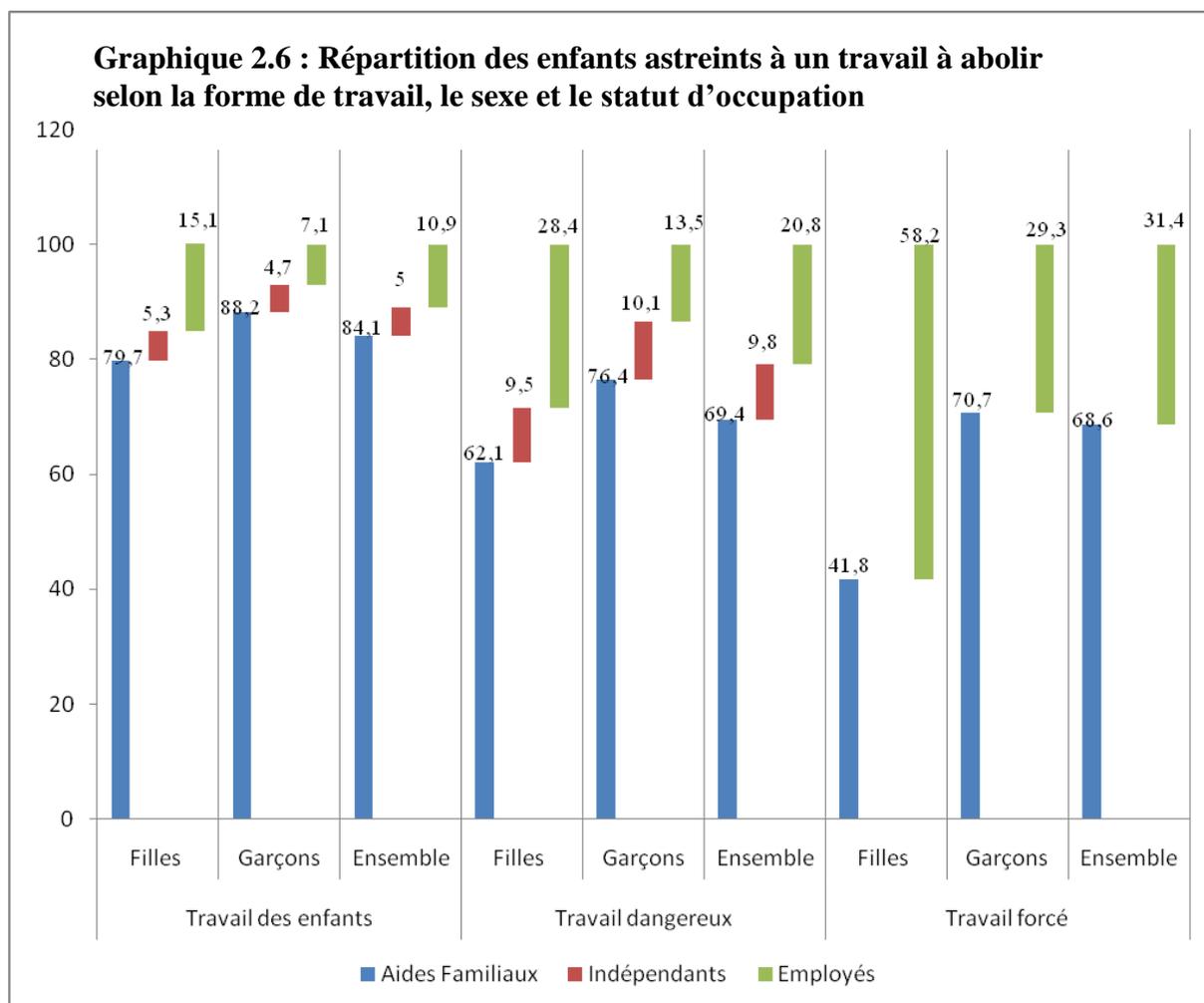
La distribution des enfants astreints à un travail à abolir est conforme à celle des autres enfants économiquement occupés : le secteur agricole (56,2%) et le secteur des services (41,9%) occupent

l'essentiel des enfants en situation de travail à abolir, l'industrie n'occupant qu'une place marginale avec 1,9% de ces enfants. La prise en compte du sexe des enfants astreints au travail des enfants montre que les garçons sont davantage occupés à l'agriculture (74,6%) quand les filles sont principalement impliquées dans les activités de service (62,6%). Toutefois, l'on assiste à une tertiarisation des activités des enfants, quel que soit le sexe, à mesure que l'on évolue vers les formes le plus répréhensibles du travail des enfants, comme le souligne le graphique 2.4.



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

L'examen du statut d'occupation des enfants travailleurs montre que les enfants astreints à un travail à abolir sont majoritairement impliqués dans les activités économiques au côté de leurs parents en qualité d'aides familiaux (84,1%) et, accessoirement, 7% d'entre eux sont employés pour 5% d'enfants travaillant à leur propre compte. En outre, suivant le mouvement de tertiarisation de leurs activités, ils ont tendance à inverser les modalités de leur participation avec l'accroissement des risques liés à leur travail ; l'on relève, en effet, plus d'enfants employés, et donc susceptibles d'être rémunérés, à mesure que le travail devient de plus en plus répréhensible. Dans ce cadre, les filles semblent, davantage que les garçons, plus enclines à monnayer leur contribution économique.



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Lorsque l'on examine la durée du travail, l'on note la charge excessive de travail à laquelle les enfants astreints à un travail à abolir doivent faire face, en particulier ceux qui effectuent un travail dangereux. En moyenne, entre 5 et 13 ans, ces derniers travaillent 50 heures par semaine, quand dans le même temps, les enfants de 14 ans et plus consacrent 56 heures au travail, soit vingt et une heures de plus que les adultes dans les pays développés.

Cette situation étant davantage préjudiciable aux filles qui travaillent plus longtemps que leurs homologues de sexe masculin. Par ailleurs, le travail forcé et la traite accaparent moins les enfants que le travail des enfants ou le travail dangereux.

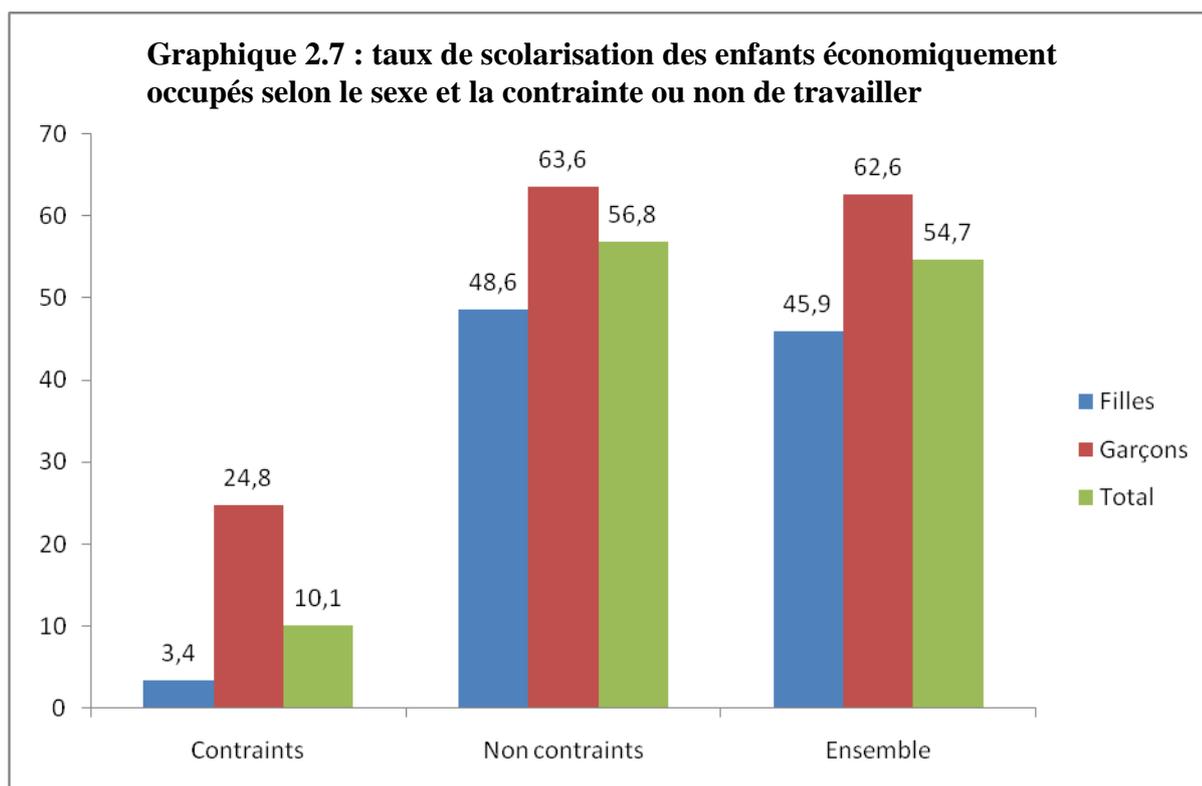
Tableau 2.8 : Nombre hebdomadaire moyen d’heures d’astreinte au travail des enfants à abolir selon l’âge et le sexe

	Travail des enfants			Travail dangereux			Travail forcé			Traite		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
5-13 ans	27	25	26	48	53	50	22	25	24	15	24	22
14-17 ans	50	55	53	52	59	56	33	52	45	35	57	51
Ensemble	32	32	32	50	56	53	27	37	34	25	38	35

Source : EPFTE – Côte d’Ivoire 2011

2.4.3 Impact sur la scolarisation

Le travail des enfants s’accompagne, en règle générale, d’un déficit de scolarisation de ces derniers. Ce lien est particulièrement expressif lorsque l’on examine le taux de scolarisation selon la contrainte ou non à travailler. De fait, le taux de scolarisation des enfants contraints à travailler (10,1%) est plus de cinq fois inférieur à celui des enfants non contraints (56,8%). La prise en compte de l’identité sexuelle des enfants montre que le travail forcé et, par conséquent la traite, renforcent le déficit relatif de scolarisation des filles : le niveau de scolarisation des filles contraintes est quatorze fois inférieur à celui de leurs homologues non contraintes. Et, en ce qui concerne les garçons, ce rapport est de l’ordre de deux fois et demie.



Source : EPFTE – Côte d’Ivoire 2011

En définitive, l'EPFTE-2011 aura mis en évidence une exacerbation du phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Désormais, ce sont un tiers des enfants environ qui travaillent, soit 2.213.709 enfants.

Bien que conjoncturelles, ces données confirment un certain nombre de caractéristiques du travail des enfants en Côte d'Ivoire. L'agriculture et les activités de service occupent l'essentiel des enfants travailleurs qui sont impliqués dans les activités économiques en qualité d'aides familiaux et, accessoirement, d'employés. Par ailleurs, un enfant sur sept économiquement occupés effectue une activité à abolir au regard des conventions et lois en vigueur. En particulier, certains d'entre eux travaillent plus de vingt et une heures que les adultes de pays développés qui sont employés pour 35 heures par semaine.

Chapitre III : Une approche sectorielle globale du travail des enfants en Côte d'Ivoire

Le présent chapitre adopte une approche sectorielle de la réalité du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Il présente sommairement l'étendue du phénomène selon les cinq branches d'activités retenues pour l'EPFTE-2011, à savoir l'agriculture, les mines, le transport, le commerce et les activités domestiques. La première section montre l'incidence du phénomène des enfants travailleurs à travers les secteurs susmentionnés ; la seconde section explore l'ampleur du travail des enfants à abolir dans lesdits secteurs ; enfin, la dernière section souligne l'impact relatif du travail sur la scolarisation des enfants.

3.1. Ampleur et intensité sectorielle du travail des enfants

3.1.1 Ampleur du travail des enfants

Selon les résultats de l'EPFTE-2011, l'agriculture (57%), les activités domestiques (23%) et le commerce (14,1%) sont les trois principaux employeurs d'enfants avec 94,1% des 2 213 708 enfants de 5-17 ans impliqués dans les activités économiques. Les transports et les mines n'occupent respectivement que 1,6% et 0,8% des filles et garçons âgés de 5 à 17 ans, soit au total un peu plus de 50 000 enfants travailleurs. Cette répartition des enfants travailleurs selon les secteurs d'activités prévaut quel que soit l'âge des enfants concernés.

Cependant, la prise en considération du milieu de résidence apporte les premières spécificités sectorielles. De fait, l'agriculture reste prédominante en milieu rural (71,2% des enfants travailleurs) suivie des activités domestiques (17,9%) et du commerce (7,4%), les transports et les mines restant assez marginaux. A contrario, dans les villes, les activités domestiques (34,1%) et le commerce (28,8%) prédominent ; l'agriculture périurbaine occupant tout de même 25,9% des citadins âgés de 5-17 ans, loin devant le secteur des transports qui mobilise 3,6% des enfants travailleurs en milieu urbain.

La ventilation des enfants travailleurs selon le sexe affine davantage les résultats susmentionnés. Elle révèle que la prédominance des enfants économiquement occupés dans les activités agricoles est plus un fait masculin. En effet, ce sont 861993 garçons âgés de 5-17 ans, 74,1% d'entre eux, qui travaillent dans l'agriculture pour 367 392 filles représentant 37% d'entre elles. De même, on note que près de 60% des filles sont occupées soit dans les activités domestiques (37,8%) soit dans les activités de commerce (21,8%), justifiant la forte implication des enfants travailleurs dans ces deux secteurs.

Tableau 3.1 : Répartition des enfants économiquement occupés âgés de 5-17 ans selon la branche d'activités, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

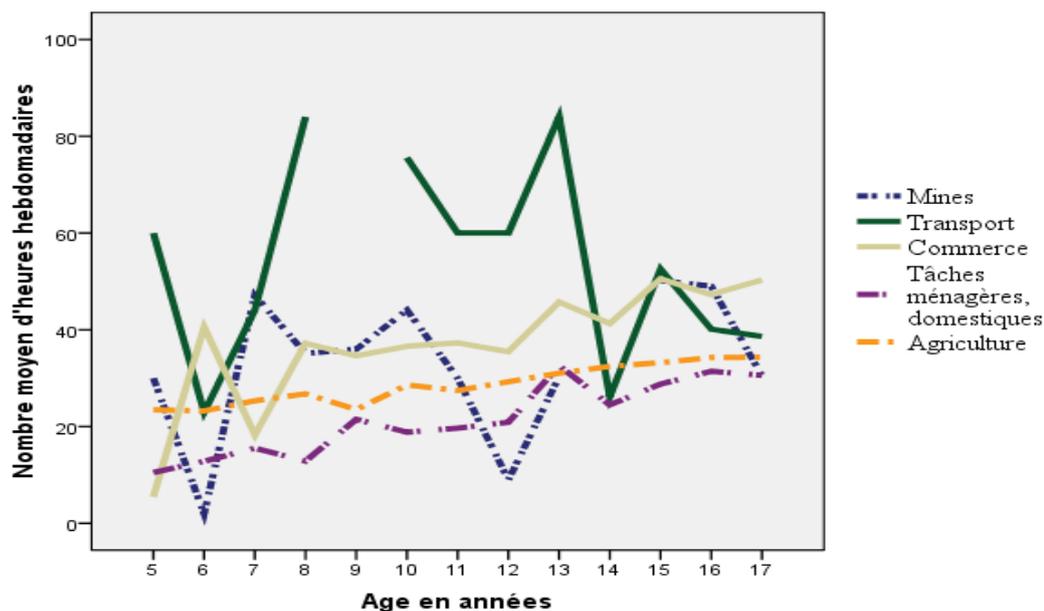
	Mines		Transport		Commerce		Domestiques		Agriculture		Autre	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Milieu												
Rural	10835	0,7	9782	0,7	109155	7,4	265963	17,9	1055113	71,2	31691	2,1
Urbain	5398	0,8	24255	3,6	194203	28,8	229875	34,1	174272	25,9	45553	6,8
Garçons												
5-13 ans	2385	0,3	11304	1,6	51890	7,5	77023	11,2	522680	76,0	22163	3,2
14-17 ans	4614	1,0	17768	3,7	34977	7,4	42890	9,0	339313	71,4	35867	7,5
Total	6999	0,6	29072	2,5	86867	7,5	119913	10,3	861993	74,1	58030	5,0
Filles												
5-13 ans	8545	1,5	3168	0,6	103666	18,4	213027	37,8	224260	39,8	10319	1,8
14-17 ans	690	0,2	1797	0,4	112825	26,2	162898	37,9	143132	33,3	8896	2,1
Total	9235	0,9	4965	0,5	216491	21,8	375925	37,8	367392	37,0	19215	1,9
Ensemble												
5-13 ans	10930	0,9	14472	1,2	155556	12,4	290050	23,2	746940	59,7	32482	2,6
14-17 ans	5303	0,6	19566	2,2	147802	16,3	205788	22,7	482445	53,3	44762	4,9
Total	16233	0,8	34038	1,6	303358	14,1	495838	23,0	1229385	57,0	77244	3,6

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

3.1.2 Intensité du travail des enfants

L'examen du temps hebdomadaire de travail montre qu'avant l'âge de 13 ans, les enfants économiquement occupés dans le transport le sont parfois près de quatre-vingt heures, leur implication dans tous les autres secteurs n'atteignant que rarement cinquante heures par semaine. En outre, le graphique met en relief le fait que les enfants travaillent davantage dans les mines et le commerce que dans l'agriculture ou les activités domestiques.

Graphique 3.1: Evolution du temps hebdomadaire moyen d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon l'âge et la branche d'activités



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

3.2. Incidence du travail des enfants à abolir

3.2.1 Ampleur du travail des enfants à abolir

Premier secteur d'accueil de la main d'œuvre enfantine, l'agriculture constitue également le secteur qui renferme les activités les plus répréhensibles pour les enfants, en particulier pour les garçons (75% d'entre eux). En ce qui concerne les filles, conformément à la répartition susmentionnée, elles sont, en plus de l'agriculture (36,5%) très présentes dans les activités domestiques (37,1%) et commerciales (23,2%).

Tableau 3.2 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans astreints au travail des enfants à abolir selon la branche d'activités, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Mines		Transport		Commerce		Domestiques		Agriculture		Autre	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Milieu												
Rural	10 835	1,0	4728	0,4	87191	7,9	203158	18,4	781757	70,9	14503	1,3
Urbain	5 398	1,1	16316	3,3	163825	33,1	153096	30,9	130884	26,4	25728	5,2
Garçons												
5-13 ans	2 385	0,3	11304	1,6	51890	7,5	77023	11,2	522680	76,0	22163	3,2
14-17 ans	4 614	2,7	5859	3,5	26945	15,9	4305	2,5	119786	70,8	7749	4,6
Total	6 999	0,8	17163	2,0	78835	9,2	81328	9,5	642466	75,0	29912	3,5
Filles												
5-13 ans	8 545	1,5	3168	0,6	103666	18,4	213027	37,8	224260	39,8	10319	1,8
14-17 ans	690	0,4	714	0,4	68515	38,5	61900	34,8	45916	25,8	0	0,0
Total	9 235	1,2	3882	0,5	172181	23,2	274927	37,1	270176	36,5	10319	1,4
Ensemble												
5-13 ans	10930	0,9	14472	1,2	155556	12,4	290050	23,2	746940	59,7	32482	2,6
14-17 ans	5303	1,5	6573	1,9	95459	27,5	66204	19,1	165701	47,8	7749	2,2
Total	16233	1,0	21045	1,3	251015	15,7	356254	22,3	912641	57,1	40231	2,5

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Pis, lorsque l'on envisage le travail dangereux des enfants, on s'aperçoit que 66% des garçons astreints à de telles activités sont dans l'agriculture, la prééminence des activités commerciales dangereuses pour les filles se confirmant.

Tableau 3.3 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans astreints à un travail dangereux selon la branche d'activités, le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

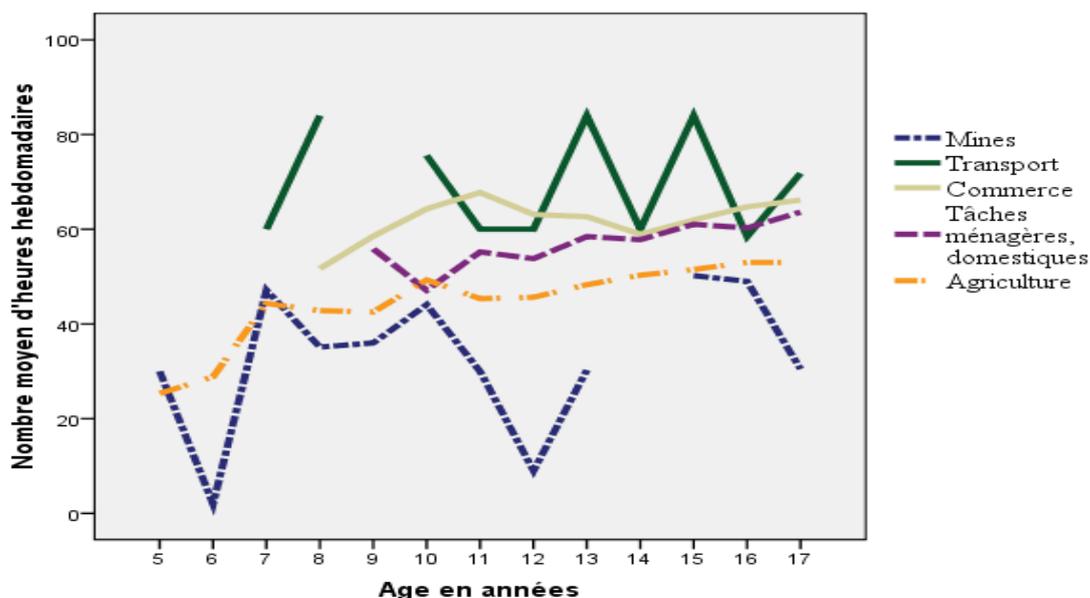
	Mines		Transport		Commerce		Domestiques		Agriculture		Autre	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Milieu												
Rural	10835	3,8	4728	1,7	42972	15,1	26392	9,3	196429	68,9	3846	1,3
Urbain	5398	2,3	13301	5,7	97837	42,0	55489	23,8	54879	23,6	5780	2,5
Garçons												
5-13 ans	2385	1,7	8289	5,8	24385	17,2	10071	7,1	94703	66,8	1877	1,3
14-17 ans	4614	3,5	5859	4,4	25889	19,6	1955	1,5	85691	65,0	7749	5,9
Total	6999	2,6	14148	5,2	50274	18,4	12026	4,4	180394	66,0	9626	3,5
Filles												
5-13 ans	8545	8,3	3168	3,1	32118	31,2	23600	23,0	35395	34,4	-	-
14-17 ans	690	0,5	714	0,5	58417	41,3	46255	32,7	35519	25,1	-	-
Total	9235	3,8	3882	1,6	90535	37,0	69855	28,6	70914	29,0	-	-
Ensemble												
5-13 ans	10930	4,5	11457	4,7	56503	23,1	33671	13,8	130098	53,2	1877	0,8
14-17 ans	5303	1,9	6573	2,4	84306	30,8	48210	17,6	121210	44,3	7749	2,8
Total	16233	3,1	18030	3,5	140809	27,2	81881	15,8	251308	48,5	9626	1,9

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

3.2.2 Intensité du travail à abolir

Au regard de la durée de travail, les activités qui se déroulent à la fois le jour et une partie de la nuit constituent les plus dangereuses. En effet, dans les activités de transport, quel que soit leur âge, les enfants astreints à un travail dangereux travaillent au moins soixante heures par semaine. Suivent tous ceux qui sont impliqués dans le commerce ou les activités domestiques tandis que l'agriculture et les activités minières, bien qu'occupant les enfants travailleurs environ quarante heures par semaines, sont rythmées par le lever et le coucher du soleil.

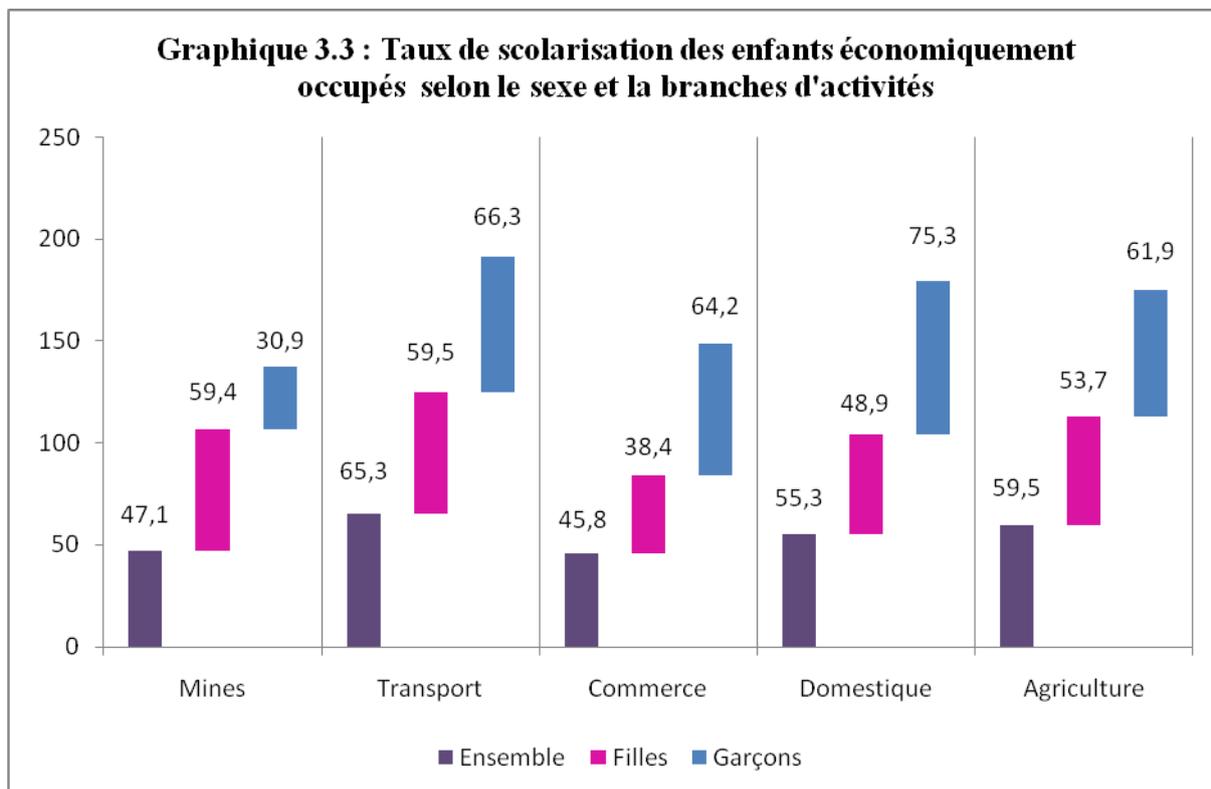
Graphique 3.2 : Evolution du temps hebdomadaire moyen d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans astreints à un travail dangereux selon l'âge et la branche d'activités



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

3.3 Travail et scolarité

Le graphique ci-après souligne l'impact relatif du travail des enfants selon les secteurs d'activités retenus pour l'étude. Dans l'ensemble, il donne à observer une plus faible scolarisation des enfants dans le commerce (45,8%) et dans les mines (47,1%), comparativement aux enfants occupés aux activités domestiques (55,3%), dans l'agriculture (59,5%) ou dans le transport (65,3%). Si la dichotomie urbain/rural en matière de scolarisation pourrait expliquer cette tendance, en particulier dans les activités agricoles et minières se déroulant essentiellement en milieu rural, l'on est relativement surpris par cette faiblesse relative par rapport aux activités de commerce beaucoup plus importantes dans les villes ivoiriennes.



Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Une analyse différenciée selon l'identité sexuelle des enfants permet d'affiner les assertions avancées. De fait, en ce qui concerne les filles, leur taux de scolarisation sont les plus bas lorsqu'elles sont engagées dans les activités commerciales (38,4%) et dans les activités domestiques (48,9%).

La précocité de leur implication dans ces secteurs d'activités pourrait expliquer cet état de fait. En revanche, leur scolarisation est relativement plus importante quand elles effectuent des activités dans le secteur des mines ou du transport ; elle est même quasiment deux fois plus importante que celle des garçons engagés dans les activités minières dans un contexte ivoirien où les garçons connaissent une meilleure scolarisation par rapport aux filles.

Pour ce qui relève des garçons, à l'exception des activités minières, leur taux de scolarisation reste au-dessus de 60% dans les quatre autres branches d'activités de l'étude. Toutefois, elle est de trois points de pourcentage inférieure dans les activités agricoles relativement aux activités commerciales, respectant en cela le clivage urbain/rural. Par ailleurs, les résultats de l'EPTE-2011 mettent en exergue une bien meilleure scolarisation des garçons impliqués dans les activités domestiques (75,3%) et, à un degré moindre, dans les activités de transport (66,3%), au moment où au plan national le taux de scolarisation au niveau le taux de scolarisation des garçons se situe à 69,3% pour une moyenne estimée à 66%.

Au total, une approche sectorielle du travail des enfants permet de souligner, selon les résultats de l'EPFTE-2011, que les principaux secteurs d'accueil de la main-d'œuvre enfantine sont l'agriculture, le travail domestique et à un degré moindre les activités commerciales. Si leur implication dans les activités agricoles est un fait masculin, les données montrent à voir que la forte concentration de la main-d'œuvre enfantine dans les activités domestiques résulte de la prédominance des filles dans ce secteur. A ceci près que lorsque l'on envisage le travail des enfants à abolir, l'importance relative de l'implication des filles dans les activités agricoles est accrue alors que les garçons demeurent essentiellement occupés dans les activités agricoles.

Toutefois, en regard de la dangerosité du travail, il importe de retenir que les activités se déroulant à la fois le jour et sur une partie de la nuit, notamment le transport et le commerce, accaparent de très longues heures les enfants, au détriment de leur scolarisation. Cette relative sous-scolarisation des enfants liée à la durée du travail est surtout préjudiciable aux filles. Quand aux garçons, ils sont davantage moins scolarisés dans les activités minières qui se déroulent systématiquement en milieu rural et qui mobilisent précocement ces derniers, en raison de leur frêle physique particulièrement apprécié dans les galeries souterraines.

Chapitre IV : Travail des enfants dans l'agriculture

Introduction

Ce chapitre du rapport aborde la question du travail des enfants (ou encore travail à abolir) dans le secteur de l'agriculture. L'agriculture telle que appréhendée ici concerne aussi bien les activités qui sont liées à la production des produits agricoles, de l'élevage, de l'exploitation forestière que de la pêche.

Tout comme dans la plupart des pays au sud du Sahara, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie de la Côte d'Ivoire. D'abord elle est la principale source d'emplois ; ensuite, elle contribue de façon significative à la formation des ressources financières du pays, à travers l'exportation des produits comme le cacao, le café, l'hévéa, etc.

Dans un tel contexte, de nombreux enfants n'échappent pas aux activités champêtres. L'enquête nationale sur le travail des enfants 2005, tout comme celle sur le niveau de vie des ménages de 2008 ont mis en relief le fait que la majorité des enfants impliqués dans les activités économiques le sont dans l'agriculture. L'agriculture est par essence le secteur où les tâches effectuées sont pénibles et dangereuses (abattage des arbres, utilisation des produits chimiques, etc.) et donc susceptibles d'impacter négativement la sécurité et la santé des enfants.

Depuis près d'une décennie, le cacao ivoirien qui constitue la première source de revenu du pays fait l'objet d'une menace de boycott de la part des chocolatiers à travers le gouvernement Américain¹³ en raison de l'utilisation des enfants dans les plantations. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire ayant été sensibilisé sur la question, a pris des mesures et des actions afin d'éradiquer le phénomène (arrêté portant sur la détermination des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, élaboration du plan nationale d'action de lutte contre les pires formes de travail des enfants, etc.).

Cette partie de l'étude nous permettra de connaître et de comprendre la réalité du phénomène dans l'agriculture. Il s'agira d'examiner l'incidence du travail des enfants dans l'agriculture, d'en préciser les caractéristiques, avec un focus sur les cultures et les tâches pratiquées par les enfants. L'on abordera également les aspects du travail des enfants liés au travail dangereux, au travail forcé et à la traite, toujours dans l'agriculture.

¹³ Les lois fédérales américaines notamment la *Trade and Development Act* de 2000 (TDA, Loi de 2000 sur le commerce et le développement) exige que le département du Travail publie annuellement les *Conclusions sur les pires formes de travail des enfants*, la *Loi de réautorisation de la protection des victimes de la traite (TVPRA)* ; le décret 13126 tient à jour une liste de spéculations qui doivent être produites sans les PFTE. Ces dispositions ont conduit à la mise en place du protocole dit de Harkin-Engels pour s'engager contre le phénomène des PFTE. Il faut également rappeler qu'il y a eu deux menaces d'embargo l'une en 2005 et l'autre en 2008.

4.1 Ampleur et caractéristiques du travail des enfants dans l'agriculture

4.1.1 Ampleur du travail des enfants dans l'agriculture

Comme il fallait s'y attendre, l'EPFTE2011 révèle qu'en Côte d'Ivoire, l'agriculture occupe la majorité des enfants concernés par les activités économiques (55,5% des enfants travailleurs). Bien évidemment, cette forte implication des enfants dans les activités agricoles s'observe principalement en milieu rural, l'agriculture périurbaine ne concernant que 14,2% des enfants travailleurs impliqués dans les activités agricoles. La prise en compte du sexe de ces derniers met en lumière le fait qu'il s'agisse d'une activité infantile masculine par essence, dans la mesure où ce sont 73,5% de garçons contre 35,2% de filles qui y travaillent.

Au regard des résultats du tableau 3.1, le secteur agricole reste le plus préoccupant, en terme de travail des enfants à abolir : sur les 1 622 140 enfants astreints à un travail à abolir, 912 642 sont dans le secteur de l'agriculture (56,3%). Ce travail à proscrire touche particulièrement les enfants de sexe masculin vivant dans les contrées rurales.

Tableau 4.1 : Incidence du travail des enfants dans l'agriculture par sexe et selon le milieu de résidence

	Total des enfants		Enfants occupés		Travail à abolir		Activités dans l'agriculture		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Enfants occupés	Travail des enfants	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	Effectif (g)	Effectif (h)	% (i)
Garçon									
Urbain	1 743 321	7,6	307 488	43,1	221 447	44,9	132 661	99 372	74,9
Rural	2 146 894	34,0	861 886	84,6	637 622	85,2	729 332	543 094	74,5
Total	3 890 215	22,2	1 169 374	73,7	859 069	74,8	861 993	642 466	74,5
Fille									
Urbain	1 859 156	2,2	409 108	10,2	290 579	10,8	41 611	31 512	75,7
Rural	1 831 967	17,8	635 225	51,3	472 492	50,5	325 781	238 664	73,3
Total	3 691 123	10,0	1 044 334	35,2	763 071	35,4	367 392	270 176	73,5
Ensemble									
Urbain	3 602 478	4,8	716 597	24,3	512 026	25,6	174 272	130 884	75,1
Rural	3 978 861	26,5	1 497 111	70,5	1 110 114	70,4	1 055 113	781 758	74,1
Total	7 581 338	16,2	2 213 708	55,5	1 622 140	56,3	1 229 385	912 642	74,2

(b)=g x 100/a, (d)= g x 100/c, (f)= h x 100/e, (i)= h x 100/g

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Plus fondamentalement, il n'est pas étonnant de voir que, lorsque les enfants sont occupés dans des activités agricoles, dans la majorité des cas ils le sont dans un travail à abolir. La situation est tout aussi alarmante pour les garçons que pour les filles, en milieu périurbain qu'en en milieu rural.

Les chiffres du tableau 3.1 indiquent que le travail agricole à abolir touche 74,5% des garçons et 73,5% des filles économiquement occupés dans l'agriculture, et 75,1% en milieu urbain et 74,1% en milieu rural.

4.1.2 Caractéristiques du travail des enfants dans l'agriculture

4.1.2.2 Typologie du Travail et statut d'occupation des enfants

Les caractéristiques du travail des enfants dans l'agriculture sont examinées au travers du type d'emploi exercé, du statut d'occupation économique, de l'interférence du travail agricole avec la scolarisation des enfants, des heures de travail effectuées, des d'occupations agricoles, des types de cultures dans lesquelles sont impliquées les enfants et les tâches que les enfants exécutent quotidiennement. L'objectif dans cette partie est de centrer l'analyse sur les conditions d'exercice du travail à abolir des enfants dans l'agriculture.

En termes de type d'emploi effectué (tableau 3.2), en majorité, l'occupation des enfants est occasionnelle (46,3%). Si l'on, ajoute ceux qui ont un emploi saisonnier ou temporaire, l'on aboutit à 66% des enfants qui ne sont pas astreints à un emploi permanent. Une analyse plus poussée selon la scolarité nous permet de comprendre que ces enfants sont en majorité scolarisés (80% de ceux qui ont un emploi occasionnel, 74% pour ceux qui ont un emploi saisonnier et 77% de ceux dont l'emploi est temporaire)

Tableau 4.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture par type d'emploi selon le sexe et l'âge

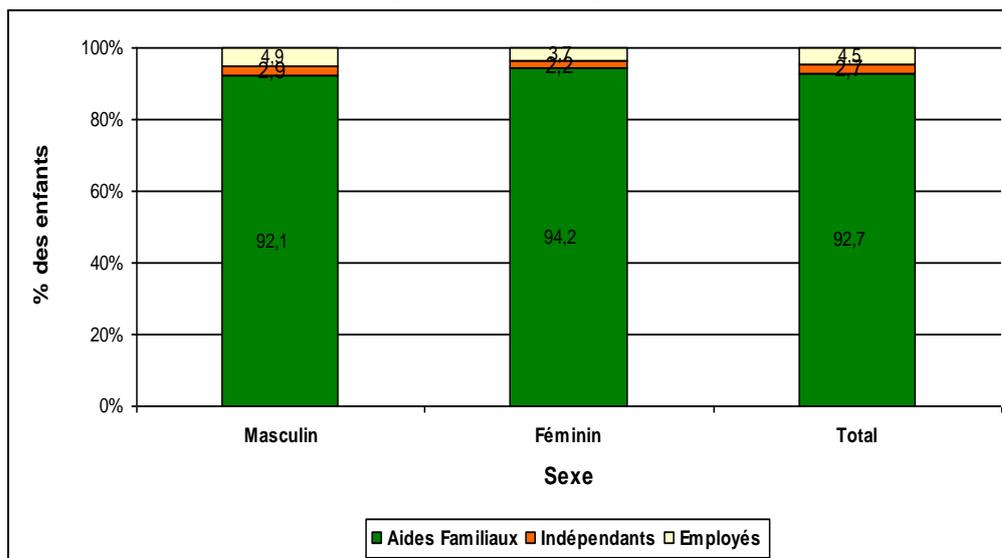
Sexe	Emploi permanent		Emploi occasionnel		Emploi saisonnier		Emploi temporaire		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Garçon	209								
	297	32,6	298 633	46,5	52 846	8,2	81 689	12,7	642 465
Fille	98 209	36,4	123 502	45,7	22 164	8,2	26 299	9,7	270 174
Age									
5-13 ans	197								
	528	26,4	392 973	52,6	63 317	8,5	93 121	12,5	746 939
14-17 ans	109								
	978	66,4	29 162	17,6	11 693	7,1	14 867	9,0	165 700
Total	307								
	506	33,7	422 135	46,3	75 010	8,2	107 988	11,8	912 639

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Suivant le sexe, les tendances décrites plus haut sont observées. En revanche, la prise en compte de l'âge, met en lumière une situation très contrastée. Les enfants plus âgés (14 à 17 ans), sont davantage impliqués dans les emplois permanents (66,4%), alors que les jeunes (5 à 13 ans) le sont dans les emplois occasionnels (52,6%).

En d'autres termes, avant l'âge légal d'entrée sur le marché du travail, les enfants sont relativement protégés. Ceci explique sans doute que plus de 90% des filles et des garçons effectuant un travail à abolir dans l'agriculture sont des aides familiaux, comme le souligne le graphique 4.1.

Graphique 4.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe

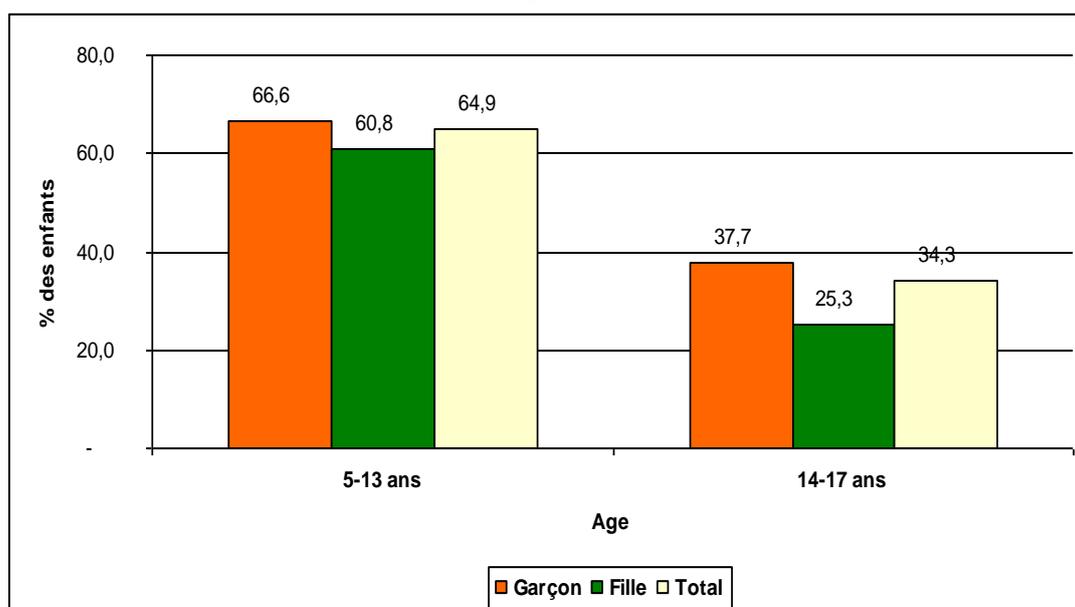


Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

4.1.2.4 Travail des enfants dans l'agriculture et scolarisation des enfants

Il est manifeste que le travail des enfants dans l'agriculture affecte négativement leur scolarisation, particulièrement pour les filles plus âgées. De ce fait, 65% des enfants âgés de 5 à 13 ans sont scolarisés, contre 34% pour ceux âgés de 14 à 17 ans (graphique 3.2). Cette situation augure d'une déscolarisation massive, en milieu rural accentuant l'écart avec les villes ivoiriennes tout en renforçant la sous scolarisation des filles.

Graphique 4.2 : Pourcentage d'enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture scolarisés selon l'âge et le sexe

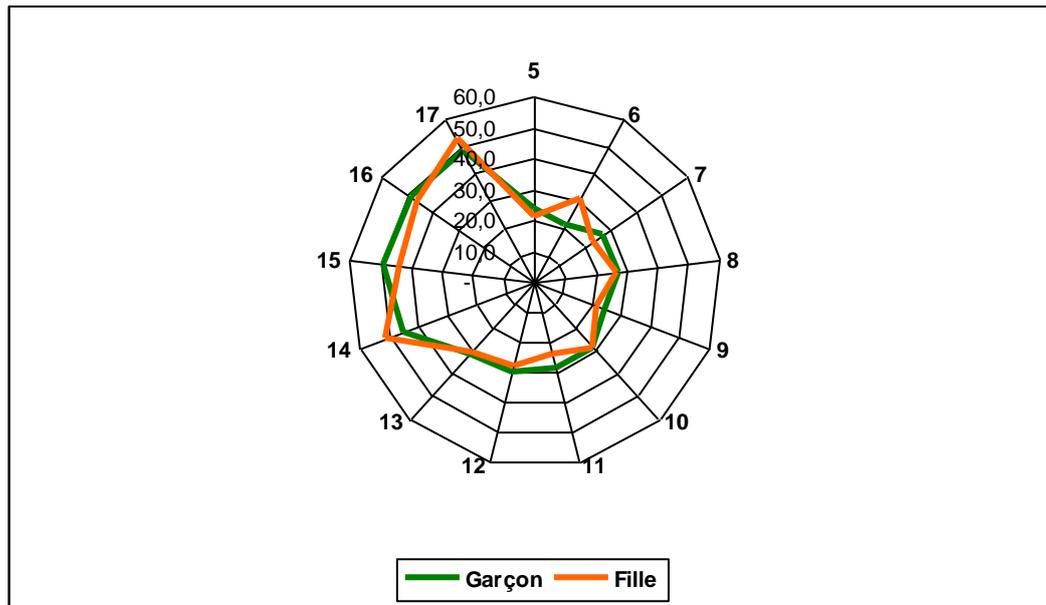


Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

4.1.2.3 Intensité du travail des enfants

Un autre élément qui ajoute à la détresse des enfants, surtout pour ceux âgés de 14 à 17 ans, est saisi par le nombre d'heures de travail effectué par semaine. Le nombre moyen d'heures de travail est de 31 heures, mais une analyse du graphique 3.3 révèle une augmentation régulière en fonction de l'âge. A partir de 14 ans, le nombre d'heures de travail des enfants dépasse les 40 heures hebdomadaires pour atteindre 50 heures à l'âge de 17 ans. Globalement les garçons passent relativement plus de temps dans les travaux agricoles à abolir que les filles.

Graphique 4.3 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail à abolir dans l'agriculture selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

4.1.2.1 Nature des travaux agricoles

La présente sous section décrit les occupations auxquelles les enfants sont occupés dans l'agriculture, ainsi que les cultures dans lesquelles ils sont impliqués.

L'analyse du tableau 3.3 montre que les enfants exercent le métier de cultivateur (86,4%), Il souligne une forte représentation des garçons (70,4%), relativement aux filles (29,6%). En outre, le tableau 3.3 indique que la majorité des enfants concernés par le travail dans l'agriculture sont les plus jeunes : 82% des enfants concernés ont entre 5 et 13 ans. Ce dernier résultat est particulièrement intéressant, car, il suggère qu'une composante majeure du travail à abolir des enfants dans l'agriculture tient principalement à l'âge des enfants et donc de la précocité de leur entrée sur le marché du travail ; en effet, avant 14 ans, tout travail effectué par un enfant est interdit.

Tableau 4.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture par type d'occupation selon le sexe et l'âge

Occupation	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cultivateur	550 275	85,7	238 445	88,3	788 720	86,4
Maraîcher	9 413	1,5	3 108	1,2	12 521	1,4
Jardinier	5 528	0,9	4 472	1,7	10 000	1,1
Exploitant forestier	-	-	869	0,3	869	0,1
éleveur de bétail	18 758	2,9	15 181	5,6	33 939	3,7
éleveur de volaille	-	-	702	0,3	702	0,1
berger - garde-animaux	18 816	2,9	2 684	1,0	21 500	2,4
Pêcheur	1 063	0,2	-	-	1 063	0,1
ouvrier qualifié de l'agriculture	15 815	2,5	-	-	15 815	1,7
Charbonnier	-	-	545	0,2	545	0,1
Ouvrier, manœuvre agricole	21 527	3,4	4 170	1,5	25 697	2,8
Autre	1 271	0,2	-	-	1 271	0,1
Total	642 466	70,4	270 176	29,6	912 642	100,0
5-13 ans	522 681,0	81,4	224 260,0	83,0	746 941,0	81,8
14-17 ans	119 785	18,6	45 916	17,0	165 701,0	18,2

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Par ailleurs, la désagrégation des enfants occupés à un travail agricole à abolir selon la branche d'activités apporte plus de précisions quant à la nature de leur activité. En effet, sur les 912 642 enfants concernés, 57,5% pratiquent la culture de céréales pour 17% impliqués dans la culture du cacao. La prise en compte du sexe confirme cette prédominance des enfants dans la culture de céréales. Toutefois, on observe que pour les filles, ce sont les 2/3 d'entre elles qui y sont occupées. En outre, alors que quasiment 20% des garçons exercent dans la sous section de la cacaoculture, ce sont 11,7% des filles qui sont concernées pour 10,3% d'entre elles qui sont occupées à la culture des légumes.

Tableau 4.4 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture par branche d'activité selon le sexe et l'âge

Branche d'activité	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Culture de céréales et autres cultures n.c.a.	346 366	53,9	178 256	66,0	524 622	57,5
Culture de légumes ; horticulture ; pépinières	36 499	5,7	27 749	10,3	64 248	7,0
Culture de fruits, de noix, de plantes pour boisson ou épice	49 022	7,6	7 510	2,8	56 532	6,2
Élevage	34 815	5,4	17 865	6,6	52 680	5,8
Culture et élevage associés	5 486	0,9	-	-	5 486	0,6
Culture du cacao	124 453	19,4	31 649	11,7	156 102	17,1
Culture du café	14 144	2,2	1 517	0,6	15 661	1,7
Culture d'hévéa	27 436	4,3	4 216	1,6	31 652	3,5
Cueillette	1 060	0,2	-	-	1 060	0,1
Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation fore	-	-	1 414	0,5	1 414	0,2
Pêche, pisciculture, aquaculture	1 914	0,3	-	-	1 914	0,2
Commerce de détail hors magasin	1 271	0,2	-	-	1 271	0,1
Total	642 466	70,4	270 176	29,6	912 642	100,0
Age						
5-13 ans	522 681	91,9	45 916	8,1	568 597	100,0
14-17 ans	119 785	72,3	45 916	27,7	165 701	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Afin de cerner la réalité du travail des enfants dans l'agriculture, un certain nombre de questions émanant de l'arrêté portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, leur ont été proposés en leur demandant si oui, ou non ils avaient mené ces tâches (abattage des arbres, brûlage des champs, épandage de produits chimiques, port de charge lourdes, nettoyage de champs, fabrication de charbon de bois).

Le résultat est sans équivoque, et traduit encore une fois l'inquiétude que l'on peut éprouver pour ces nombreux enfants utilisés dans les plantations. A peine, moins de 10% des enfants n'ont été concernés par aucune des tâches. Par ailleurs, des six caractéristiques retenues, les proportions des enfants concernées partent de 18,2% pour l'épandage de produit chimique à 83,2% des enfants pour le nettoyage de champs (tableau 3.5).

Tableau 4.5 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans l'agriculture selon la tâche effectuée, selon le sexe et l'âge

Sexe	Abattage des arbres		Brûlage des champs		Epannage de produit chimique		Port de charges lourdes		Nettoyage des champs		Fabrication du Charbon de bois, bûcheron		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Masculin	173028	26,9	279860	43,6	119204	18,6	354054	55,1	536556	83,5	77605	12,1	746940
Féminin	44809	16,6	92165	34,1	46987	17,4	132836	49,2	222721	82,4	31566	11,7	165702
Total	217837	23,9	372025	40,8	166191	18,2	486890	53,3	759277	83,2	109171	12,0	912642
Age													
5-13 ans	139187	18,6	279860	34,4	108156	14,5	379181	50,8	616817	82,6	75888	10,2	642466
14-17 ans	78650	47,5	92165	69,6	58035	35,0	107709	65,0	142460	86,0	5697	20,1	270176
Total	217837	23,9	372025	40,8	166191	18,2	486890	53,3	759277	83,2	81585	12,0	912642

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

4.2 Travail dangereux des enfants dans l'agriculture

La présente section aborde la question du travail dangereux, interdit pour les enfants de moins de 18 ans.

4.2.1 Incidence du travail dangereux des enfants dans l'agriculture

Le tableau 3.4, retrace l'incidence du travail agricole dangereux pour les enfants. Il met ainsi en évidence le fait que dans l'agriculture, le travail dangereux des enfants affecte 27,5% des enfants astreints à un travail à abolir et 20,4% de ceux qui sont économiquement occupés. Les résultats indiquent également que la dangerosité du travail des enfants est fortement imputable à la taille du secteur agricole. Sur les 517 888 enfants concernés par le travail dangereux dans l'étude, 251 308 travaillent dans l'agriculture, soit près de la moitié d'entre eux. Un autre élément marquant qui met en lumière la forte contribution du secteur agricole à la formation du travail à abolir des enfants est la part du travail des enfants du secteur agricole dans l'ensemble des enfants effectuant un travail à abolir. En effet, sur les 1 622 140 concernés par le travail à abolir pour l'ensemble des secteurs, 912642 enfants dans l'agriculture y sont impliqués.

Tableau 4.6 : Incidence du travail dangereux des enfants dans l'agriculture selon le sexe et le milieu

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail dangereux		Activités dans l'agriculture				
	Effectif (a)	%Travail dangereux (b)	Effectif (c)	% dans l'agriculture dangereuse (d)	Effectif (e)	% dans l'agriculture dangereuse (f)	Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail dangereux		
									Effectif (i)	% des occupés (j)	% travail des enfants (k)
Garçons											
Urbain	307 488	13,4	221 447	18,5	103 652	39,6	132 661	99 372	41 074	31,0	41,3
Rural	861 886	16,2	637 622	21,8	169 814	82,0	729 332	543 094	139 320	19,1	25,7
Total	1 169 374	15,4	859 069	21,0	273 466	66,0	861 993	642 466	180 394	20,9	28,1
Filles											
Urbain	409 108	3,4	290 579	4,8	129 032	10,7	41 611	31 512	13 805	33,2	43,8
Rural	635 225	9,0	472 492	12,1	115 389	49,5	325 781	238 664	57 109	17,5	23,9
Total	1 044 334	6,8	763 071	9,3	244 422	29,0	367 392	270 176	70 914	19,3	26,2
Total											
Urbain	716 597	7,7	512 026	10,7	232 684	23,6	174 272	130 884	54 879	31,5	41,9
Rural	1 497 111	13,1	1 110 114	17,7	285 203	68,9	1 055 113	781 758	196 429	18,6	25,1
Ensemble	2 213 708	11,4	1 622 140	15,5	517 888	48,5	1 229 385	912 642	251 308	20,4	27,5

(b)=g x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

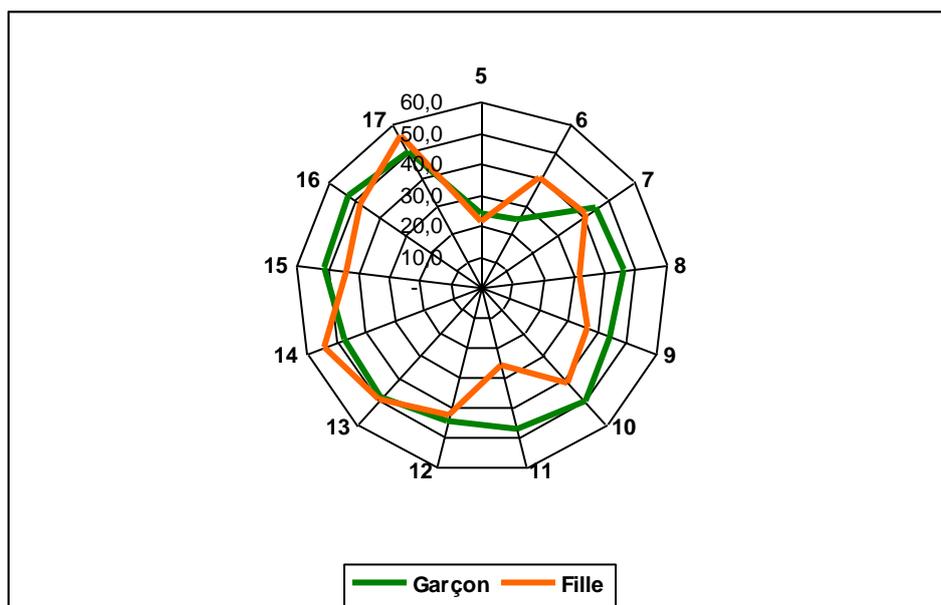
Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

La prise en compte du sexe, tout comme de la dimension spatiale souligne des spécificités à la dangerosité du travail des enfants dans l'agriculture. D'abord, en raison de leur forte mobilisation dans ce secteur, le travail dangereux dans l'agriculture touche plus les garçons, que les filles, respectivement 66% et 29% du total travail dangereux des enfants. L'analyse du travail dangereux selon le milieu de résidence renforce les inquiétudes quant au devenir des enfants ruraux, dans la mesure où il apparaît que 70% d'entre eux en sont affectés pour moins du quart des citadins.

4.2.2 Caractéristiques du travail dangereux des enfants dans l'agriculture

Le travail des enfants en plus d'être dangereux de par la nature des occupations et des tâches effectuées, l'est davantage au regard de son intensité. Le graphique 4.3 montre les heures d'astreintes pour les enfants dans les activités agricoles dangereuses et met en relief trois constats. Premièrement, les heures de travail dans les activités agricoles dangereuses sont longues, en moyenne 46 heures par semaine. Deuxièmement, le travail est plus intense pour les garçons que pour les filles. Enfin, on peut voir que les heures de travail augmentent avec l'âge des enfants : les courbes s'éloignent du centre avec l'âge.

Graphique 4.4 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail dangereux dans l'agriculture selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Contrairement au travail à abolir, le tableau 3.5 relatif à la ventilation des enfants impliqués dans le travail dangereux par type d'emploi met en relief une forte implication des enfants dans les emplois permanents (52,7%), les emplois occasionnels n'intervenant que secondairement (31,9%). Cette tendance reste conforme entre garçons et filles.

A contrario, lorsqu'on s'intéresse à l'âge des enfants, on relève une hausse des emplois permanents chez les enfants âgés de 14 à 17 ans (71,2%) et une baisse (35,5%) pour les enfants entre 5 et 13 ans, au détriment des emplois occasionnels (47,1%). En d'autres termes, le travail agricole précoce des enfants se confirme une fois l'âge légal d'admission dans l'emploi est atteint.

Tableau 4.7 : Répartition des enfants effectuant un travail dangereux dans l'agriculture par type d'emploi selon le sexe et l'âge

Sexe	Emploi permanent		Emploi occasionnel		Emploi saisonnier		Emploi temporaire		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Garçon	94 904	52,6	54 283	30,1	8 958	5,0	22 248	12,3	180 393
Fille	37 582	53,0	25 866	36,5	5 361	7,6	3 669	5,2	70 915
Age									
5-13 ans	46 210	35,5	61 221	47,1	8 676	6,7	13 992	10,8	130 099
14-17 ans	86 276	71,2	18 928	15,6	4 080	3,4	11 925	9,8	121 209
Total	132 486	52,7	80 149	31,9	12 756	5,1	25 917	10,3	251 308

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Toutefois, comme le montre le graphique 4.1, ce travail reste relativement encadré et, 90% des garçons comme des filles sont astreints aux travaux agricoles dangereux en qualité d'aides familiaux.

Graphique 4.5 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

4.3 Incidence et caractéristiques du travail forcé des enfants dans l'agriculture

4.3.1 Incidence du travail forcé des enfants dans l'agriculture

L'enquête indique que le travail forcé dans l'agriculture affecte 1,8% des enfants économiquement occupés et 2,4% des enfants impliqués dans le travail à abolir. Toutefois, le phénomène devient préoccupant lorsque l'on met en avant la proportion du travail forcé agricole dans le travail forcé. En effet, 22,3% du travail forcé des enfants est observé dans le secteur agricole.

Compte tenu de l'importance de cette activité en milieu rural et la forte mobilisation des garçons, la situation du travail forcé des enfants dans l'agriculture est particulièrement marquée pour ces derniers, particulièrement dans les contrées rurales. Sur les 30 670 garçons concernés par le travail forcé, 14 625 exercent dans l'agriculture, soit près de 48%, ce chiffre étant de 11% à peine pour les filles. En ce qui concerne le milieu de résidence, le milieu rural contribue davantage à ce phénomène : 55% du travail forcé y incombe à l'agriculture, alors que pour la ville le pourcentage est de 7%.

Tableau 4.8 incidence du travail forcé des enfants dans l'agriculture par sexe et selon le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail forcé		Activités dans l'agriculture					
	Effectif (a)	% travail forcé dans l'agriculture (b)	Effectif (c)	% travail forcé dans l'agriculture (d)	Effectif (e)	% travail forcé dans l'agriculture (f)	Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail forcé			
									Effectif (i)	% des occupés (j)	% travail des enfants (k)	
Garçons												
Urbain	307 488	1,1	221 447	1,5	14 098	24,2	132 661	99 372	3 409	2,6	3,4	
Rural	861 886	1,3	637 622	1,8	16 572	67,7	729 332	543 094	11 216	1,5	2,1	
Total	1 169 374	1,3	859 069	1,7	30 670	47,7	861 993	642 466	14 625	1,7	2,3	

Filles											
Urbain	409 108	0,3	290 579	0,4	52 581	2,4	41 611	31 512	1 288	3,1	4,1
Rural	635 225	0,9	472 492	1,2	14 468	40,6	325 781	238 664	5 869	1,8	2,5
Total	1 044 334	0,7	763 071	0,9	67 049	10,7	367 392	270 176	7 157	1,9	2,6
Total											
Urbain	716 597	0,7	512 026	0,9	66 679	7,0	174 272	130 884	4 697	2,7	3,6
Rural	1 497 111	1,1	1 110 114	1,5	31 040	55,0	1 055 113	781 758	17 085	1,6	2,2
Ensemble	2 213 708	1,0	1 622 140	1,3	97 719	22,3	1 229 385	912 642	21 782	1,8	2,4

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

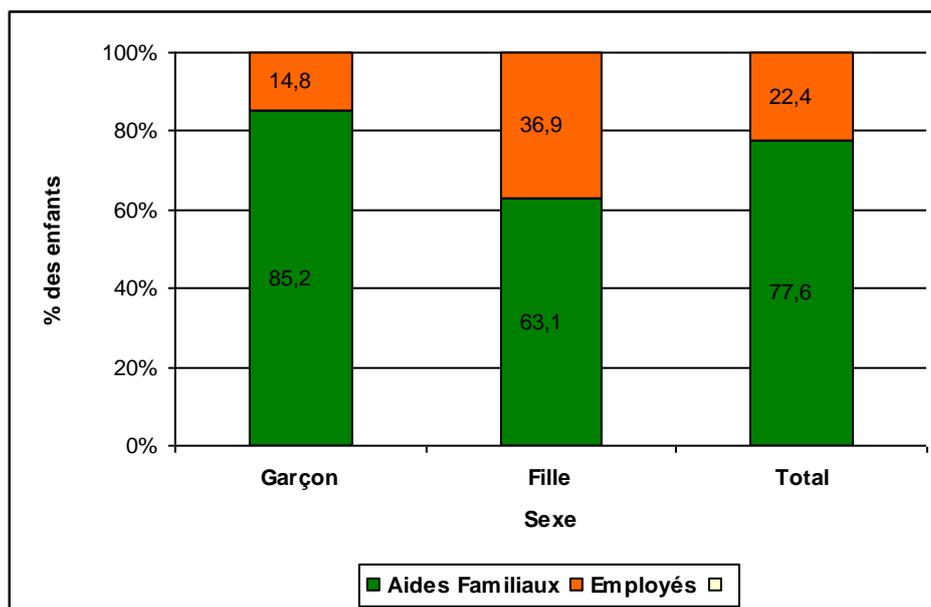
Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'importance du travail forcé dans l'agriculture suscite des interrogations et mérite que l'on s'y attarde. A priori, l'environnement dans lequel se déroule cette activité pourrait constituer une piste pour expliquer cette situation. En effet, les activités agricoles se déroulent dans des localités inaccessibles au public, et donc loin des yeux. Par ailleurs, l'âge pourrait constituer un élément favorisant du travail forcé des enfants dans l'agriculture. De fait, la majorité des enfants victimes de travail forcé sont ceux qui ont entre 5 et 13 ans (54,2%), donc facilement manipulables.

4.3.2 Caractéristiques du travail forcé des enfants dans l'agriculture

Le graphique 3.6 indique la répartition du travail forcé des enfants en fonction du statut d'occupation économique. Tout comme le travail dangereux, la majorité des enfants impliqués dans le travail forcé sont des aides familiaux, plus des trois quarts y étaient concernés. Cependant, entre garçons et filles il importe de relever une différence dans le statut d'occupation économique : 85,2% des garçons sont des aides familiaux, 63,1% des filles, un peu plus du tiers d'entre elles offrant leur service en dehors du cadre familial.

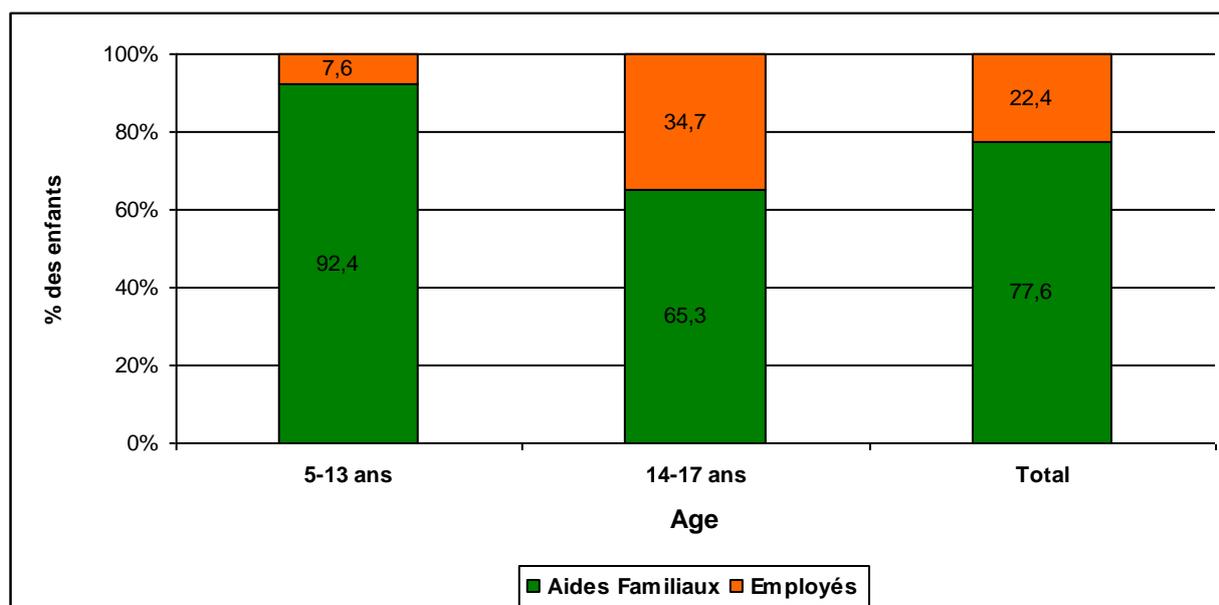
Graphique 4.6 : Répartition des enfants astreints au travail forcé dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'implication des enfants dans le travail forcé agricole, en tant qu'aides familiaux incombe premièrement aux enfants âgés de 5 et 13 ans (92,4%). Ce dernier résultat pourrait être dû à la vulnérabilité des enfants plus jeunes qui perçoivent beaucoup moins les conditions de pénibilité que leurs aînés. D'ailleurs, chez les plus âgés, entre 14 et 17 ans, on observe un net recul de la proportion des enfants occupés en qualité d'aides familiaux (63,1%), au profit d'un statut d'employés (37%).

Graphique 4.7: Répartition des enfants astreints au travail forcé dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon l'âge



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

4.4 Incidence et caractéristiques de la traite des enfants dans l'agriculture

4.4.1 Incidence de la traite des enfants dans l'agriculture

Les résultats de l'EPFTE (tableau 3.7) soulignent que l'agriculture est aussi l'un des secteurs où sévit particulièrement la traite des enfants. Sur les 81 343 enfants âgés de 5 à 17 ans victimes de traite, l'agriculture seule, en compte 14 085 enfants, soit 17,3% des enfants concernés par le phénomène. En revanche, l'incidence de la traite agricole sur l'occupation économique des enfants, ainsi que sur le travail à abolir est marginale. La traite touche 1,5% des enfants astreints à un travail à abolir et 1,1% des enfants économiquement occupés.

Tableau 4.9 incidence de la traite des enfants dans l'agriculture par sexe et selon le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés						Activités dans l'agriculture				
	Enfants occupés		Travail des enfants		Traite		Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Traite		
	Effectif (a)	% traite dans l'agriculture (b)	Effectif (c)	% traite dans l'agriculture (d)	Effectif (e)	% traite dans l'agriculture (f)			Effectif (i)	% des occupés (j)	% travail des enfants (k)
Garçons											
Urbain	307 488	-	221 447	-	9 343	-	132 661	99 372	-	-	-
Rural	861 886	0,8	637 622	1,1	11 965	60,2	729 332	543 094	7 205	1,0	1,3
Total	1 169 374	0,6	859 069	0,8	21 308	33,8	861 993	642 466	7 205	0,8	1,1
Filles											
Urbain	409 108	0,3	290579	0,4	45 467	2,8	41 611	31 512	1 288	3,1	4,1
Rural	635225	0,9	472 492	1,2	14 568	38,4	325 781	238 664	5 592	1,7	2,3
Total	1 044 334	0,7	763 071	0,9	60 035	11,5	367 392	270 176	6 880	1,9	2,5
Total											
Urbain	716 597	0,2	512026 1 110	0,3	54 810	2,3	174 272 1 055	130 884	1 288	0,7	1,0
Rural	1 497 111	0,9	114	1,2	26 533	48,2	113	781 758	12 797	1,2	1,6
Ensemble	2 213 708	0,6	1 622 140	0,9	81 343	17,3	1 229 385	912 642	14 085	1,1	1,5

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Toutefois, les tendances observées ne sont pas toujours conformes lorsque l'on aborde la question du genre ou du milieu de résidence. Les enfants victimes de traite sont plus présents dans l'agriculture. Parmi les garçons victimes de traite, 34% le sont dans des activités agricoles, cette proportion étant de 11,5% pour les filles. Un autre élément lié à la traite qui mérite d'être relevé est la forte proportion d'enfants victimes en milieu rural. Dans les campagnes, dans près de 50% des cas, la traite est imputable aux activités des enfants en rapport avec le secteur agricole. Ce résultat, s'explique du reste par la nature de l'activité agricole, qui s'effectue dans les plantations, loin des yeux et dans des zones difficilement accessibles pour les autorités.

4.4.2 Caractéristiques de la traite des enfants dans l'agriculture

Le graphique 3.7 nous situe sur le statut d'occupation économique des enfants victimes de traite dans l'agriculture. Dans leur majorité, les enfants sont employés comme des aides familiaux (64,4%), et secondairement comme employés (35,6%).

Lorsque l'on prend en compte le sexe des enfants, on observe que la tendance au salariat est relativement plus prononcée pour les filles que les garçons victimes de traite justifiants sans doute qu'elles soient davantage que les garçons victimes de traite (74% des enfants victimes de traite)

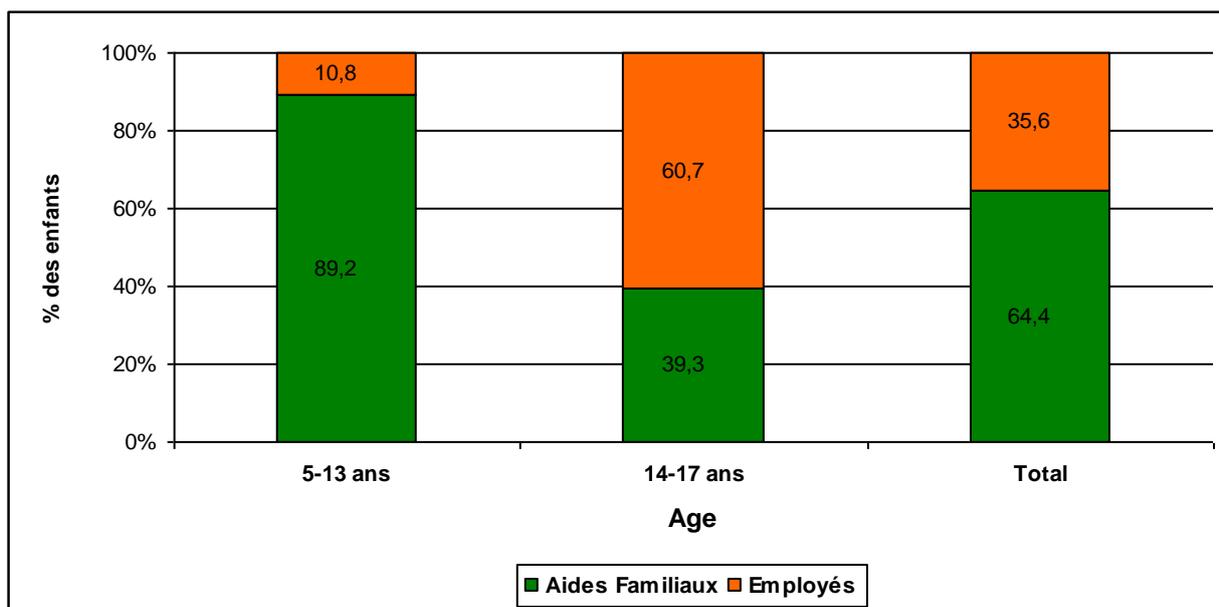
Graphique 4.8 : Répartition des enfants victimes de traite dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Une analyse du statut d'occupation économique des enfants victimes de traite selon l'âge dans l'agriculture montre que cette variable pourrait expliquer leur utilisation en qualité d'aides familiaux. 89,2% des enfants âgés de 5 à 13 ans sont employés en qualité d'aides familiaux, contrairement aux 14 à 17 ans, qui eux, sont employés à hauteur de 60,7%, percevant probablement une rémunération.

Graphique 4.9 : Répartition des enfants victimes de traite dans l'agriculture selon le statut d'occupation économique et selon l'âge



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Conclusion partielle

La majorité des enfants travailleurs sont dans l'agriculture (55,5%). L'occupation économique des enfants dans l'agriculture incombe prioritairement aux garçons (près des trois quarts des enfants âgés de 5 à 17 ans), et, tout naturellement, c'est le milieu rural qui détient le plus grand nombre d'enfants travailleurs dans ce secteur d'activité (70%).

Le travail à abolir est plus manifeste dans le secteur agricole qui compte plus de la moitié des enfants travailleurs. Quant à l'incidence du travail à abolir sur l'occupation économique des enfants, il traduit tout aussi la détresse des enfants. Lorsque ceux-ci sont dans une activité économique agricole, presque toujours ce travail est à abolir.

Dans l'agriculture, plus de 90% des enfants sont employés comme travailleurs familiaux. Affectant la scolarisation, pour ceux qui fréquentent, ce travail occupe plus particulièrement les plus âgés et les filles.

Les résultats de l'EPFTE montre la précocité d'emploi des enfants (5 à 13 ans) dans le secteur agricole, en effet plus de 82% d'entre eux y travaillent et effectuent des tâches à abolir ; du reste, les tâches effectuées par ces enfants sont effectivement dangereuses car seulement 10% de ceux-ci n'ont été confrontés à aucune des tâches inscrites sur la liste des travaux dangereux.

Tout comme le travail à abolir, la dangerosité du travail des enfants est fortement conditionnée par l'agriculture. En effet, près de la moitié du travail dangereux des enfants est imputable au seul secteur agricole. Dans l'agriculture, les garçons sont les plus nombreux à être exposés au travail dangereux. En plus de la nature des tâches effectuées, les heures de travail sont suffisamment longues pour constituer un travail dangereux.

L'agriculture est aussi le secteur qui occupe un nombre élevé d'enfants victimes de travail forcé (plus d'un enfant sur cinq). Le phénomène est d'ailleurs, plus marqué chez les garçons et particulièrement chez les plus jeunes d'entre eux (entre 5 et 13 ans).

Le secteur agricole n'est pas épargné par la traite car 17,3% des enfants victimes y exercent, les garçons surtout et en milieu rural.

Chapitre V : Travail des enfants dans le commerce

Introduction

Ce chapitre aborde la question du travail des enfants dans le secteur du commerce. L'activité de commerce telle que déclinée ici, porte aussi bien sur le commerce de gros que de détails, le commerce dans les magasins que le commerce hors magasin, le commerce dans les marchés ainsi que les activités commerciales effectuées par les ambulants.

L'activité du commerce occupe une part non négligeable dans la sphère économique de la Côte d'Ivoire. L'importance de ce secteur est perçue, d'abord en termes de la contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), mais aussi en termes du nombre de personnes employées dans cette activité. Cette autre activité est menée aussi bien par les adultes que par les enfants, ces derniers étant principalement impliqués dans le petit commerce.

Dans ce chapitre, il s'agira d'examiner le travail des enfants à abolir, notamment son incidence, l'incidence du travail dangereux, ainsi que l'incidence des autres pires formes du travail que sont le travail forcé et traite des enfants dans le commerce. Nous tenterons pour chacun de ces phénomènes, susceptibles de nuire à leur intégrité physique et à leur santé, et d'impacter négativement la scolarité des enfants, d'en dégager les caractéristiques.

5.1 Incidence et caractéristiques du travail des enfants dans le commerce

5.1.1 Incidence du travail des enfants dans le commerce

Lorsque les enfants sont économiquement occupés dans le commerce, dans la majorité des cas ils le sont dans un travail à abolir. L'examen du tableau 4.1 relatif à l'incidence du travail des enfants dans le commerce le montre bien. Sur les 303 358 enfants occupés dans une activité économique en rapport avec le commerce, 251 017, soit près de 83%, sont astreints à un travail à abolir. Bien que le phénomène s'observe aussi bien chez les filles que chez garçons, en milieu urbain tout comme en milieu rural, il convient cependant de souligner qu'il est relativement plus marqué chez les garçons, où 90% du travail est à abolir, le phénomène affectant 85% des enfants en milieu urbain.

Tableau 5.1 : Incidence du travail des enfants dans le commerce par sexe et selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Total des enfants		Enfants occupés		Travail à abolir		Activités dans le commerce		
	Effectif (a)	% (b)	Effectif (c)	% (d)	Effectif (e)	% (f)	Enfants occupés		%
							Effectif (g)	Effectif (h)	
	Garçon								
Urbain	1 743 321	3,4	307 488	19,5	221 447	24,5	59 990	54 256	90,4
Rural	2 146 894	1,3	861 886	3,1	637 622	3,9	26 877	24 580	91,5
Total	3 890 215	2,2	1 169 374	7,4	859 069	9,2	86 867	78 836	90,8
	Fille								
Urbain	1 859 156	7,2	409 108	32,8	290 579	37,7	134 213	109 570	81,6
Rural	1 831 967	4,5	635 225	13,0	472 492	13,3	82 278	62 611	76,1
Total	3 691 123	5,9	1 044 334	20,7	763 071	22,6	216 491	172 181	79,5
	Total								
Urbain	3 602 478	5,4	716 597	27,1	512 026	32,0	194 203	163 826	84,4
Rural	3 978 861	2,7	1 497 111	7,3	1 110 114	7,9	109 155	87 191	79,9
Total	7 581 338	4,0	2 213 708	13,7	1 622 140	15,5	303 358	251 017	82,7

(b)=g x 100/a, (d)= g x 100/c, (f)= h x 100/e, (i)= h x 100/g

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Par ailleurs, l'enquête révèle que sur les 1 622 140 enfants âgés de 5 à 17 ans exerçant un travail à abolir, ce sont 15,5% qui se concentrent dans le seul secteur du commerce. L'incidence du travail à abolir dans le commerce, en ville (32%), est nettement plus élevée qu'au village (8%), ceci est conforme au fait que l'essentiel de l'activité commerciale se déroule en ville. Dans la population des filles, le travail à abolir dans le commerce a une incidence de 22,6%, et donc plus de deux fois supérieure à celle des garçons.

5.1.2 Caractéristiques du travail des enfants dans le commerce

A première vue, les caractéristiques du travail à abolir dans le commerce sont similaires à celles mise en avant dans le cas de l'agriculture. L'examen du tableau 4.2 est édifiant et révèle que, premièrement le travail à abolir dans le commerce concerne les emplois permanents (46,4%) et secondairement les emplois occasionnels (31,9%).

Tableau 5.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le commerce par type d'emploi selon le sexe et l'âge

Sexe	Emploi permanent		Emploi occasionnel		Emploi saisonnier		Emploi temporaire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	29 497	37,4	28 775	36,5	10 503	13,3	10 061	12,8	78 836	100,0
Féminin	86 865	50,4	51 268	29,8	8 029	4,7	26 020	15,1	172 182	100,0
Age										
5-13 ans	55 168	35,5	63 776	41,0	13 665	8,8	22 948	14,8	155 557	100,0
14-17 ans	61 194	64,1	16 267	17,0	4 867	5,1	13 133	13,8	95 461	100,0
Total	116 362	46,4	80 043	31,9	18 532	7,4	36 081	14,4	251 018	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Le travail à abolir dans le commerce concerne d'abord les filles (68,6%) et ensuite les garçons (31,4%). Suivant l'âge, il incombe prioritairement aux plus jeunes, entre 5 et 13 ans (62%) alors que seuls 38% des plus âgés (14 à 17 ans) sont concernés.

Majoritairement, les enfants âgés de 14 à 17 ans effectuant un travail à abolir dans le commerce sont dans des emplois permanents (64,1%), les plus jeunes étant plus nombreux dans les emplois occasionnels (41%). La prise en compte du sexe des enfants dans le travail à abolir suggère que les filles, tout comme les garçons, sont prioritairement dans les emplois permanents respectivement (50,4% et 37,4%).

Une autre caractéristique du travail des enfants dans le commerce est saisie par le statut d'occupation économique. A l'évidence, les enfants sont employés comme des aides familiaux (67,1%). Quelque soit le sexe considéré, cette caractéristique demeure : 64,8% des garçons et 68,2% des filles sont utilisés en tant qu'aides familiaux.

Graphique 5.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le commerce selon le statut d'occupation économique et selon le sexe

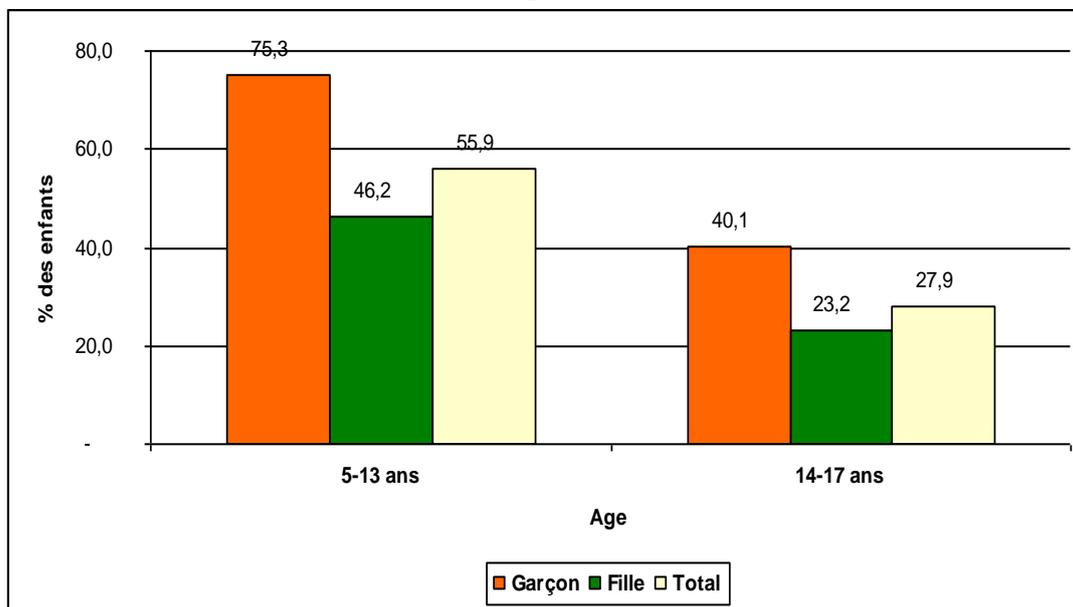


Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Le travail des enfants devient préoccupant en ce sens qu'il interfère avec la scolarisation des enfants, particulièrement pour les filles, et les enfants âgés de 14 à 17 ans. Le graphique 4.2 met en parallèle le travail des enfants dans le commerce et la scolarisation. Il apparaît d'abord, que entre 14 et 17 ans, seuls 27,9% des enfants travaillant dans le commerce sont scolarisés contre 55,9% pour ceux âgés de 5 à 13 ans. Ensuite, entre 5 et 13 ans, 75,3% des garçons astreints à un travail à abolir dans le

commerce fréquentent l'école, ce chiffre tombant à 46,2% pour les filles, soit près de 30 points d'écart en dessous du taux de scolarisation de leurs homologues de sexe masculin. Dans le groupe des 14 à 17 ans, la situation des filles est encore plus dramatique : elles ne sont que 23,2% à être scolarisées.

Graphique 5.2 : Pourcentage d'enfants scolarisés astreints aux occupations dans le commerce, selon l'âge et le sexe

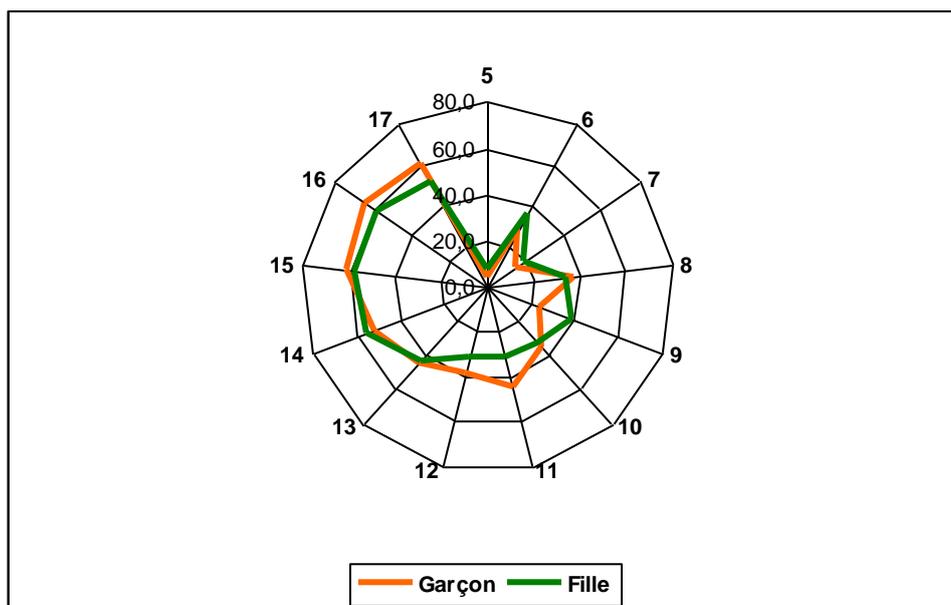


Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Les heures de travail effectuées par enfants âgés de 5 à 17 ans dans le commerce, sont suffisamment longues pour constituer un travail à abolir. Dans un contexte ivoirien où le nombre d'heures légales pour les adultes est de 40 heures par semaine, on note que des enfants exercent en moyenne 44 heures hebdomadaires.

L'observation du graphique 4.3 montre que le nombre d'heures des garçons gravite autour de 45,4 heures quant celui des filles est de 42,5 heures. Toutefois, il est important de mentionner que les heures de travail effectuées par les enfants augmentent graduellement avec l'âge. Ainsi, à partir de 13 ans, les heures ouvrées des enfants sont au dessus des 40 heures autorisées pour les adultes.

Graphique 5.3 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail à abolir dans le commerce selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'examen de la répartition des enfants selon l'occupation dans l'activité de commerce est intéressant, en ce sens qu'il nous permet de connaître la nature des produits vendus (tableau 4.3). Deux éléments retiennent notre attention, les enfants sont essentiellement des marchands ambulants ou des aides vendeurs (67%), et accessoirement des vendeurs de fruits et légumes (19,7%).

Cette même tendance est perçue lorsqu'on prend en compte le sexe, ou l'âge. En effet, 66,3% des garçons et 68,5% des filles sont des aides vendeurs ou marchands ambulants. En fonction de l'âge, les proportions sont 69,6% pour les enfants âgés de 14 à 17 ans et 65,4% pour les plus jeunes (5 à 13 ans).

Evidemment, cette analyse nous amène à la conclusion suivante: le travail des enfants à abolir dans le commerce est surtout lié aux longues heures de travail plutôt à la nature des produits vendus, ceux-ci n'étant en général pas prohibés.

Toutefois, le fait que 3,2% des enfants soient dans la vente de support à caractère pornographique, dans les débits de boisson et dans la vente de bétail est problématique, car ces activités appartiennent à la liste des travaux dangereux, formellement interdites aux enfants de moins de 18 ans.

Tableau 5.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le commerce par type d'occupation selon le sexe et l'âge

Occupation	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Vente de support pornographique	885	1,1	885	0,5	1 770	0,7
Travail dans débits de boissons	2 016	2,6	3 351	1,9	5 367	2,1
Vente de légumes et de fruits	9 453	12,0	40 008	23,2	49 461	19,7
Vente de lotus, cigarette, cireur	11 392	14,5	3 274	1,9	14 666	5,8
Yaourt, boisson traditionnelle	-	-	10 561	6,1	10 561	4,2
Volaille, bétail	1 054	1,3	-	-	1 054	0,4
Autre, marchand ambulant, aide vendeur, etc.	54 035	68,5	114 102	66,3	168 137	67,0
Total	78 835	100,0	172 181	100,0	251 016	100,0
Age	5-13 ans		14-17 ans		Total	
Vente de support pornographique	885	0,5	885	0,9	1 770	0,7
Travail dans débits de boissons	2 973	1,9	2 394	2,5	5 367	2,1
Vente de légumes et de fruits	31 747	20,4	17 714	18,6	49 461	19,7
Vente de lotus, cigarette, cireur	10 210	6,6	4 456	4,7	14 666	5,8
Yaourt, boisson traditionnelle	6 971	4,5	3 590	3,8	10 561	4,2
Volaille, bétail	1 054	0,7	-	-	1 054	0,4
Autre, marchand ambulant, aide vendeur, etc.	101 717	65,4	66 420	69,6	168 137	67,0
Total	155 557	100,0	95 459	100,0	251 016	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

5.2 Travail dangereux des enfants dans le commerce

Le travail dangereux des enfants renvoie à l'arrêté 2250 du 14 mars 2005, qui a été révisé par l'arrêté 009/MEMEASS/ CAB du 19 janvier 2012. Il s'agit des travaux, qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, la sécurité ou à la moralité des enfants.

La présente section analyse l'incidence du travail dangereux des enfants dans les activités commerciales et en dégage les caractéristiques.

5.2.1 Incidence du travail dangereux des enfants dans le commerce

L'enquête sur les pires formes de travail des enfants réalisée en 2011 révèle que sur les 517 888 enfants âgés des 5 à 17 ans engagés dans des activités économiques dangereuses, 140 809 le sont dans le commerce, soit 27,2%. En tenant compte de l'âge et du sexe, on observe des disparités au sein des enfants impliqués dans les travaux dangereux dans le commerce. Le travail dangereux dans cette activité est plus marqué chez les filles et particulièrement en milieu urbain. Ainsi, on constate que 37% du travail dangereux des filles concerne les activités commerciales, alors que seuls 18,4% du travail dangereux des garçons y sont liés. En milieu urbain, 42% du travail dangereux est lié aux activités de commerce, cette proportion étant de 15% en milieu rural, soit près de trois fois moins. Evidemment, la forte concentration des activités commerciales en ville, accroît les possibilités de retrouver les enfants dans ces activités commerciales dangereuses, justifiant ainsi, ces derniers résultats.

Tableau 5.4 : Incidence du travail dangereux des enfants dans le commerce selon le sexe et le milieu

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés						Activités dans le commerce				
	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail dangereux		Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail dangereux		
	Effectif (a)	% dans le commerce dangereux (b)	Travail des enfants (c)	% dans le commerce dangereux (d)	Travail dangereux (e)	% dans le commerce dangereux (f)			Effectif (i)	% des occupés (j)	% travail des enfants (k)
Garçons											
Urbain	307 488	12,0	221 447	16,6	103 652	35,5	59 990	54 256	36 764	61,3	67,8
Rural	861 886	1,6	637 622	2,1	169 814	8,0	26 877	24 580	13 510	50,3	55,0
Total	1 169 374	4,3	859 069	5,9	273 466	18,4	86 867	78 836	50 274	57,9	63,8
Filles											
Urbain	409 108	14,9	290 579	21,0	129 032	47,3	134 213	109 570	61 072	45,5	55,7
Rural	635 225	4,6	472 492	6,2	115 389	25,5	82 278	62 611	29 463	35,8	47,1
Total	1 044 334	8,7	763 071	11,9	244 422	37,0	216 491	172 181	90 535	41,8	52,6
Total											
Urbain	716 597	13,7	512 026	19,1	232 684	42,0	194 203	163 826	97 836	50,4	59,7
Rural	1 497 111	2,9	1 110 114	3,9	285 203	15,1	109 155	87 191	42 973	39,4	49,3
Ensemble	2 213 708	6,4	1 622 140	8,7	517 888	27,2	303 358	251 017	140 809	46,4	56,1

$$(b)=i \times 100/a, (d)= i \times 100/c, (f)= i \times 100/e, (j)= i \times 100/g, (k)= i \times 100/h$$

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Dans le commerce, le travail dangereux est une réelle source d'inquiétude lorsque on regarde la proportion du travail dangereux dans le travail des enfants à abolir, ainsi que le pourcentage du travail dangereux dans la population des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints à une activité économique. De ce fait, le travail dangereux affecte 56,1% du travail des enfants à abolir et 46,4% des enfants économiquement occupés dans cette activité. Que ce soit du point de vue du genre ou même du milieu de résidence, les tendances observées restent tout aussi alarmantes.

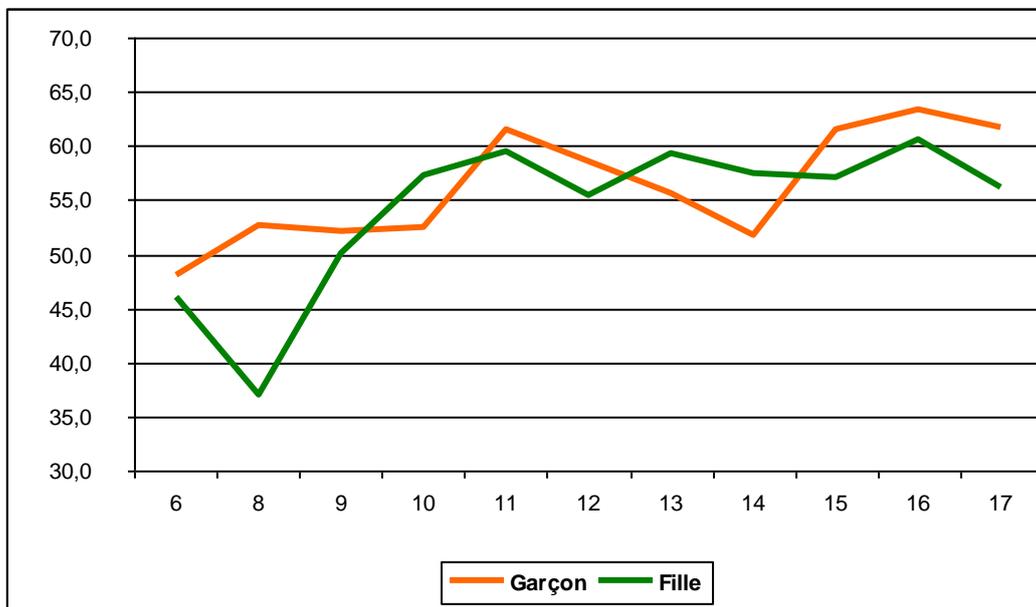
En ville, dans les activités de commerce, la dangerosité du travail des enfants est très marquée. En effet, près de 60% du travail à abolir des enfants est dangereux, et 50,4% des enfants économiquement occupés exercent un travail dangereux.

La prise compte du sexe des enfants commerçants, indique que la dangerosité du travail touche davantage les garçons : près de 64%, du travail des garçons, est effectivement dangereux alors que pour l'ensemble des activités cette proportion est de 57,9%. En ce qui concerne les filles, la situation reste tout aussi tendue, puisque le travail commercial dangereux représente 52,6% pour 41,8% au niveau de l'ensemble des activités.

5.2.2 Caractéristiques du travail dangereux des enfants dans le commerce

Globalement les heures de travail entre garçons et filles dans les activités commerciales dangereuses convergent, autour de 56 heures en moyenne par semaine. Ce résultat vient corroborer la remarque déjà faite, à savoir que la dangerosité du travail des enfants dans le commerce est essentiellement le fait de très longues heures de travail.

Graphique 5.4 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail dangereux dans le commerce à abolir selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'examen de la situation en fonction de l'âge montre que les heures augmentent avec l'âge. Mais, il convient de préciser que les longues heures de travail n'épargnent pas également les jeunes enfants, entre 5 et 13 ans et rend le problème des plus alarmants ; ceux-ci travaillent en moyenne plus de 50 heures hebdomadaires. Si le temps de travail est contenu à 50 heures en moyenne par semaine entre 5 et 10 ans, il explose pour avoisiner les 65 heures pour les garçons les plus âgés.

La répartition des enfants effectuant un travail dangereux dans le commerce (tableau 4.5) selon le type d'emploi montre que la majorité des emplois sont permanents (près de 60%). Ce dernier résultat met en lumière le risque de maintien dans ces activités, compromettant ainsi leur accès à un emploi décent et à de meilleures conditions de vie.

Tableau 5.5 : Répartition des enfants effectuant un travail dangereux dans le commerce par type d'emploi selon le sexe et l'âge

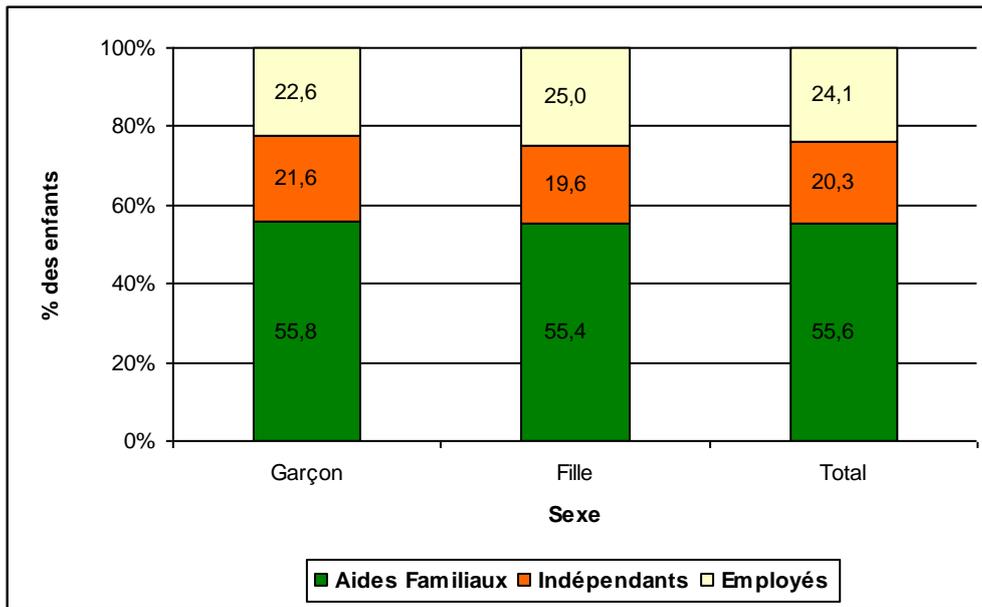
	Emploi permanent		Emploi occasionnel		Emploi saisonnier		Emploi temporaire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	26 863	53,4	15 734	31,3	2 210	4,4	5 469	10,9	50 276	100,0
Filles	57 493	63,5	20 096	22,2	4 867	5,4	8 079	8,9	90 535	100,0
Age										
5-13 ans	29 358	52,0	20 091	35,6	2 210	3,9	4 845	8,6	56 504	100,0
14-17 ans	54 998	65,2	15 739	18,7	4 867	5,8	8 703	10,3	84 307	100,0
Total	84 356	59,9	35 830	25,4	7 077	5,0	13 548	9,6	140 811	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

La prise en compte du sexe et de l'âge renforcent ce constat, même si entre garçons et filles, d'une part, et d'autre part entre les jeunes et les moins jeunes de légères démarcations sont notées. En effet, 63,5% des filles et 53,4% des garçons sont dans des emplois permanents liés aux activités dangereuses du commerce. En ce qui concerne l'âge, 52% des enfants âgés de 5 à 13 ans et 65,2% de ceux âgés de 14 à 17 ans occupent des emplois permanents dangereux dans le commerce.

Une autre caractéristique du travail dangereux des enfants dans le secteur du commerce est perçue par leur statut d'occupation économique. Le graphique 4.5 donne la distribution de ces enfants travaillant à une activité dangereuse dans le commerce selon le statut d'occupation économique. A l'analyse, il apparaît que le statut d'occupation économique des enfants est dominé par les aides familiaux (55,6%). Cette situation n'est l'apanage d'aucun sexe, puisque 55,6% des garçons des 55,4% des filles sont concernés. Le second statut d'occupation économique du travail dangereux des enfants dans le commerce demeure les emplois indépendants (20,3).

Graphique 5.5 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le commerce selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

5.3 Incidence et caractéristiques du travail forcé des enfants dans le commerce

5.3.1 Incidence du travail forcé des enfants dans le commerce

Selon les résultats de l'enquête sur les pires formes de travail des enfants, sur les 97 719 enfants âgés de 5 à 17 ans concernés par le travail forcé, 14 175 exercent un travail forcé dans des activités commerciales, soit 14,5% du travail forcé. En outre, le phénomène du travail forcé dans le commerce est plus accentué en ville que dans les campagnes et touche davantage les filles que les garçons. Les données du tableau 4.6 indiquent qu'en ville, 18,1% du travail forcé est lié à l'exercice de l'activité de commerce, cette proportion étant de 6,7% en milieu rural. Par ailleurs, 15,6% du travail forcé des filles, provient du commerce, quand pour les garçons il n'en représente que 12,2%.

Tableau 5.6 : Incidence du travail forcé des enfants dans le commerce par sexe et selon le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés						Activités dans le commerce				
	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail forcé		Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail forcé		
	Effectif (a)	% travail forcé dans le commerce (b)	Effectif (c)	% travail forcé dans le commerce (d)	Effectif (e)	% travail forcé dans le commerce (f)			Effectif (i)	% occupés (j)	% travail des enfants (k)
Garçons											
Urbain	307 488	1,2	221 447	1,7	14 098	26,5	59 990	54 256	3 729	6,2	6,9
Rural	861 886	-	637 622	-	16 572	-	26 877	24 580	-	-	-
Total	1 169 374	0,3	859 069	0,4	30 670	12,2	86 867	78 836	3 729	4,3	4,7
Filles											
Urbain	409 108	2,0	290 579	2,9	52 581	15,9	134 213	109 570	8 365	6,2	7,6
Rural	635 225	0,3	472 492	0,4	14 468	14,4	82 278	62 611	2 081	2,5	3,3
Total	1 044 334	1,0	763 071	1,4	67 049	15,6	216 491	172 181	10 446	4,8	6,1
Total											
Urbain	716 597	1,7	512 026	2,4	66 679	18,1	194 203	163 826	12 094	6,2	7,4
Rural	1 497 111	0,1	1 110 114	0,2	31 040	6,7	109 155	87 191	2 081	1,9	2,4
Ensemble	2 213 708	0,6	1 622 140	0,9	97 719	14,5	303 358	251 017	14 175	4,7	5,6

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

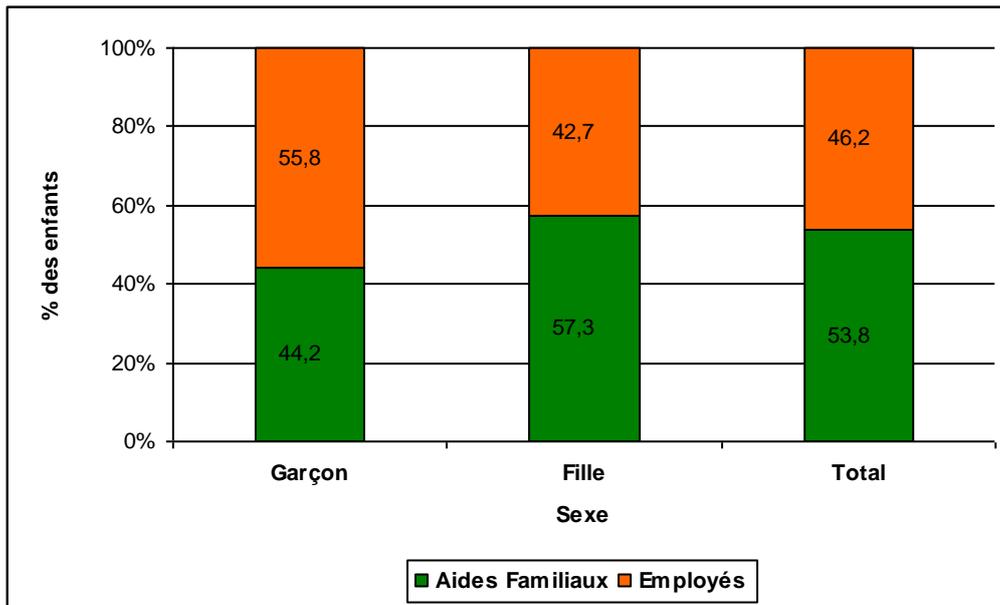
Il est aussi possible de saisir l'incidence du travail forcé en mesurant la part prise dans la population des enfants économiquement occupée ou encore dans le travail à abolir dans les activités commerciales. Le travail forcé des enfants touche 5,6% des enfants astreint à un travail à abolir et 4,7% des enfants économiquement occupés dans le commerce.

L'examen de l'incidence du travail forcé commercial dans la population des enfants occupés, ainsi que celui de ceux astreints à un travail à abolir met en évidence les constats fait précédemment. Toute fois, en ce qui concerne le genre, les chiffres tendent vers une parité égale, 4,3% des économiquement occupés et 4,7% du travail à abolir pour les garçons et respectivement 4,8% et 6,1% pour les filles. C'est dans le milieu urbain où les écarts sont nets, 194 203 enfants sont occupés dans le commerce, 163 826 dans un travail à abolir et 12 094 sont contraints de travailler, soit 6,2% des enfants économiquement occupés et 7,4% du travail des enfants. En milieu rural, les pourcentages étant respectivement 1,9% et 2,4%.

5.3.2 Caractéristiques du travail forcé des enfants dans le commerce

La répartition des enfants impliqués dans le travail forcé lié à l'activité de commerce met en avant le fait que ceux-ci sont en majorité des aides familiaux (53,8%). Cependant, cette selon le sexe cette la réalité décrite est totalement différente. De fait, une caractéristique principale du travail forcé des enfants dans le commerce se dégage ; les garçons sont enclins à être des employés (55,8%) quant leur homologue filles restent des aides familiaux (57,3%).

Graphique 5.6 : Répartition des enfants astreints au travail forcé dans le commerce selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Le tableau 4.7 est intéressant, en ce sens qu'il nous situe sur la nature de l'occupation des enfants qui sont contraints de travailler dans le commerce, sans aucune possibilité de quitter leur emploi. L'examen, du tableau révèle que les enfants sont occupés premièrement comme des aides vendeurs (24,6%) et secondairement comme des gérants de commerce, particulièrement les garçons (70,9%).

Tableau 5.7 : Répartition des enfants astreints au travail forcé dans le commerce par type d'occupation selon le sexe et l'âge

Occupation	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Commerçant (propriétaire, gérant de commerce de gros et de d	2645	70,9	-	-	2 645	18,7
vendeur de tissus et friperie	0	-	1 746	16,7	1 746	12,3
vendeur de beignets et d'autres aliments préparés (vendeur d	0	-	2 125	20,3	2 125	15,0
aide vendeur	0	-	3 481	33,3	3 481	24,6
Vendeur, établissement de commerce	0	-	1 054	10,1	1 054	7,4
vendeur de vivres frais (alloco, igname, taro, autres fécule	0	-	1 048	10,0	1 048	7,4
Marchand ambulant	1083	29,1	-	-	1 083	7,6
Autre	0	-	991	9,5	991	7,0
Total	3 728	100,0	10 445	100,0	14 173	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

5.4 Incidence et caractéristiques de la traite des enfants dans le commerce

5.4.1 Incidence de la traite des enfants dans le commerce

L'enquête a permis d'estimer à 81,3 Mille enfants âgés de 5 à 17 ans victimes de traite, dont 15,8 Mille dans des activités de commerce, ce qui représente 19,5% de la traite. La traite liée au travail des enfants dans commerce affecte beaucoup plus les filles (20,2%), mais les garçons n'en sont pas pour autant épargnés (17,5%). Suivant le milieu d'habitat, encore une fois, c'est le milieu urbain qui semble particulièrement concerné ; dans ce milieu, le commerce est responsable de 22,4% de la traite, le pourcentage s'établissant à 13,4% pour le milieu rural.

Tableau 5.8 incidence de la traite des enfants dans le commerce par sexe et selon le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés						Activités dans le commerce				
	Enfants occupés		Travail des enfants		Traite		Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Traite		
	Effectif (a)	% travail traite dans le commerce (b)	Effectif (c)	% travail traite dans le commerce (d)	Effectif (e)	% travail traite dans le commerce (f)			Effectif (i)	% occupés (j)	% travail des enfants (k)
Garçons											
Urbain	307 488	1,2	221 447	1,7	9 343	39,9	59 990	54 256	3 727	6,2	6,9
Rural	861 886	-	637 622	-	11 965	-	26 877	24 580	-	-	-
Total	1 169 374	0,3	859 069	0,4	21 308	17,5	86 867	78 836	3 727	4,3	4,7
Filles											
Urbain	409 108	2,1	290 579	2,9	45 467	18,8	134 213	109 570	8 527	6,4	7,8
Rural	635 225	0,6	472 492	0,8	14 568	24,7	82 278	62 611	3 596	4,4	5,7
Total	1 044 334	1,2	763 071	1,6	60 035	20,2	216 491	172 181	12 123	5,6	7,0
Total											
Urbain	716 597	1,7	512 026	2,4	54 810	22,4	194 203	163 826	12 254	6,3	7,5
Rural	1 497 111	0,2	1 110 114	0,3	26 533	13,6	109 155	87 191	3 596	3,3	4,1
Ensemble	2 213 708	0,7	1 622 140	1,0	81 343	19,5	303 358	251 017	15 850	5,2	6,3

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'incidence de la traite dans le commerce sur le travail des enfants indique que 6,3% des enfants ont été victimes, quant à celle se rapportant aux enfants travailleurs, il est 5,2%. La traite dans le commerce se fait principalement en direction du milieu urbain. L'incidence de la traite, aussi bien sur la population des enfants occupés que sur ceux effectuant un travail à abolir met toujours en avant le milieu urbain ; les proportions sont 6,3% et 7,5% dans les villes et 3,3% et 4,1% dans les campagnes.

Entre garçons et filles également des différences sont observées. Toutefois, il faut relativiser ce constat, puisque la proportion de la traite en rapport avec les enfants travailleurs pour les garçons est de 4,3%, celui des filles étant de 5,6%, soit à peine un point d'écart. En outre, l'incidence de la traite sur le travail à abolir, est de 4,7% pour les garçons et de 7% pour les filles.

5.4.2 Caractéristiques de la traite des enfants dans le commerce

Une caractéristique de la traite des enfants dans le commerce est appréciée en privilégiant la combinaison de l'âge et du sexe. Sans conteste, la majorité des enfants victimes de traite dans le commerce sont principalement les filles, plus des trois quarts des enfants. En prenant en compte l'âge, la tendance est toujours maintenue, les filles sont en plus grand nombre (tableau 4.10). La dimension de l'âge suggère également que la traite dans le commerce affecte les plus jeunes enfants (entre 5 et 13 ans), ceux-ci sont plus nombreux (53%), et cela qu'ils soient filles ou garçons.

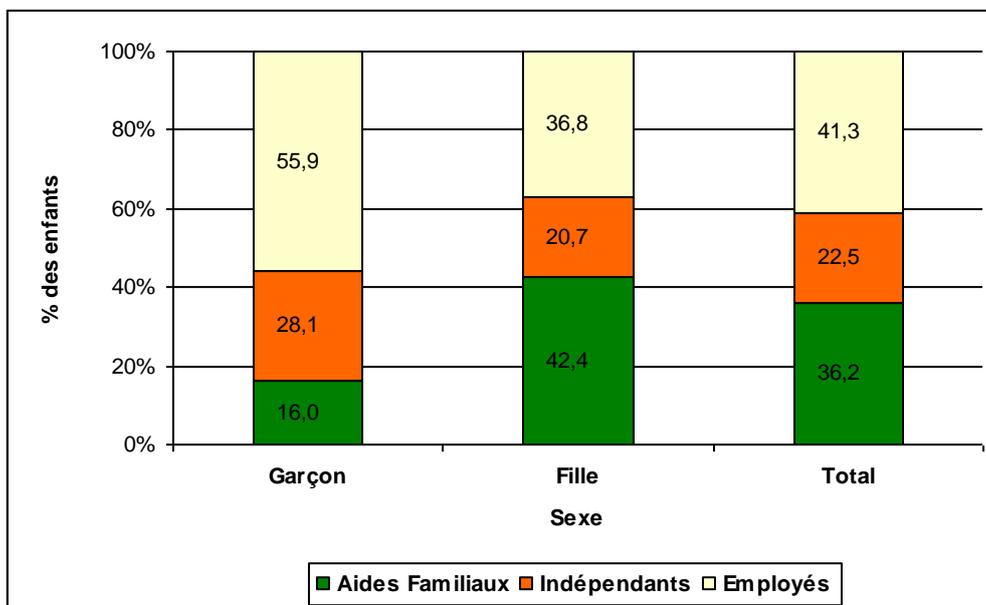
Tableau 5.8 : Pourcentage d'enfants victimes de traite dans le commerce par sexe et âge

Sexe	5-13 ans		14-17 ans		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	2046	54,9	1680	45,1	3726	100,0
Féminin	6355	52,4	5768	47,6	12123	100,0
Total	8401	53,0	7448	47,0	15849	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Contrairement à ce que l'on aurait dû attendre, le statut d'occupation économique des enfants victimes de traite dans le commerce est dominé par les employés (41,3%). Ce résultat fort amène à un constat : le principal mobile de l'utilisation des enfants est l'exploitation économique. La prise en compte du sexe met plus encore en lumière ce résultat des plus déconcertants, 16% des garçons sont des aides familiaux et près de 56% sont des employés. La répartition des filles selon le statut d'activité économique, elle également, ne contredit pas les analyses antérieures; 42,4% sont des aides familiaux, les indépendants et les employés se partageant les 57,3%.

Graphique 5.7 : Répartition des enfants astreints au travail dans le commerce lié à la traite selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Conclusion partielle

La majorité des enfants impliqués dans une activité économique commerciale sont dans un travail à abolir (83%). De fait, 15,5% du travail du travail à abolir est imputable au commerce et, des disparités existent selon le milieu de résidence et le sexe. Ainsi, l'incidence est nettement plus forte en ville et chez les filles.

Effectuant des tâches à abolir, les enfants sont employés surtout dans des emplois permanents. Les filles sont les plus nombreuses à être enrôlées dans le secteur commercial. Cependant en considérant l'âge, cette situation touche moins les jeunes (entre 5 et 13 ans).

Les enfants sont employés principalement comme des aides familiaux, durant de longues heures de travail. La scolarité des enfants, surtout des plus âgés et des filles se trouve fortement compromise par le travail à abolir.

Les occupations effectuées par les enfants dans le commerce ne sont pas de nature à constituer un travail à abolir ; cela tient principalement des longues heures de travail auxquels sont astreints les enfants et aussi de leur jeune âge.

Une fraction conséquente du travail dangereux des enfants est le fait de l'activité du commerce (27,2%). Dans ce secteur d'activité, le travail dangereux est une réelle inquiétude, car il affecte plus de 56,1% du travail des enfants à abolir et 46,4% des enfants économiquement occupés. Le travail dangereux touche plus particulièrement les filles et est plus présent en milieu urbain. Le travail dangereux dans le commerce est très conditionné par les emplois permanents et généralement les enfants sont utilisés comme aides familiaux.

L'étude indique que 14,5% du travail forcé des enfants est lié aux activités dans le commerce et les enfants qui y exercent sont majoritairement des aides familiaux (53,8%). Il est plus accentué en ville qu'en campagne et chez les filles..

19,5% des enfants victimes de traite exercent dans le commerce. En milieu urbain le 22,4% des enfants victimes de traite sont le commerce contre 13,4% pour le milieu rural. Plus des trois quarts des enfants victimes de traite dans le commerce sont des filles.

Chapitre VI : Travail des enfants dans le transport

Introduction

L'activité de transport telle que déclinée dans ce rapport se réfère au transport routier, maritime/fluviat, ferroviaire, aérien, ainsi que la manutention et l'entreposage. Il s'agit précisément des activités de transport des personnes ou de marchandises. En somme, l'activité de transport inclue toutes les personnes liées directement ou indirectement aux métiers de transport, les chauffeurs, les apprentis, les « coxers », les convoyeurs, etc. Les activités qui gravitent autour de ce secteur d'activité constituent également des "opportunités" d'emplois pour les enfants.

Il s'agira de montrer l'incidence et les caractéristiques du travail des enfants à abolir dans ce secteur, ainsi que le travail dangereux¹⁴.

6.1 Incidence et caractéristiques du travail des enfants

6.1.1 Incidence du travail des enfants

Le travail des enfants dans le transport occupe une part marginal du travail à abolir. Sur les 1 622 140 enfants dénombrés dans le travail à abolir, à peine 21 045 sont dans le domaine du transport, soit un enfant sur cent (tableau 5.1). A première vue, ce résultat semble indiquer que le secteur du transport pourrait être beaucoup moins nuisible aux enfants, comparativement aux autres secteurs. En réalité, il n'en est rien. Selon les résultats consignés au tableau 5.1, lorsque les enfants sont occupés économiquement dans le domaine du transport, en majorité, le travail qu'il exerce est à abolir (61,8%).

¹⁴ Pour des questions de représentativité, il ne sera pas possible d'aborder les autres dimensions du travail des enfants, notamment la traite et le travail forcé qui sont des phénomènes tout aussi pernicieux, interdits non seulement pour les enfants, mais aussi pour les adultes.

Tableau 6.1 : Incidence du travail des enfants dans le transport par sexe et selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Total des enfants		Enfants occupés		Travail à abolir		Activités dans le transport		
	Effectif (a)	% (b)	Effectif (c)	% (d)	Effectif (e)	% (f)	Enfants occupés		%
							Effectif (g)	Effectif (h)	
Garçon									
Urbain	1 743 321	1,2	307 488	6,9	221 447	6,5	21 299	14 443	67,8
Rural	2 146 894	0,4	861 886	0,9	637 622	0,4	7 773	2 719	35,0
Total	3 890 215	0,7	1 169 374	2,5	859 069	2,0	29 072	17 162	59,0
Fille									
Urbain	1 859 156	0,2	409 108	0,7	290 579	0,6	2 956	1 873	63,4
Rural	1 831 967	0,1	635 225	0,3	472 492	0,4	2 009	2 009	100,0
Total	3 691 123	0,1	1 044 334	0,5	763 071	0,5	4 966	3 882	78,2
Total									
Urbain	3 602 478	0,7	716 597	3,4	512 026	3,2	24 255	16 316	67,3
Rural	3 978 861	0,2	1 497 111	0,7	1 110 114	0,4	9 782	4 728	48,3
Total	7 581 338	0,4	2 213 708	1,5	1 622 140	1,3	34 037	21 045	61,8

(b)=g x 100/a, (d)= g x 100/c, (f)= h x 100/e, (i)= h x 100/g

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Que l'on considère le sexe ou même le milieu de résidence, les tâches effectuées par les enfants dans le transport restent suffisamment dangereuses pour constituer un travail à abolir. Toute fois, il convient de relativiser ces résultats, dans la mesure où, c'est en ville que l'on a une forte proportion d'enfants impliqués dans un travail à abolir. Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, le pourcentage des filles concerné par le travail à abolir est nettement plus élevé (78,2%).

6.1.2 Caractéristiques du travail des enfants

Le transport apparaît comme le secteur où le travail des enfants est le moins stable. La distribution des enfants astreints à un travail à abolir dans le milieu du transport selon le type d'emploi indique une forte implication de ceux-ci dans les emplois occasionnels (87,3%). En considérant l'âge, ou le sexe, le constat précédent reste le même, les filles comme les garçons, les plus jeunes comme les plus âgés, tous sont focalisés dans les emplois occasionnels. Ces résultats sont intéressants puisqu'ils suggèrent que les enfants ne durent pas dans ces emplois qui sont en majorité interdits. En même temps, ils suscitent des interrogations quant aux autres activités auxquelles ils pourraient être astreints. Une analyse plus approfondie indique que près des trois quarts de ces enfants vont à l'école, particulièrement les garçons (81,3%), relativement aux filles (48,2%).

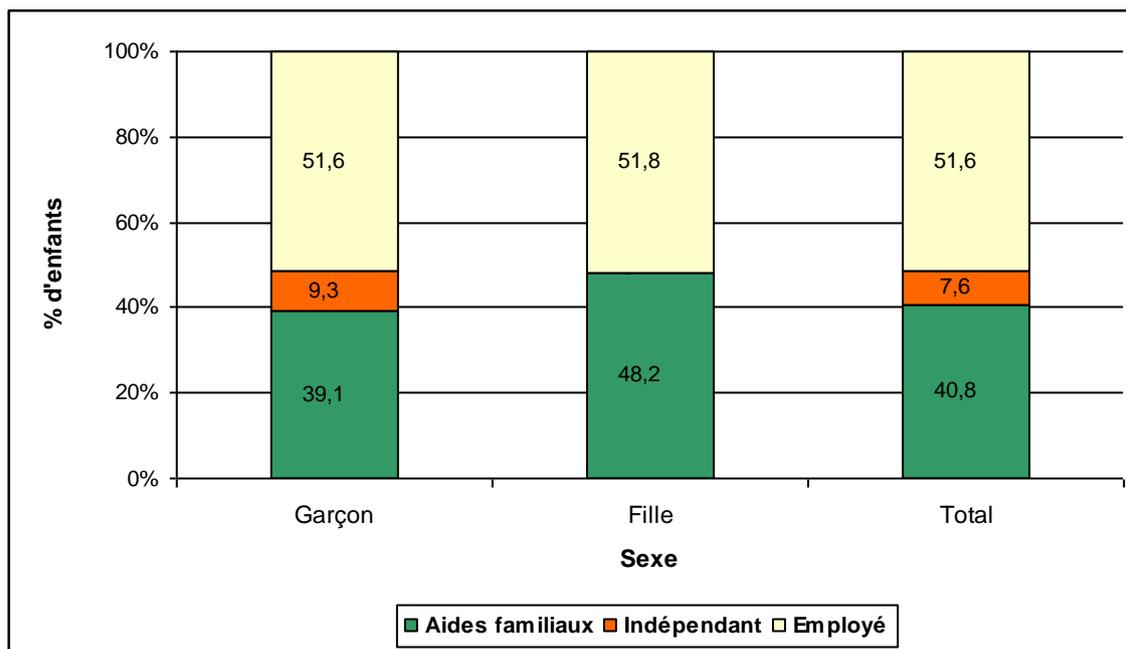
Tableau 6.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le transport par type d'emploi selon le sexe et l'âge

Sexe	Emploi permanent		Emploi occasionnel		Emploi saisonnier		Emploi temporaire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	1 083	6,3	14 482	84,4	545	3,2	1 052	6,1	17 162	100,0
Filles	-	-	3 882	100,0	-	-	-	-	3 882	100,0
Age										
5-13 ans	1 083	7,5	12 843	88,7	545	3,8	-	-	14 471	100,0
14-17 ans	-	-	5 521	84,0	-	-	1 052	16,0	6 573	100,0
Total	1 083	5,1	18 364	87,3	545	2,6	1 052	5,0	21 044	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Le graphique 5.1 donne la répartition des enfants selon le statut d'occupation économique dans le transport. L'utilisation des enfants dans le transport répond à un besoin de l'activité économique. En effet, les enfants exercent un travail à abolir en qualité d'employés (51,6%) d'abord, ensuite comme aides familiaux (40,8%). Le sexe n'a pas d'effet sur le statut d'occupation économique des enfants. Les filles comme les garçons, dans le domaine du transport restent avant tout des employés (graphique 5.1) donc en quête de revenus.

Graphique 6.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le transport selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Dans le secteur du transport, le travail des enfants concerne au premier chef, les apprentis (53,5%). Suivant l'âge, on n'observe aucune démarcation entre les plus jeunes (54,3%) et les plus âgés (52%).

Tableau 6.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans le transport par type d'occupation selon le sexe et l'âge

Age	Apprenti de GBAKA		Autre apprenti		Charretier		Autre, COXERS		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
5-13 ans	2469	17,1	5 383	37,2	-	-	6 619	45,7	14 471	100,0
14-17 ans	964	14,7	2 454	37,3	1 052	16,0	2 103	32,0	6 573	100,0
Total	3 433	16,3	7 837	37,2	1 052	5,0	8 722	41,4	21 044	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

6.2 Travail dangereux des enfants dans le transport

6.2.1 Incidence du travail dangereux des enfants

Le tableau 5.4 donne l'incidence du travail dangereux à divers échelons. Ainsi, les résultats indiquent que 3,5% du travail dangereux est imputable au domaine du transport, et que la situation est plus tendue en ville (5,7%) qu'au village (1,7%). On observe également que 5,2% garçons sont affectés pour 1,6% de filles.

Tableau 6.4 : Incidence du travail dangereux des enfants dans le transport selon le sexe et le milieu

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail dangereux		Activités dans le transport					
	Effectif (a)	% dans le transport travail dangereux (b)	Effectif (c)	% dans le transport travail dangereux (d)	Effectif (e)	% dans le transport travail dangereux (f)	Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail dangereux			
									Effectif (i)	% occupés (j)	% travail des enfants (k)	
Garçons												
Urbain	307 488	3,7	221 447	5,2	103 652	11,0	21 299	14 443	11 429	53,7	79,1	
Rural	861 886	0,3	637 622	0,4	169 814	1,6	7 773	2 719	2 719	35,0	100,0	
Total	1 169 374	1,2	859 069	1,6	273 466	5,2	29 072	17 162	14 148	48,7	82,4	
Filles												
Urbain	409 108	0,5	290 579	0,6	129 032	1,5	2 956	1 873	1 873	63,4	100,0	
Rural	635 225	0,3	472 492	0,4	115 389	1,7	2 009	2 009	2 009	100,0	100,0	
Total	1 044 334	0,4	763 071	0,5	244 422	1,6	4 966	3 882	3 882	78,2	100,0	
Total												
Urbain	716 597	1,9	512 026	2,6	232 684	5,7	24 255	16 316	13 301	54,8	81,5	
Rural	1 497 111	0,3	1 110 114	0,4	285 203	1,7	9 782	4 728	4 728	48,3	100,0	
Ensemble	2 213 708	0,8	1 622 140	1,1	517 888	3,5	34 037	21 045	18 030	53,0	85,7	

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

En examinant la part du travail dangereux dans le travail des enfants à abolir, il n'est pas surprenant de voir que le travail des enfants dans le transport est effectivement dangereux (85,7%). L'incidence du travail dangereux sur la population des enfants économiquement occupés est également révélatrice : 53% des enfants travailleurs sont dans un travail dangereux. Ces résultats sont d'autant plus affligeants qu'en milieu rural, la quasi-totalité du travail des enfants dans le transport reste dangereux. Ce résultat demeure inchangé lorsque l'on envisage le sexe des enfants concernés : 100% chez les filles pour 82,4% parmi les garçons.

6.2.2 Caractéristiques du travail dangereux des enfants

Conformément à la distribution du travail des enfants dans le transport selon le type d'emploi, le travail dangereux est marqué par les emplois occasionnels (94,2%). Même si globalement les emplois sont occasionnels, il est important de relever qu'ils le sont particulièrement pour les enfants jeunes âgés de 5 à 13 ans (100%).

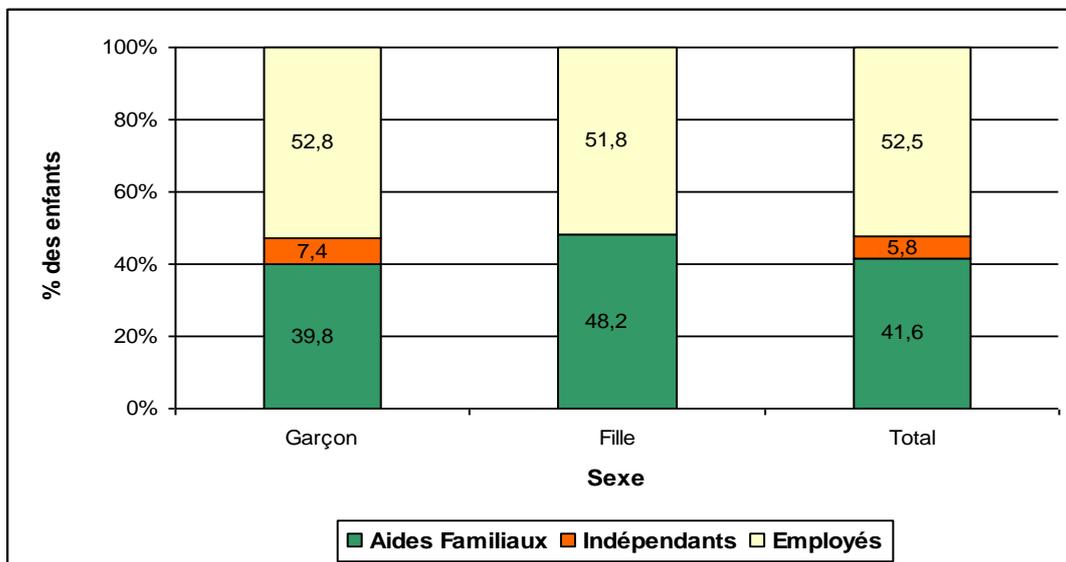
Tableau 6.5 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le transport par type d'emploi selon le sexe et l'âge

	Type d'emploi				Total	
	Emploi occasionnel		Emploi temporaire			
/Age						
5-13 ans	11 457	100,0	-	-	11 457	100,0
14-17 ans	5 521	84,0	1 052	16,0	6 573	100,0
Total	16 978	94,2	1 052	5,8	18 030	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Suivant le statut d'occupation économique des enfants, en note qu'en majorité les enfants sont employés dans le travail dangereux à hauteur de 52,5%, puis en qualité d'aides familiaux pour 41,6%. Cette caractéristique transcende la dichotomie sexuelle puisque près de 53% des garçons et 52% des filles sont employés en tant qu'aides familiaux pour respectivement 40% et 48% d'aides familiaux.

Graphique 6.2 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le transport selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Le tableau 5.6 est particulièrement important, car il nous situe sur la nature des occupations des enfants dans l'exercice du travail dangereux dans le transport. Sans conteste, les occupations auxquelles sont astreints les enfants sont suffisamment dangereuses. Près de 55% des enfants sont utilisés comme des apprentis; or en la matière, cette occupation est inscrite sur la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

Tableau 6.6 : Répartition des enfants astreints au travail dangereux dans le transport par type d'occupation selon le sexe et l'âge

Age	Apprenti de GBAKA		Autre apprenti		Charretier		Autre, COXERS		Total
5-13 ans	1083	9,5	5 383	47,0		-	4 991	43,6	11 457
14-17 ans	964	14,7	2 454	37,3	1 052	16,0	2 103	32,0	6 573
Total	2 047	11,4	7 837	43,5	1 052	5,8	7 094	39,3	18 030

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Conclusion partielle

Le travail des enfants dans le domaine du transport est relativement faible, eu égard au fait que très peu d'enfants sont engagés dans des activités économique liée au transport. Toute fois, pour ceux qui y travaillent, dans leur majorité, le travail est à abolir (près de 62%). En ville, parmi les enfants travailleurs, l'on note une forte proportion d'enfants impliqués dans le travail à abolir.

Le transport apparaît comme le secteur où le travail des enfants est le moins stable. En effet, la grande majorité des enfants ont un emploi occasionnel (87,3%). Par ailleurs, 51,6% des enfants exerçant un travail à abolir dans le transport sont des employés. Leur sollicitation dans le transport met en avant le fait que ceux-ci sont principalement des apprentis.

Chapitre VII : Travail des enfants dans les mines

Introduction

En Côte d'Ivoire, les minerais exploités de façon traditionnelle sont principalement l'or et accessoirement le diamant. Ces minerais sont des alluvions, c'est-à-dire des dépôts alluvionnaires, dont la source est en général un filon de quartz aurifère. Ce filon désagrégé est transporté et déposé dans les eaux avec son contenu qui est en or libéré. En plus des alluvions, il y a des éluvions (blocs de quartz, blocs de latérites, graviers...) qui sont déposés sur les pentes à partir de la dégradation mécanique du sol. Au total, il y a deux sortes de gîtes qui sont en exploitation traditionnelle, ceux qui sont déposés dans l'eau et ceux qui sont sur les pentes des collines.

L'exploitation artisanale ou traditionnelle des mines a un caractère clandestin et fonctionne en dehors du cadre réglementaire. Toutefois, depuis 1990, le gouvernement a jugé bon de réglementer le secteur artisanal de production dans le secteur minier, d'où la loi N° 95-553 du 17 juillet 1995 portant code minier revu.

Les enfants sont introduits dans des galeries étroites et profondes à cause de leur petite forme. Ils peuvent donc facilement accéder à des endroits impossibles pour tout adulte. Les enfants broient les blocs de pierre pour les réduire en gravier ; pour ce faire ils demeurent accroupis de longues heures, dans l'eau sale, où sont assis en plein soleil pour tamiser du sable, afin de trouver une pierre précieuse et devront dans ce cadre transporter de lourdes charges..

Les travaux dans les mines et les carrières sont dangereux, mêmes pour les adultes. En plus du port des outils et de l'équipement lourds, le travail est exténuant, les structures souterraines sont instables ; il existe des poussières, des produits chimiques toxiques et une exposition à des températures extrêmes. Par ailleurs, les sites d'exploitation sont souvent éloignés, les enfants sont obligés de se lever très tôt pour s'y rendre après avoir accompli de longues heures de marches, et cela au détriment de leur scolarité. En outre, dans l'environnement des zones minières artisanales, sévissent l'alcoolisme, la prostitution et l'usage de la drogue, ce qui en soi, constitue un danger d'ordre moral et psychologique pour les enfants.

Les travaux dans les mines et les carrières sont des activités dangereuses pour les enfants à tous égards et sont interdits par l'arrêté n°009/MEMEASS portant révision de l'arrêté 2250 du 14 mars 2005 qui détermine la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

En 1993, l'UNICEF a initié une étude intitulée "Le Travail des enfants dans les mines de Côte d'Ivoire : une étude de cas des mines d'ISSIA et de TORTIYA".

Le Bureau International du Travail a diligenté une enquête en 2005 portant sur "la traite des enfants aux fins de leur exploitation dans les mines d'or d'ISSIA- Côte d'Ivoire" elle faisait suite à celle qui a porté sur "l'Étude de la situation des enfants travailleurs de moins de 14 ans dans le secteur minier en Côte d'Ivoire : le cas de TORTIYA"

Comme on le voit, des études sur le travail des enfants dans le secteur des mines ont été menées en Côte d'Ivoire et ont montré l'ampleur du phénomène, ainsi que les conditions dans lesquelles les activités sont exercées. Dans le cadre de cette étude, et plus spécifiquement dans ce chapitre, il s'agira pour nous de préciser l'incidence du travail des enfants le secteur des mines, d'une part, et d'autre part, d'en décrire les caractéristiques. Il sera aussi l'occasion de parler du travail dangereux. Mais pour des questions de représentativité statistique il ne sera pas abordé la traite des enfants ni même le travail forcé dans ce secteur.

7.1 Incidence et caractéristiques du travail des enfants dans les mines

7.1.1 Incidence du travail des enfants dans les mines

En Côte d'Ivoire, l'enquête nationale sur les pires formes de travail des enfants réalisée au dernier semestre 2011 indique que 16 234 enfants sont impliqués dans un travail à abolir dans les activités minières, ce qui correspond à 1% du travail des enfants. Ce résultat somme toute marginale, est toutefois loin d'être réconfortant, surtout, lorsque met en rapport le travail des enfants et l'occupation économique des enfants dans les mines. La situation est des plus dramatiques et permet de comprendre que ce secteur mérite une attention particulière de la part des autorités. Tous les enfants astreints à une activité économique sont dans le travail à abolir. Le problème est d'autant plus grave que quel que soit le milieu, ou le genre, tous les enfants sont concernés.

Tableau 7.1 : Incidence du travail des enfants dans les mines par sexe et selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Total des enfants		Enfants occupés		Travail à abolir		Activités dans les mines		
	Effectif (a)	% (b)	Effectif (c)	% (d)	Effectif (e)	% (f)	Enfants occupés		%
							Effectif (g)	Effectif (h)	
Garçon									
Urbain	1 743 321	0,2	307 488	1,1	221 447	1,6	3 446	3 446	100,0
Rural	2 146 894	0,2	861 886	0,4	637 622	0,6	3 553	3 553	100,0
Total	3 890 215	0,2	1 169 374	0,6	859 069	0,8	6 999	6 999	100,0
Fille									
Urbain	1 859 156	0,1	409 108	0,5	290 579	0,7	1 952	1 952	100,0
Rural	1 831 967	0,4	635 225	1,1	472 492	1,5	7 283	7 283	100,0
Total	3 691 123	0,3	1 044 334	0,9	763 071	1,2	9 235	9 235	100,0
Total									
Urbain	3 602 478	0,1	716 597	0,8	512 026	1,1	5 398	5 398	100,0
Rural	3 978 861	0,3	1 497 111	0,7	1 110 114	1,0	10 836	10 836	100,0
Total	7 581 338	0,2	2 213 708	0,7	1 622 140	1,0	16 234	16 234	100,0

(b)=g x 100/a, (d)= g x 100/c, (f)= h x 100/e, (i)= h x 100/g

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

7.1.2 Caractéristiques du travail des enfants dans les mines

Le tableau 6.2 donne la distribution du type d'emploi occupé par les enfants dans le secteur. A première vue, les résultats montrent que la détresse des enfants dure plus longtemps, puisque en majorité, ceux-ci sont dans un emploi permanent (42,7%), sans la possibilité d'allier étude et travail. Par ailleurs, le fait que 38,5% de ces enfants soient dans un emploi occasionnel en ajoute à la nocivité de cette activité, les sites miniers traditionnels étant le plus souvent éloignés des structures scolaires.

Tableau 7.2 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans les mines par type d'emploi selon le sexe et l'âge

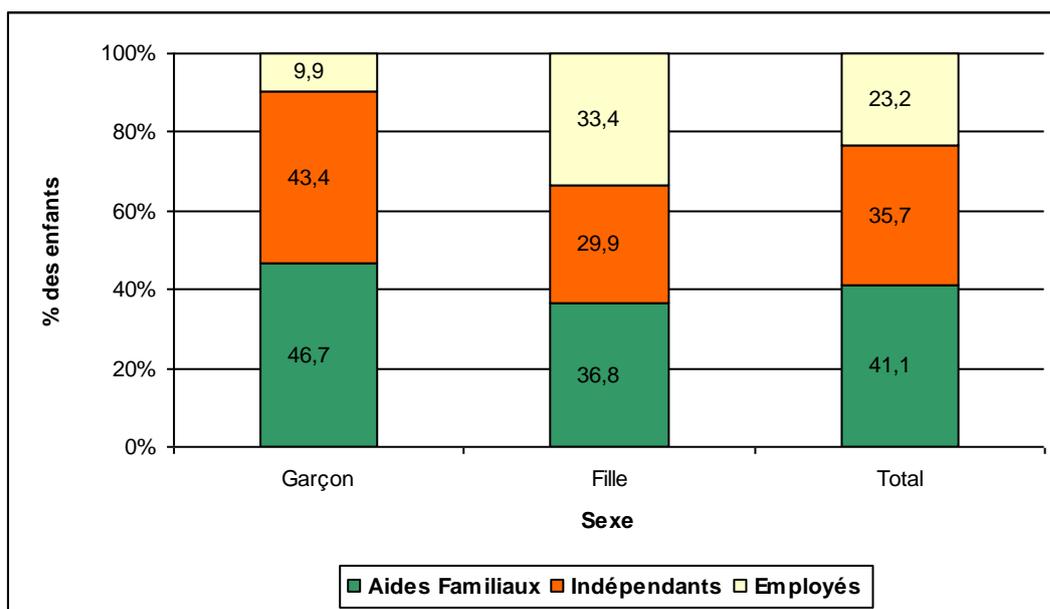
	Type d'emploi								Total	
	Emploi permanent		Emploi occasionnel		Emploi saisonnier		Emploi temporaire			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe										
Garçon	2 075	29,7	2 860	40,9	1 262	18,0	800	11,4	6 997	100,0
Fille	4 851	52,5	3 396	36,8	988	10,7	-	-	9 235	100,0
Age										
5-13 ans	5 138	47,0	4 505	41,2	1 286	11,8	-	-	10 929	100,0
14-17 ans	1 788	33,7	1 751	33,0	964	18,2	800	15,1	5 303	100,0
Total	6 926	42,7	6 256	38,5	2 250	13,9	800	4,9	16 232	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Si globalement le type d'emploi effectué par les enfants est dominé par les emplois permanents, suivant le sexe où l'âge, des démarcations sont notées et méritent d'être mises en relief. En ce qui concerne le sexe, il augure de lendemains beaucoup plus sombres pour 53% des filles qui demeurent dans ces activités pour 30% de garçons. Quant à l'âge, comme il fallait s'y attendre, il révèle que les plus jeunes, entre 5 et 13 ans représentent 67,3% des enfants âgés de 5 à 17 ans, et davantage encore dans les emplois permanents (47%) paient le plus lourd tribut eu égard à leur physique beaucoup plus prisé ; ainsi, 47% d'entre eux sont utilisés de façon permanente.

Le statut d'occupation économique (graphique 6.1) des enfants met en exergue une situation des plus inquiétantes. 41,1% des enfants sont employés à des activités minières en qualité d'aides familiaux, mais 35,7% sont des indépendants, en ce sens qu'ils travaillent pour leur propre compte ou sont des employeurs. Une analyse plus approfondie indique que 60% de ces enfants disent pouvoir quitter le travail à tout moment. Ce résultat, n'est certes pas suffisant pour dire qu'ils sont de réels indépendants, mais montre une certaine cohérence des déclarations faite par les enfants.

Graphique 7.1 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans les mines selon le statut d'occupation économique et selon le sexe



Source:
EPFTE
2011-Côte
d'Ivoire

Les enfants qui travaillent dans le secteur des mines, sont d'abord des aides familiaux, 36,8% de filles et 46,7% de garçons.

Toutefois, alors que les filles exercent comme employées (33,4%), les garçons se retrouvent davantage dans un rôle d'indépendants (43,4%).

Sans surprise, ce sont près de 7 enfants sur 10 engagés dans les mines qui effectuent des tâches dangereuses (foration, transport des blocs et des fragments, extraction de minerai avec des produits chimiques, activités souterraines, etc.) inscrites sur la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans (). Les enfants les plus âgés, entre 14 et 17 ans notamment les garçons qui sont les plus exposés aux tâches susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité.

Tableau 7.3 : Répartition des enfants astreints au travail à abolir dans les mines par type d'occupation selon le sexe et l'âge

	Forage et tirs de mine		Transport des fragments ou des blocs de pierre		Extraction de minerai avec des produits chimiques		mines souterraines		Rien de tout cela, autre		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Garçon	298	3,9	5 326	69,3	800	10,4	-	-	1 262	16,4	7 686
Fille	0	-	4 044	47,3	0	-	690	8,1	3 812	44,6	8 546
Age											
5-13 ans	0	-	5 440	53,1	0	-	690	6,7	4 110	40,1	10 240
14-17 ans	298	5,0	3 930	65,6	800	13,4	0	-	964	16,1	5 992
Total	298	1,8	9370	57,7	800	4,9	690	4,3	5074	31,3	16 232

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

7.2 Incidence et caractéristiques du travail dangereux des enfants dans les mines

7.2.1 Incidence du travail dangereux des enfants dans les mines

Comme il fallait s'y attendre, les résultats du tableau 6.4 relatif à l'incidence du travail dangereux des enfants dans les mines reflètent bien la dangerosité du secteur. Le travail dangereux dans les mines ne représente que 3,1% du travail dangereux loin derrière l'agriculture (48,5%), le commerce (27,2%) et les activités domestiques (15,8%). Cependant, ce secteur demeure le plus dangereux car l'ensemble

des enfants travailleurs exerce des activités effectivement dangereuses. Quel que soit le sexe ou le milieu d'habitat.

Tableau 7.4 : Incidence du travail dangereux des enfants dans les mines selon le sexe et le milieu

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail dangereux		Activités dans les mines				
	Effectif (a)	% dans les mines (b)	Effectif (c)	% dans les mines (d)	Effectif (e)	% dans les mines (f)	Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail dangereux		
									Effectif (i)	% des occupés (j)	% travail des enfants (k)
Garçons											
Urbain	307 488	1,1	221 447	1,6	103 652	3,3	3 446	3 446	3 446	100,0	100,0
Rural	861 886	0,4	637 622	0,6	169 814	2,1	3 553	3 553	3 553	100,0	100,0
Total	1 169 374	0,6	859 069	0,8	273 466	2,6	6 999	6 999	6 999	100,0	100,0
Filles											
Urbain	409 108	0,5	290 579	0,7	129 032	1,5	1 952	1 952	1 952	100,0	100,0
Rural	635 225	1,1	472 492	1,5	115 389	6,3	7 283	7 283	7 283	100,0	100,0
Total	1 044 334	0,9	763 071	1,2	244 422	3,8	9 235	9 235	9 235	100,0	100,0
Total											
Urbain	716 597	0,8	512 026	1,1	232 684	2,3	5 398	5 398	5 398	100,0	100,0
Rural	1 497 111	0,7	1 110 114	1,0	285 203	3,8	10 836	10 836	10 836	100,0	100,0
Ensemble	2 213 708	0,7	1 622 140	1,0	517 888	3,1	16 234	16 234	16 234	100,0	100,0

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

7.2.2 Caractéristiques du travail dangereux des enfants dans les mines

Les caractéristiques du travail des enfants dans les mines se superposent bien à celles du travail dangereux dans ce secteur. Tous les enfants astreints au travail à abolir, sont aussi ceux qui sont victimes du travail dangereux.

Du point de vue du type d'emploi, du statut d'occupation économique ou encore de la nature des tâches exécutées par les enfants, les caractéristiques et les indicateurs sont parfaitement identiques à ceux observés sur le travail à abolir des enfants. Ce sont des résultats forts qui mettent encore une fois en lumière la dangerosité du secteur des mines et amènent à comprendre que dans ce secteur d'activité, il n'y a pas d'exception possible pour une activité économique des enfants ; toutes les activités doivent leur être proscrites.

Conclusion partielle

La situation du travail des enfants dans les mines est des plus préoccupante. Tous les enfants travailleurs dans les mines sont dans travail à abolir. Le problème est d'autant plus grave que quelque soit le milieu, ou le genre, tous les enfants sont concernés.

La détresse des enfants dure plus longtemps, puisque en majorité, ceux-ci sont dans un emploi permanents (42,7%), sans la possibilité d'allier étude et travail. Par ailleurs, il apparaît que dans ce secteur, les filles sont plus nombreuses à demeurer dans les emplois permanents que les garçons. Les plus jeunes enfants, entre 5 et 13 ans sont plus nombreux dans les emplois permanents.

Une analyse des tâches effectuées par les enfants indique que dans la très grande majorité, les occupations restent dangereuses (foration, transport des blocs et des fragments, extraction de minerai avec des produits chimiques, activités souterraines, etc.), et sont inscrites sur la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

L'incidence du travail dangereux des enfants dans les mines reflète bien la dangerosité du secteur des mines. Tous les enfants travailleurs, ainsi que tous les enfants effectuant un travail à abolir sont dans des travaux dangereux. Aucun enfant, quel que soit le sexe, l'âge, ou même le même milieu d'habitat n'est épargné par la dangerosité du travail dans les mines.

Chapitre VIII : Travail domestique des enfants

Introduction

Selon la définition de l'IPEC/BIT, "le travail domestique des enfants à abolir se réfère à toutes les situations où les enfants engagés pour accomplir des tâches domestiques au foyer d'une personne ou d'un employeur à des fins d'exploitation".

Par rapport à cette définition, et vu la nature des tâches exécutées, la frontière reste mince entre travail domestique et tâches ménagères. Les tâches ménagères se définissent comme la production de services domestiques et personnels par un membre du ménage, destinés à la consommation au sein de ce ménage. Ces services sont non rémunérés et restent considérés comme des activités non économiques et non marchandes au sens du droit national et international.

Les enfants sont présents dans le secteur domestique et ils sont les concurrents des adultes dans la recherche d'emplois domestiques salariés. Cette présence massive des enfants dans ce secteur jadis réservé aux adultes (employés de maison salariés) souligne les mutations sociales de ces dernières décennies en Côte d'Ivoire. Elle impose un regard nouveau sur le travail domestique et une nouvelle analyse basée sur les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que sur les droits de l'enfant.

Par ailleurs, le gouvernement ivoirien, sensibilisé sur la question, a organisé en août 2009 un atelier de formation des inspecteurs du travail sur le travail domestique avec un focus particulier sur le cas des enfants. Les travaux de cet atelier ont relevé l'insuffisance de données sur le travail domestique, l'inexistence d'un dispositif juridique adéquat et ont recommandé la nécessité de mener des études sur le secteur, en vue d'interventions profondes.

En 2010, le projet **WAP-ECOWAS**, projet pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'ouest et le renforcement de la coopération sous régional à travers la **CEDEAO**, a permis de produire un rapport d'étude sur le travail domestique des enfants à partir des données de l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages de 2008 (ENV2008). Les résultats de cette étude, même s'ils n'offrent pas une vue d'ensemble des enfants impliqués dans cette activité, indique que 262 000 enfants âgés de 5 à 17 ans sont victimes du travail domestique, soit 4%, et que le travail domestique à abolir concerne 197 500.

Ces efforts au plan national font écho à une prise de conscience mondiale qui a été réaffirmée de façon spécifique sur le travail domestique lors de la 99e session de la conférence internationale du travail, tenue en juin 2010 (BIT, 2010). La question du travail décent pour les travailleurs domestiques était inscrite à l'ordre du jour.

Le 30 Septembre 2010, une loi spécifique a été adoptée par le gouvernement ivoirien à l'effet d'interdire la traite et les pires formes de travail des enfants. Cette loi est précise sur les pires formes de travail des enfants interdites aux enfants de moins de 18 ans et donc sur le travail domestique. Toutefois, un projet de décret¹⁵ est à l'étude, et vise à compléter les normes de portée générale par des dispositions spécifiques concernant les travailleurs domestiques ou employés de maison.

¹⁵ Le projet de décret proposé par l'étude « BIT, Le travail domestique des enfants en côte d'ivoire, un problème, des réponses normatives, Me KOUAKOU KOFFI, janvier 2011 »

Ce chapitre aborde la question du travail domestique des enfants en Côte d'Ivoire. Plus précisément, il indique l'incidence du travail domestique à abolir, ainsi que ces caractéristiques.

8.1 Incidence et caractéristiques du travail domestique des enfants

8.1.1 Incidence du travail domestique des enfants

Les résultats de l'EPFTE 2011 indiquent que 22% du travail des enfants à abolir est imputable au travail domestique des enfants. L'incidence du travail domestique est plus élevée en milieu urbain (29,9%) qu'en milieu rural (18,3%). Les résultats montrent que la situation est particulièrement inquiétante pour les filles (36,0%) que pour les garçons (9,5%).

Tableau 8.1 : Incidence du travail domestique des enfants par sexe et selon le milieu de résidence

	Total des enfants		Enfants occupés		Travail à abolir		Activités domestiques		
	Effectif (a)	% (b)	Effectif (c)	% (d)	Effectif (e)	% (f)	Enfants occupés		Travail des enfants
							Effectif (g)	Effectif (h)	
Milieu de résidence									
	Garçon								
Urbain	1 743 321	3,1	307 488	17,4	221 447	14,3	53 549	31 707	59,2
Rural	2 146 894	3,1	861 886	7,7	637 622	7,8	66 364	49 620	74,8
Total	3 890 215	3,1	1 169 374	10,3	859 069	9,5	119 913	81 327	67,8
	Fille								
Urbain	1 859 156	9,5	409 108	43,1	290 579	41,8	176 326	121 389	68,8
Rural	1 831 967	10,9	635 225	31,4	472 492	32,5	199 599	153 538	76,9
Total	3 691 123	10,2	1 044 334	36,0	763 071	36,0	375 925	274 927	73,1
	Total								
Urbain	3 602 478	6,4	716 597	32,1	512 026	29,9	229 875	153 096	66,6
Rural	3 978 861	6,7	1 497 111	17,8	1 110 114	18,3	265 963	203 158	76,4
Total	7 581 338	6,5	2 213 708	22,4	1 622 140	22,0	495 838	356 254	71,8

$$(b)=g \times 100/a, (d)= g \times 100/c, (f)= h \times 100/e, (i)= h \times 100/g$$

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Une autre mesure de l'incidence du travail domestique est saisie par rapport aux enfants économiquement occupés dans le travail domestique. Plus de sept enfants travailleurs domestiques sur dix sont dans un travail à abolir. Contre toute attente, le milieu rural semble être plus concerné par la question du travail domestique à abolir. De fait, 76,4% du travail domestique des enfants est à abolir en milieu rural, contre 66,6% en milieu urbain. On note que le phénomène du travail domestique à abolir touche plus les jeunes filles 274 927 soit 73,1% des enfants travailleurs domestiques.

8.1.2 Caractéristiques du travail domestique des enfants

Le travail domestique des enfants est surtout imputable à l'âge des enfants. Le tableau 7.2 nous situe sur la question. En effet, il révèle que sur 356 255 enfants identifiés dans un travail à abolir, 290 050 ont moins de 14 ans, soit 81,4%. En Côte d'Ivoire, selon la législation, le travail est interdit avant l'âge de 14 ans. Dans ce contexte, le travail domestique concerne principalement les filles : elles sont beaucoup plus nombreuses que les garçons, les proportions étant respectivement de 77,2% et 22,8%.

Une autre caractéristique du travail domestique des enfants est appréhendée selon le type d'emploi. Le tableau 7.2 souligne qu'en majorité les enfants ont un emploi occasionnel (45,9%). Ce dernier résultat suscite des interrogations et mérite d'être creusé. Une analyse plus fouillée met en lumière le fait que EPFTE 2011

sur les 163 648 enfants astreints à un travail domestique à abolir, 109 600 allient travail et étude soit 66,9% des enfants concernés. Par ailleurs, le fait que 37,1% des enfants travailleurs domestiques soient dans un emploi permanent est inquiète, dans la mesure où il n'existe aucune possibilité de retour à l'école pour ces derniers.

Tableau 8.2 : Répartition des enfants astreints au travail domestique à abolir par type d'emploi selon le sexe et l'âge

Sexe	Emploi permanent		Emploi occasionnel		Emploi saisonnier		Emploi temporaire		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Garçon	16 414	20,2	50 505	62,1	5 561	6,8	8 848	10,9	81 328
Fille	115 607	42,1	113 143	41,2	11 090	4,0	35 087	12,8	274 927
Age									
5-13 ans	88 785	30,6	149 378	51,5	16 651	5,7	35 236	12,1	290 050
14-17 ans	43 236	65,3	14 270	21,6	0	-	8 699	13,1	66 205
Total	132 021	37,1	163 648	45,9	16 651	4,7	43 935	12,3	356 255

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Les emplois occasionnels concernent principalement les enfants entre 5 et 13 ans (51,5%). A contrario, les emplois permanents échoient aux plus âgés (65,3%), entre 14 et 17 ans. Ces résultats corroborent le constat fait plus haut : parmi les 109 600 enfants qui allient travail occasionnel et étude, 105 500 sont âgés de 5 à 13 ans, ce qui représente 96,3%. Suivant le sexe des enfants, les filles sont plus nombreuses dans les emplois permanents (42,1%) quand, les garçons privilégient les emplois occasionnels (62,1%).

La sollicitation des enfants dans le travail domestique se fait par un nombre très varié de tâches journalières. Ce nombre pléthorique de tâches impacte évidemment la durée journalière de travail comme nous le verrons par la suite. En premier lieu, "faire la vaisselle et nettoyer la maison" accaparent 86,5% des enfants domestiques. Vient ensuite la lessive (79,5%), suivie par les courses, telles que aller au marché (53%), chercher du bois et transporter de l'eau (52,2%). Les tâches les moins prenantes sont la garde des enfants et des personnes âgées (32,5%).

Tableau 8.3 : Pourcentage d'enfants astreints au travail domestique à abolir selon la tâche et selon le sexe et l'âge

Sexe	préparer, servir le repas		faire le marché du ménage		faire la vaisselle, nettoyer la maison		faire la lessive		transporter l'eau, le bois		garder les enfants, les malades, les vieux		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Garçon	19978	24,6	26640	32,8	55391	68,1	50928	62,6	33551	41,3	24385	30,0	81327
Filles	153478	55,8	162005	58,9	252874	92,0	232377	84,5	152521	55,5	91416	33,3	274927
Total	173456	48,7	188645	53,0	308265	86,5	283305	79,5	186072	52,2	115801	32,5	356254

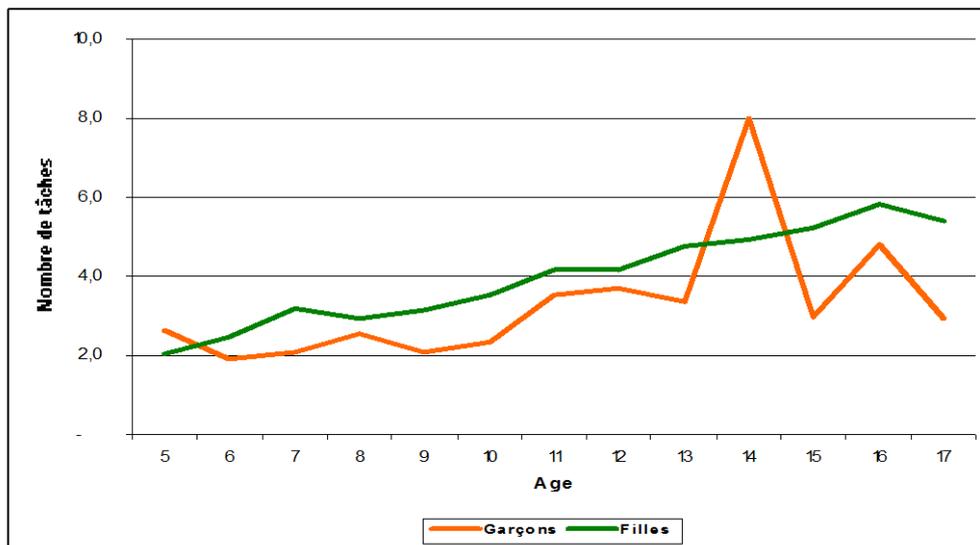
Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Les tâches domestiques effectuées incombent prioritairement aux filles. Quelle que soit l'activité retenue, la part des filles concernées reste prépondérante. De fait, 92% des filles font la vaisselle et nettoient la maison, 84,5% font la vaisselle ; il en va de même pour la garde des enfants et des malades qui occupent un tiers des filles.

Pour apprécier l'intensité du travail domestique des enfants, une autre approche a été utilisée. Pour cela, nous avons agrégé les différentes tâches effectuées par ceux-ci au cours d'une journée de travail.

En moyenne, 3,8 tâches ont été effectuées par les enfants. Et la situation va en s'aggravant avec l'âge, et plus particulièrement encore pour les filles (graphique 7.1).

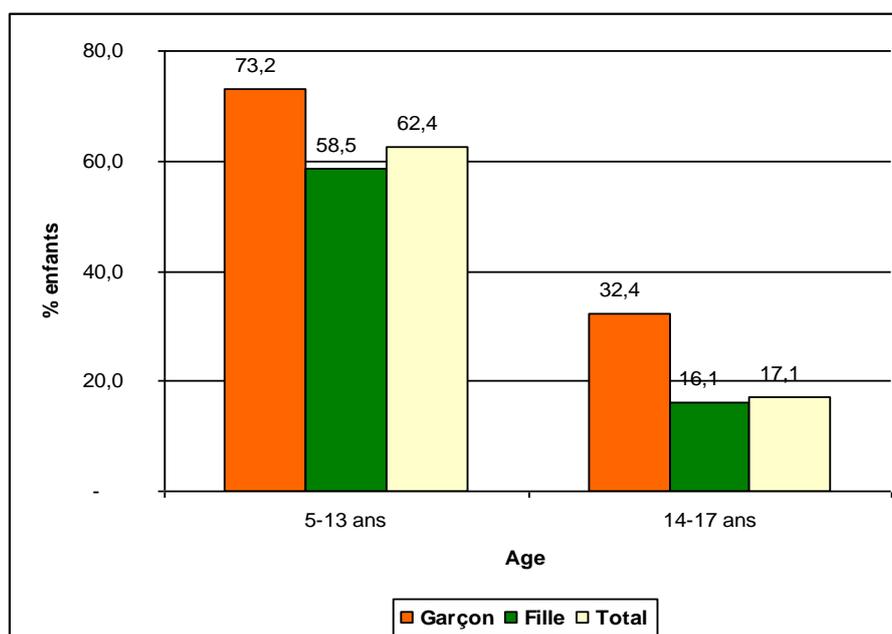
Graphique 8.1 : Nombre de tâches du travail domestique effectuées par jour par les enfants selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Le graphique 7.2 nous situe sur la position des enfants impliqués dans un travail domestique à abolir vis-à-vis de la scolarité, pour chaque groupe d'âge et selon le sexe. A l'évidence, le travail domestique a un effet négatif sur leur scolarité, surtout pour les filles et pour les enfants âgés de 14 à 17 ans. En effet, entre 5 et 13 ans, 62,4% des enfants ayant un travail domestique sont scolarisés ; ce chiffre tombe à 17,1% pour ceux âgés de 14 à 17 ans, relevant 45 points d'écart. Par ailleurs, entre 13 et 14 ans, 32,4% des garçons combinent le travail domestique et l'école contre 16,1% pour les filles. Entre 14 et 17 ans, la situation des filles n'est relativement guère meilleure ; les chiffres sont respectivement de 73,2% et 58,5%, soit près de 15 points d'écart, en défaveur de ces dernières.

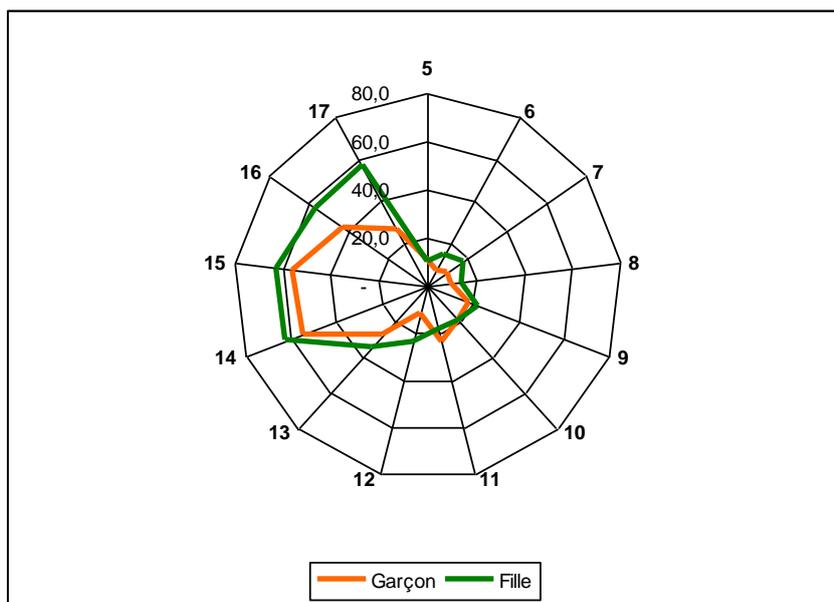
Graphique 8.2 : Pourcentage d'enfants scolarisés astreints aux occupations domestiques, selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'examen de la durée hebdomadaire de travail effectué par les enfants astreints à un travail domestique à abolir apporte plus d'éclairage sur le cas particulier des filles, qui reste alarmant. Le temps hebdomadaire moyen de travail domestique à abolir est de 29 heures contre 18 heures pour les garçons, celles-ci travaillant 11 heures de plus que les garçons. Par ailleurs, en fonction de l'âge, on note une augmentation croissante des heures ouvrées, la courbe des garçons étant toujours incrustée dans celle des filles.

Graphique 8.3 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail domestique à abolir selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Mais en même temps, cette dernière analyse apporte plus de précision sur les origines du travail domestique à abolir des enfants, et vient confirmer le constat fait plus haut. Les heures de travail ne sont pas suffisamment longues pour être nocives : le travail domestique à abolir des enfants tient principalement à l'âge des enfants, de nombreux enfants de moins de 14 ans y étant impliqués.

8.2 Incidence et caractéristiques du travail domestique dangereux des enfants

8.2.1 Incidence du travail domestique dangereux des enfants

L'exercice du travail domestique présente tout aussi des dangers pour les enfants. Le tableau 7.6, relatif à l'incidence du travail dangereux des enfants indique que près de 16% du travail dangereux relèvent du travail domestique des enfants. La dangerosité du travail domestique pèse particulièrement sur les filles. A peine 4,4% du travail dangereux des garçons est le fait du travail domestique contre 28,6% pour les filles. Par ailleurs, le travail domestique dangereux sévit plus en milieu urbain (23,8%) qu'en milieu rural (9,3%).

Tableau 8.4 : Incidence du travail domestique dangereux des enfants par sexe et selon le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail dangereux		Activités domestiques					
	Effectif (a)	% travail dangereux dans le domestique (b)	Effectif (c)	% travail dangereux dans le domestique (d)	Effectif (e)	% travail dangereux dans le domestique (f)	Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail dangereux			
									Effectif (i)	% des occupés (j)	% travail des enfants (k)	
Garçons												
Urbain	307 488	1,7	221 447	2,3	103 652	5,0	53 549	31 707	5 159	9,6	16,3	
Rural	861 886	0,8	637 622	1,1	169 814	4,0	66 364	49 620	6 867	10,3	13,8	
Total	1 169 374	1,0	859 069	1,4	273 466	4,4	119 913	81 327	12 026	10,0	14,8	
Filles												
Urbain	409 108	12,3	290 579	17,3	129 032	39,0	176 326	121 389	50 330	28,5	41,5	
Rural	635 225	3,1	472 492	4,1	115 389	16,9	199 599	153 538	19 525	9,8	12,7	
Total	1 044 334	6,7	763 071	9,2	244 422	28,6	375 925	274 927	69 855	18,6	25,4	
Total												
Urbain	716 597	7,7	512 026	10,8	232 684	23,8	229 875	153 096	55 489	24,1	36,2	
Rural	1 497 111	1,8	1 110 114	2,4	285 203	9,3	265 963	203 158	26 392	9,9	13,0	
Ensemble	2 213 708	3,7	1 622 140	5,0	517 888	15,8	495 838	356 254	81 881	16,5	23,0	

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Le travail dangereux domestique touche 16,5% des enfants travailleurs domestiques et 23% du travail à abolir domestique des enfants.

Pour ce qui concerne l'incidence du travail domestique dangereux sur l'occupation économique domestique, notamment les citadines qui sont les plus affectées. 18,6% des filles impliquées dans une activité économique domestique sont dans un travail dangereux, cette proportion étant de 10% pour les garçons. En ce qui concerne le milieu de résidence, les résultats donnent 24,1% en milieu urbain et à peine 10% en milieu rural.

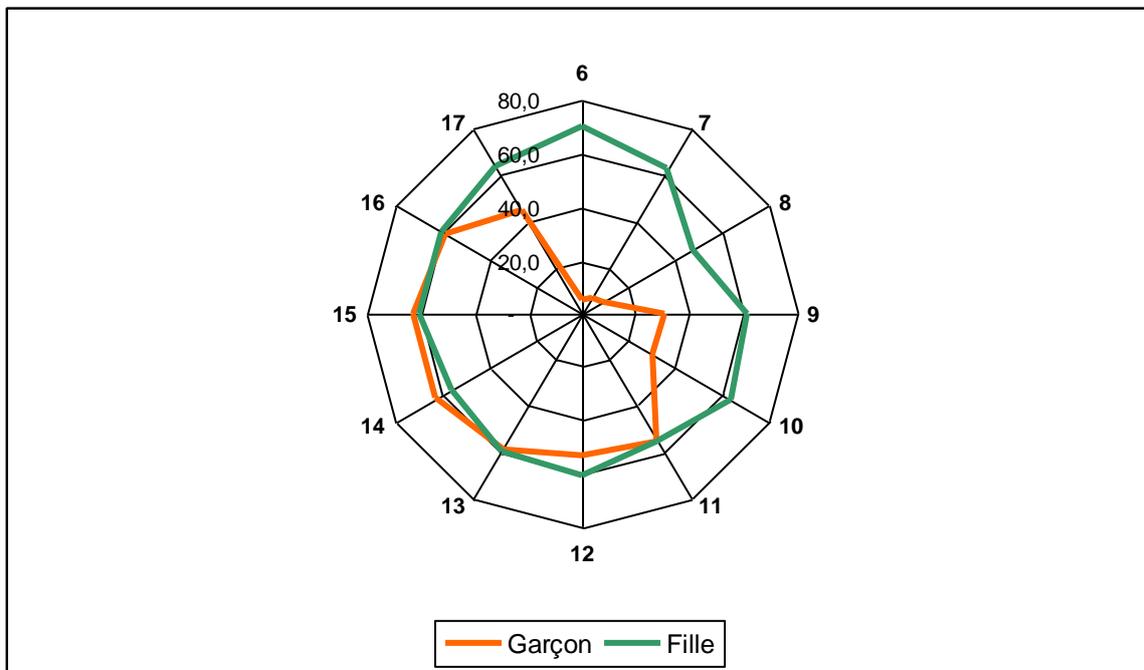
En milieu urbain, 36,2% du travail des enfants est effectivement dangereux contre 13% dans les contrées rurales. Selon le sexe, on note que 25,4% du travail des filles est dangereux, pour 14,8%.garçons en ce qui concerne leurs homologues du sexe masculin

8.2.2 Caractéristiques du travail domestique dangereux des enfants

Contrairement au travail à abolir, l'origine du travail dangereux domestique tient incontestablement aux longues heures de travail effectuées par les enfants, particulièrement pour les filles. Sur les 81 881 enfants impliqués dans le travail dangereux domestique, 78 600 travaillent plus de 40 heures par semaine, soit 96%. Que ce soit pour les filles ou les garçons, les chiffres sont très parlants ; 98,3% des filles et 82,6% des garçons travaillent plus de 40 heures par semaine.

L'analyse du nombre d'heures de travail domestique dangereux effectuées par les enfants vient corroborer les résultats précédents. De fait, les enfants sont occupés de longues heures aux tâches domestiques, en moyenne 58,7 heures par semaine, ceci constitue en soi un danger. Toute fois, cette intensité s'exerce plus sur les filles (60 heures) que les garçons (49 heures). Si l'on peut encore douter de la forte implication des filles, le graphique reste édifiant. Très jeunes déjà les heures de travail des filles sont longues, leur courbe étant assez éloignée du centre, dès 6 ans.

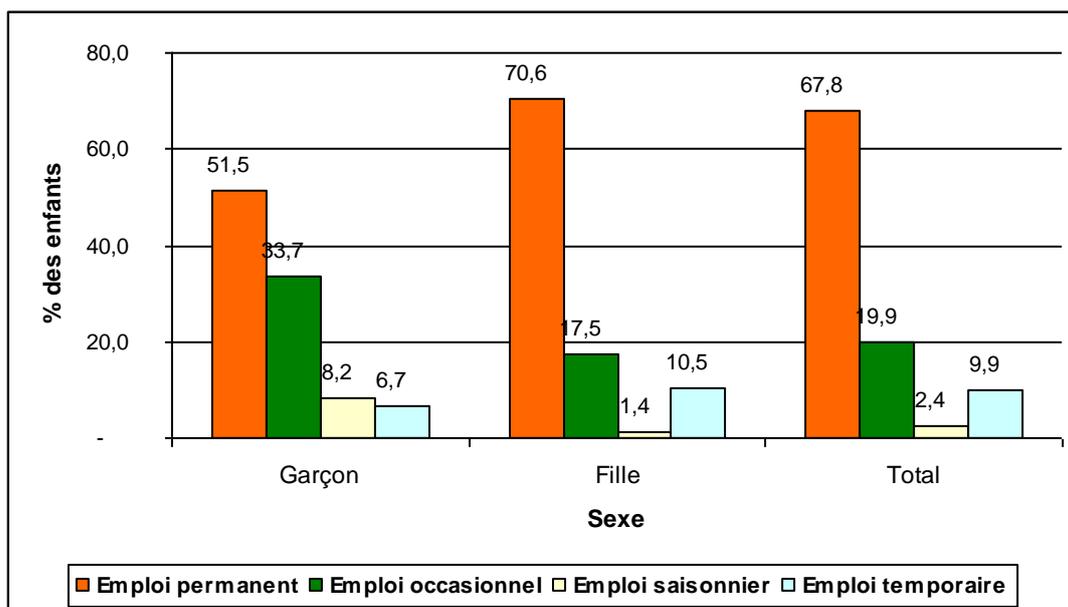
Graphique 8.4 : Evolution des heures consacrées par les enfants au travail domestique dangereux selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'enquête révèle que les enfants astreints à un travail dangereux domestique sont dans des emplois permanents (67,8%) et seulement 9,9% pour les emplois occasionnels (graphique 7.5). Ce résultat est d'autant plus affligeant que un grand nombre de ces enfants vont demeurer longtemps dans une activité nocive, compromettant toute possibilité d'être scolarisé, mais encore, leur santé. Bien que beaucoup d'enfants soient concernés par le phénomène, ils ne le vivent pas avec la même sévérité. En effet, on observe une nette disparité entre garçons et filles. La situation est pire pour les filles qui sont les plus nombreuses à rester permanemment dans les emplois domestiques dangereuses ; 70,6% contre 51,5% des garçons.

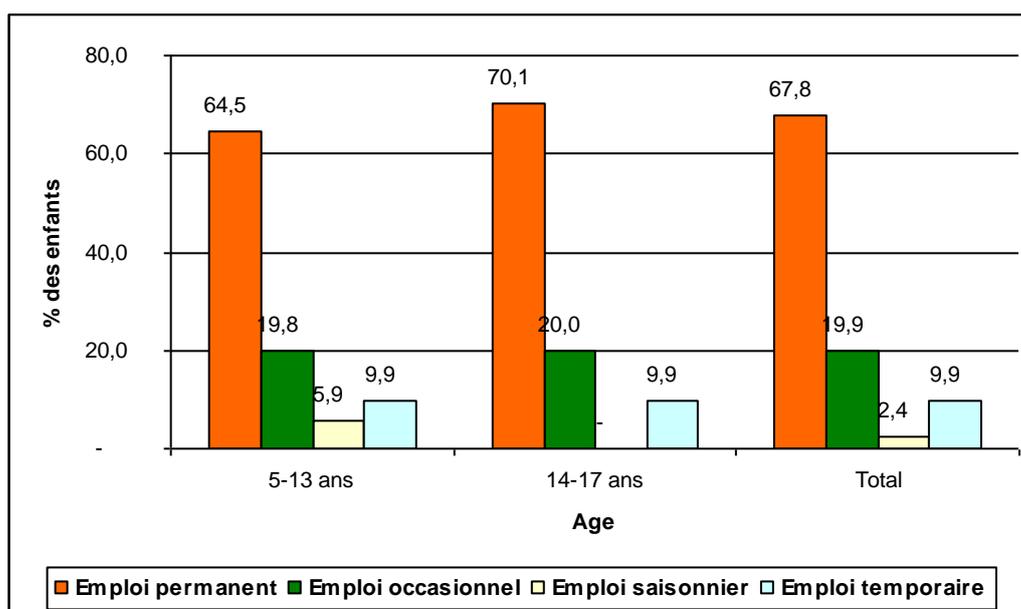
Graphique 8.5 : Proportion d'enfants astreints au travail domestique dangereux selon le type d'emploi et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Dans le graphique 7.6, quelque soit l'âge, le travail domestique dangereux des enfants reste dominé par les emplois permanents (près de 68%). Toute fois, entre les plus jeunes et leurs aînés, le graphique souligne une différence de la part prise par l'emploi permanent. La proportion des enfants âgés de 14 à 17 ans dans les emplois permanents (70,1%) dépasse celle des plus jeunes (entre 5 et 13 ans) de près de 6 points. Il est important de mentionner ici, que pour ce qui concerne les emplois occasionnels, l'on observe une parité presque égale entre les deux groupes d'âge (20%).

Graphique 8.6 : Proportion d'enfants astreints au travail domestique dangereux selon le type d'emploi et l'âge



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

8.3 Incidence et caractéristiques du travail domestique forcé des enfants

8.3.1 Incidence du travail domestique forcé des enfants

L'examen du travail domestique forcé des enfants sur le travail forcé met en lumière le fait que le travail domestique est le secteur où le travail forcé est plus exacerbé. Sur les 97 700 enfants impliqués dans le travail forcé, ce secteur domestique détient à lui le seul 42 900, soit près de 44%. L'explication probable de ce résultat pourrait provenir de la nature de cette activité qui s'effectue derrière des portes closes, à l'abri des regards d'autres personnes. L'exploration de l'incidence du travail forcé domestique selon le sexe et le milieu de résidence montre que le phénomène sévit en milieu urbain, et est particulièrement dramatique pour les filles. 67 000 filles sont victimes du travail forcé, dont 40 300 dans le travail domestique, c'est-à-dire 60,1%, alors que ce chiffre n'est que de 8,5% chez les garçons, soit sept fois moins. En ville, 53,8% du travail forcé est le fait du travail domestique, au village il est 22,6%.

Tableau 8.5 : Incidence du travail domestique forcé des enfants par sexe et selon le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés		Travail des enfants		Travail forcé		Activités dans le domestique					
	Effectif (a)	% travail forcé dans le domestique (b)	Effectif (c)	% travail forcé dans le domestique (d)	Effectif (e)	% travail forcé dans le domestique (f)	Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Travail forcé			
									Effectif (i)	% des occupés (j)	% travail des enfants (k)	
Garçons												
Urbain	307 488	0,5	221 447	0,7	14 098	11,2	53 549	31 707	1 585	3,0	5,0	
Rural	861 886	0,1	637 622	0,2	16 572	6,2	66 364	49 620	1 026	1,5	2,1	
Total	1 169 374	0,2	859 069	0,3	30 670	8,5	119 913	81 327	2 611	2,2	3,2	
Filles												
Urbain	409 108	8,4	290 579	11,8	52 581	65,2	176 326	121 389	34 307	19,5	28,3	
Rural	635 225	0,9	472 492	1,3	14 468	41,4	199 599	153 538	5 985	3,0	3,9	
Total	1 044 334	3,9	763 071	5,3	67 049	60,1	375 925	274 927	40 292	10,7	14,7	
Total												
Urbain	716 597	5,0	512 026	7,0	66 679	53,8	229 875	153 096	35 892	15,6	23,4	
Rural	1 497 111	0,5	1 110 114	0,6	31 040	22,6	265 963	203 158	7 011	2,6	3,5	
Ensemble	2 213 708	1,9	1 622 140	2,6	97 719	43,9	495 838	356 254	42 903	8,7	12,0	

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

L'incidence du travail forcé domestique sur le travail domestique confirme les tendances constatées tantôt. 8,7% des enfants occupés dans des activités domestiques sont touchés par le travail forcé, les filles (10,7%) plus que les garçons (2,2%), le milieu urbain (15,6%) plus que le milieu rural (2,6%).

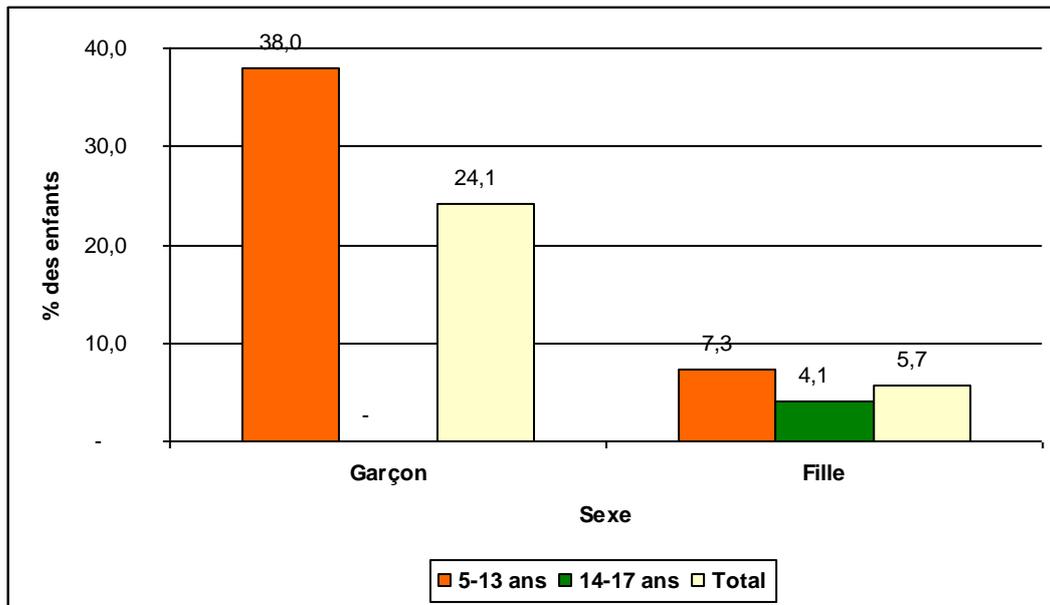
L'analyse de l'incidence du travail forcé sur le travail domestique des enfants à abolir vient confirmer le triste sort infligé aux enfants impliqués dans le travail domestique en milieu urbain, et principalement les filles. 12% des enfants concernés par le travail à abolir sont dans un travail forcé, en milieu urbain ce sont 23,4% des enfants, chez les filles le pourcentage est de 14,7%, notons que les chiffres sont de 3,5% en milieu rural et 3,2% des garçons.

8.3.2 Caractéristiques du travail domestique forcé des enfants

Le graphique 7.7 donne la proportion d'enfants scolarisés occupés dans le travail domestique forcé selon le sexe et l'âge. Sans surprise, l'on note que le travail domestique forcé affecte négativement les

filles et les enfants plus âgés, entre 14 et 17 ans. De fait, la scolarisation des garçons supplante celle de fille de près de 20 points (24,1% et 5,7%). Ce qui est encore consternant, c'est la brutalité avec laquelle intervient cette rupture de la scolarité observée entre les garçons et les filles âgés 5 à 13 ans. De 38% des enfants scolarisés pour les garçons, on descend à 7,3% pour les filles, soit près de 30 points d'écart. Par ailleurs, la scolarité des enfants âgés de 14 à 17 ans est totalement compromise par le travail forcé domestique, aussi bien pour les garçons que pour les filles, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Graphique 8.7 : Pourcentage d'enfants scolarisés astreints aux occupations domestiques forcées selon l'âge et le sexe



Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Pour chaque tâche effectuée par les enfants, l'on a déterminé la proportion d'enfants qui y est impliquée, le tableau 7.8 résume la situation. Les enfants ne sont épargnés par aucune des tâches, les pourcentages portent de 41% à 93%. A première vue, les tâches se rapportant au travail domestique forcé des enfants concernent d'abord le lavage de la vaisselle et le nettoyage de la maison (93,2%), puis la lessive (91%), faire le marché (75,9%), préparer et servir le repas (73,6%), la garde des enfants et des personnes malades étant la proportion la moins élevée (41%). Tous ces résultats témoignent de combien ce secteur peut être ignoble, puisque derrière des portes closes, loin de tout regards indiscret, les enfants sont contraints à toutes sorte de corvées.

Tableau 8.6 : Proportion des enfants effectuant les différentes tâches dans le travail domestiques forcé selon le groupe d'âge

Sexe	La tâche de préparer, servir le repas		La tâche de faire le marché du ménage		La tâche de faire la vaisselle, nettoyer la maison		La tâche de faire la lessive		La tâche de transporter l'eau, le bois		La tâche de garder les enfants, les malades, les vieux		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Garçon	2611	75,9	2612	100,0	2612	100,0	2612	100,0	2612	100	2612	100	2611
Fille	40292	73,4	40292	74,3	40292	92,7	40292	90,0	40292	40,8	40292	43,6	40292
Total	42903	73,6	42904	75,9	42904	93,2	42904	90,6	42904	38,3	42904	40,9	42903

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

8.4 Incidence et caractéristiques du travail domestique lié à la traite des enfants

8.4.1 Incidence du travail domestique lié à la traite des enfants

Au regard des résultats de l'EPFTE (tableau 7.9), le travail domestique est le secteur où frappe durement la traite des enfants. En effet, sur les 81 300 enfants répertoriés comme victimes de traite, la traite associée aux activités domestiques totalise 33 900 enfants, soit, 41,6%, ce chiffre étant le plus élevé comparativement aux autres secteurs.

Et, comme le laisse présager les résultats, le phénomène concerne principalement les filles, d'une part, et d'autre part, il touche plus le milieu urbain. En effet, on remarque une très grande disparité entre garçons et filles : 53,1% des filles victimes de traite sont impliquées dans le travail domestique, le chiffre étant de 9,3% pour les garçons. Le milieu urbain n'est pas en reste, 51,1% de la traite des enfants est imputable au secteur domestique, contre 22,1% en milieu rural.

Tableau 8.7 : Incidence du travail domestique lié à la traite des enfants par sexe et selon le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Enfants occupés		Travail des enfants		Traite des enfants		Activités domestiques					
	Effectif (a)	% de la traite dans le domestique (b)	Effectif (c)	% de la traite dans le domestique (d)	Effectif (e)	% de la traite dans le domestique (f)	Occupés (g)	Travail des enfants (h)	Traite des enfants			
									Effectif (i)	% occupés (j)	% travail des enfants (k)	
Garçons												
Urbain	307 488	0,3	221 447	0,4	9 343	10,2	53 549	31 707	956	1,8	3,0	
Rural	861 886	0,1	637 622	0,2	11 965	8,6	66 364	49 620	1 026	1,5	2,1	
Total	1 169 374	0,2	859 069	0,2	21 308	9,3	119 913	81 327	1 982	1,7	2,4	
Filles												
Urbain	409 108	6,6	290 579	9,3	45 467	59,5	176 326	121 389	27 031	15,3	22,3	
Rural	635 225	0,8	472 492	1,0	14 568	33,3	199 599	153 538	4 847	2,4	3,2	
Total	1 044 334	3,1	763 071	4,2	60 035	53,1	375 925	274 927	31 878	8,5	11,6	
Urbain	716 597	3,9	512 026	5,5	54 810	51,1	229 875	153 096	27 987	12,2	18,3	
Rural	1 497 111	0,4	1 110 114	0,5	26 533	22,1	265 963	203 158	5 873	2,2	2,9	
Ensemble	2 213 708	1,5	1 622 140	2,1	81 343	41,6	495 838	356 254	33 860	6,8	9,5	

(b)=i x 100/a, (d)= i x 100/c, (f)= i x 100/e, (j)= i x 100/g, (k)= i x 100/h

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Deux autres incidences de la traite liée au travail domestique sont saisies, d'une part sur le travail domestique des enfants, et d'autre part sur les enfants travailleurs domestiques. L'incidence de la traite associée au travail domestique des enfants concerne 6,8% des enfants travailleurs et 9,5% du travail à abolir des enfants.

Notons qu'entre garçons et filles, et entre la ville et la campagne, des différences sont à relever. Ainsi, en ce qui concerne l'incidence de la traite associée au travail domestique sur les enfants travailleurs domestiques, elle est de 8,5% pour les filles et cinq fois moins chez les garçons (1,7%). Selon le milieu d'habitat, en milieu urbain on enregistre 12,2% et 2,2% dans les villages. Quant à l'incidence de la traite domestique sur le travail des enfants à abolir, les résultats sont 11,6% pour les filles, 2,4% chez les garçons et 18,3% en milieu urbain et 2,9% dans les contrées rurales.

8.4.2 Caractéristiques du travail domestique lié à la traite des enfants

Tout comme la majorité des enfants impliqués dans le travail domestique sont des filles, la traite liée au travail domestique sévit prioritairement dans le groupe des filles. Sur les 33 900 enfants victimes de traite dans les activités domestiques, 31 900 sont des filles, ce qui donne un pourcentage de 94,1% (tableau 7.10).

Tableau 8.8 : Pourcentage d'enfants astreints au travail domestique lié à la traite par sexe et l'âge

Sexe	5-13 ans		14-17 ans		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçon	1 026	51,8	956	48,2	1 982	100,0
Fille	15 848	49,7	16 030	50,3	31 878	100,0
Total	16 874	49,8	16 986	50,2	33 860	100,0

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Il serait intéressant de connaître la provenance des enfants victimes de traite, présents dans les activités domestiques. Le phénomène touche 33 900 enfants, dont 89,1% sont concernés par la traite interne (d'un département de la Côte d'Ivoire à un autre) et 10,9% pour la traite internationale ou transfrontalière. En Côte d'Ivoire, l'enquête révèle que les enfants identifiés comme victimes de traite dans les activités domestiques proviennent principalement des régions des Lagunes (16,2%), Montagnes (15,8%), Haut Sassandra (9,3%) et Zanzan (8,4%). Pour ce qui est de la traite transfrontalière, les pays pourvoyeurs d'enfants sont par ordre d'importance la Guinée (29,8%), le Burkina Faso (28,5), le Ghana (26,8%) et le Sénégal (14,8%). Ces derniers résultats sont tout de même déconcertants, dans la mesure où les enquêtes antérieures avaient donné le Burkina en tête suivi du Mali et du Ghana, peut être faut-il voir ici, l'impact de la crise post électorale qu'a connu le pays.

Tableau 8.9 : Répartition des enfants astreints au travail domestique lié à la traite par lieu de provenance selon l'âge

Lieu de provenance	5-13 ans		14-17 ans		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Marahoué	412	3,1	-	-	412	1,4
Savanes	923	6,9	847	5,1	1 770	5,9
Sud bandaman	974	7,3	-	-	974	3,2
Zanzan	-	-	2 527	15,1	2 527	8,4
Montagnes	2 074	15,4	2 706	16,2	4 780	15,8
Lacs	-	-	1 117	6,7	1 117	3,7
Agneby	-	-	923	5,5	923	3,1
Lagunes	4 042	30,1	856	5,1	4 898	16,2
Haut Sassandra	1 866	13,9	930	5,6	2 796	9,3
Fromager	-	-	1 764	10,5	1 764	5,8
Denguelé	2 006	14,9	-	-	2 006	6,6
Vallée du bandaman	-	-	2 042	12,2	2 042	6,8
Moyen comoe	1 132	8,4	2 098	12,5	3 230	10,7
Bas Sassandra	-	-	942	5,6	942	3,1
Total Ivoirien	13 429	100,0	16 752	100,0	30 181	100,0
% Ivoirien	83,9		93,8		89,1	
BURKINA FASO	1 050	40,7	-	-	1 050	28,5
GUINEE	-	-	1 098	100,0	1 098	29,8
GHANA	986	38,2	-	-	986	26,8
SENEGAL	545	21,1	-	-	545	14,8
Total non Ivoirien	2 581	100,0	1 098	100,0	3 679	100,0
% Non Ivoirien	16,1	0,6	6,2		10,9	
Total	16 010		17 850		33 860	

Source: EPFTE 2011-Côte d'Ivoire

Conclusion partielle

Le travail domestique occupe plus d'un enfant sur cinq économiquement occupés. Par ailleurs, les résultats de l'enquête révèlent que 22% du travail à abolir des enfants est imputable au travail domestique des enfants, la situation étant particulièrement pire pour les filles que pour les garçons.

Plus de sept enfants travailleurs domestiques sur dix sont dans un travail à abolir. On note avec désolation qu'une forte population féminine d'enfants travailleurs domestiques est dans une occupation domestique à abolir.

Le travail domestique des enfants reste surtout imputable à l'âge des enfants. Plus de quatre enfants sur cinq effectuant une activité domestique à abolir a moins de 14 ans. Une analyse plus fouillée montre que deux tiers des enfants astreints à un travail domestique à abolir allient travail et étude.

L'incidence du travail dangereux domestique est perçue sur l'occupation économique des enfants, ainsi que sur le travail à abolir des enfants. Elle suggère que ce sont les filles et les enfants des localités urbaines qui sont les plus affectés.

Le travail dangereux domestique est déterminé incontestablement par les longues heures de travail effectuées par les enfants, particulièrement pour les filles, la très grande majorité des enfants travaillent plus de 40 heures par semaine.

La souffrance des enfants impliqués dans des activités domestiques dangereuses est également perçue au travers du type d'emploi. En majorité, ils sont dans des emplois permanents, donc sans aucune possibilité de retour à l'école, cette situation étant encore marquée pour les filles.

Le travail forcé est particulièrement conditionné par le travail domestique. Près de 44% du travail forcé des enfants est à l'actif du travail domestique forcé. La raison essentielle pourrait provenir du fait que cette activité s'effectue derrière des portes closes, à l'abri des regards. Le phénomène sévit en milieu urbain, et est particulièrement dramatique pour les filles (60% des filles victimes de travail forcé).

Parmi tous les secteurs de l'étude, le secteur domestique apparaît comme celui où la traite des enfants frappe durement, près de 42% de la traite des enfants lui est imputable. Ici encore, le phénomène touche en premier lieu les filles et le milieu urbain.

Chapitre IX: Les facteurs explicatifs du travail des enfants en Côte d'Ivoire

Introduction

Les chapitres précédents ont mis l'accent sur l'ampleur et l'incidence du travail en Côte d'Ivoire. Ils ont, en particulier, examiné le phénomène à travers les cinq branches d'activités retenues pour la présente étude. Cependant, une interrogation demeure : quels sont les fondements du travail des enfants en Côte d'Ivoire ? Le présent chapitre tente de répondre à cette question. A cet égard, il tente de cerner, tout d'abord, la représentation populaire du phénomène par les différentes couches de la population ivoirienne, de même que leur sensibilité aux textes législatifs règlementant le sujet. Par la suite, une analyse économétrique, fondée sur les données quantitatives de l'EPFTE 2011, explore les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

9.1 Représentation du travail des enfants dans la société ivoirienne

9.1.1 Existence et ampleur du phénomène

Le phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire est bien connu par les différentes couches de la population ivoirienne, comme en témoignent ces extraits des entretiens individuels approfondis ou des focus group :

- ✓ **Travailleurs sociaux** : « *C'est un phénomène qui a connu un boom depuis 1990 ; Mais aujourd'hui, nos efforts de sensibilisation commencent à porter* » ;
- ✓ **ONG** : « *C'est un phénomène surtout constaté, à l'origine, dans le secteur de l'agriculture. A part ce secteur où le message commence à être entendu avec l'appui de nos partenaires et la mise en place des comités locaux de lutte contre le travail des enfants, dans les autres secteurs nous constatons une exacerbation du phénomène avec la sortie de crise* » ;
- ✓ **Corps préfectoral** : « *Le travail des enfants est un phénomène très répandu. C'est une question qui demeure très épineuse ; En fait, elle se situe entre la légitimation sociale du travail des enfants et les nombreux abus que l'on peut constater à travers, notamment, le phénomène de la traite. Nous en sommes très conscients. C'est la raison pour laquelle, nous travaillons, ensemble avec les comités locaux de lutte contre le travail des enfants, depuis quelques années et nous le faisons pour changer la situation existante, non seulement pour le bonheur des planteurs eux-mêmes mais pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire* » ;
- ✓ **Leaders communautaires** : « *Le travail est formateur. C'est lui qui fait l'homme digne ; il fait partie de notre tradition. Il est donc important et normal que les enfants nous accompagnent dans nos différentes activités, notamment aux champs, non seulement pour nous aider mais aussi et surtout pour apprendre et devenir quelqu'un plus tard. Mais, ces dernières années, il y a eu une évolution du phénomène. Aujourd'hui, nous avons du mal à être aussi catégorique, car il se passe beaucoup de choses. Ce qui n'est pas bien, ce sont les dérives comme la maltraitance, la traite ou même l'esclavage dont les autorités nous parlent assez régulièrement et que nous avons pu parfois constater nous-mêmes. C'est pourquoi, nous nous sommes associés très tôt, depuis quinze ans maintenant, à la campagne de sensibilisation pour bannir ce danger qui salit notre façon d'éduquer nos enfants.* » ;

- ✓ **Structures spécialisées de la lutte contre le travail des enfants** : « *L'accent a été beaucoup mis sur l'agriculture ; les autres secteurs d'activités ont été ignorés, et pourtant le phénomène les touche tout autant, car il s'est généralisé au fil du temps à toutes les activités* » ;
- ✓ **ONG internationales** : « *Le secteur de l'agriculture est le secteur le plus touché par les formes répréhensibles du travail des enfants. Toutefois, avec le temps, le phénomène intègre d'autres secteurs d'activités comme la pré-collecte des ordures ménagères, la prostitution, la vente dans les bars dancing.* » ;
- ✓ **Employeurs** : « *Le phénomène a pris de l'ampleur depuis le déclenchement de la crise de 2002. Pour notre part, nous ne travaillons pas avec les enfants. Nous respectons la loi et considérons qu'une personne ne devrait travailler qu'à partir de 15 ans* » ;
- ✓ **Parents** : « *En principe, une personne devrait travailler à partir de 18 ans. Mais, souvent les gens sont si pauvres qu'ils ne peuvent faire l'économie du travail des enfants. Par exemple, quand les filles ne vont pas à l'école, elles peuvent faire du petit commerce pour aider leurs parents. Les garçons peuvent aussi faire de petites activités lucratives. Cependant, nous convenons avec vous que la crise a accentué le phénomène et qu'il n'est pas sûr que les enfants soient toujours en sécurité.* »

En un mot, l'importance et l'actualité du phénomène des enfants travailleurs ne laissent aucune des couches de la société ivoirienne indifférente. En particulier, les turpitudes que connaît le secteur agricole d'exportation, principal poumon de l'économie ivoirienne, situent toujours la perception du travail des enfants dans l'agriculture. Si les populations présentent le travail des enfants comme un fait ancien et ancré dans la société, elles s'accordent, néanmoins, toutes sur l'exacerbation du phénomène suite aux crises répétées. Par ailleurs, la récurrence des actions de lutte en la matière entreprises par le gouvernement ivoirien a permis de dévoyer ce qui était ancré dans la société et qui passait pour normal, comme l'image de « *la petite fille chargée de faire la vaisselle* » ou celles du « *petit garçon cireur de chaussures* », de « *l'apprenti gbaka accroché à la portière d'un véhicule de transport* » ou encore de « *ce petit vendeur de mouchoirs flânant la nuit dans les maquis d'Abidjan* ». En outre, de façon consciente ou non, chacune des composantes de la société civile reconnaît sa responsabilité dans le traitement de la question même si tout le monde ne se sent pas vraiment coupable.

9.2 Les textes sur le travail des enfants

En règle générale, à l'exception des acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants, les textes nationaux et internationaux règlementant le travail des enfants en Côte d'Ivoire sont largement méconnus.

Bien que reconnaissant de plus en plus le travail des enfants comme un frein à la scolarisation et au meilleur devenir de ces derniers, la compréhension du phénomène par les parents et les chefs de communauté ne s'étend pas à la connaissance des textes de loi encadrant la participation des enfants aux activités économiques.

En ce qui concerne les employeurs, souvent pris à défaut, ils admettent vaguement que « ...sur le travail des enfants, il existe une loi », faisant en cela écho aux ONG locales qui n'hésitent pas à évoquer « l'existence d'une loi » sans toutefois en décliner le contenu.

En revanche, le corps préfectoral semble relativement informé quand il affirme que « la législation ivoirienne ne permet pas à un enfant de travailler avant l'âge de 14 ans. » Cette relative connaissance et compréhension des dispositions légales encadrant le travail des enfants est confortée auprès des ONG internationales et des travailleurs sociaux qui dénoncent « l'exposition des enfants à des travaux dangereux, pourtant reconnus comme tels par l'Etat » et « l'absence de contrôles ou la non application des textes de lois, notamment le code du travail. »

Face à cette faible vulgarisation des textes de lois relatives au travail des enfants, les structures spécialisées dans la lutte contre le phénomène s'indignent. Pour elles, cette « ...méconnaissance des textes règlementant le travail dangereux, la traite, le travail forcé, et plus globalement le travail des enfants est inacceptable. » En effet, elle favoriserait les stratégies de contournement de la loi par les utilisateurs d'enfants. Ainsi, le concept d' « enfant » dans nos cultures est régulièrement opposé à la définition universelle de l' « enfant » pour recourir au mariage des adolescents, comme stratégie de contournement ; cette approche tenant à faire croire que si un enfant de 16 ans se marie à une adolescente de 15 ou 14 ans, leur statut culturel de mariés leur donnerait le droit de faire les mêmes travaux que les adultes.

Le mariage constituant de ce fait un passage à échelle qui donne droit à beaucoup d'interdit à l'enfant. Aussi, les structures spécialisées dans la lutte contre le travail des enfants plaident-elles pour davantage de sensibilisation, convaincues en cela que « les campagnes d'affichage, somme toute très importantes, ne règlent pas la question ; l'ensemble de la société civile doit être sensibilisée et mobilisée à la prévention et à la détection des formes perverses dans le travail socialisant des enfants. »

9.2.1 Les pires formes de travail des enfants

La méconnaissance des textes règlementant le travail des enfants ne traduit nullement l'ignorance des risques encourus par ces derniers pendant l'exercice de leurs activités. En effet, si les populations ne sont pas toujours capables d'identifier les pires formes de travail des enfants dans tous les secteurs d'activités, elles sont parfois très précises en ce qui concerne les dangers dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du transport ou du travail domestique.

Selon les données recueillies dans le volet qualitatif de l'EPFTE-2011, les pires formes de travail des enfants sont effectivement bien connues selon les secteurs des mines, des transports, du commerce, du domestique.

Tous les acteurs interviewés s'accordent sur le fait que dans l'agriculture, filles et garçons sont exposés aux blessures par machettes ou aux morsures de serpents, sans oublier les intoxications et les problèmes pulmonaires liés à l'épandage, sans protection, des produits phytosanitaires.

Concernant le domestique, urbain en particulier, il ressort de l'enquête que les enfants, notamment les jeunes filles, encourent bien souvent les risques d'agressions physiques et sexuelles, voire même de maltraitance de la part d'employeurs souvent alcooliques.

Dans les mines, les interviews révèlent que les enfants sont fréquemment victimes des effondrements de galeries, d'étouffement entraînant la mort, en raison de l'exiguïté des puits ou de chute dans les « puits perdus », les risques d'explosion pouvant conduire au sectionnement d'un membre ou à la mort.

Les accidents de la circulation, les blessures consécutives aux chutes d'enfants sont souvent accrochés aux véhicules confèrent la dangerosité associée au secteur du transport, alors que les agressions et la perte d'argent sont les principaux dangers qui guetteraient les enfants dans les activités de commerce.

Cependant, seules les ONG internationales et les structures spécialisées dans la lutte contre le travail des enfants évoquent « *la durée excessive du temps de travail des enfants* » ou « *l'insuffisance voire l'absence de mesures de protection dans la plupart des lieux de travail où sont utilisés les enfants.* »

En somme, les différentes couches de la société civile ivoirienne sont largement conscientes des conséquences que peut avoir l'implication, souvent précoce, des enfants dans les activités économiques sur ces derniers. Tous sont unanimes sur le fait que les conséquences sont nombreuses et touchent tant la santé, l'intégrité physique, le bon développement psychique et moral des enfants que leur éducation, compromettant ainsi leurs chances dans le processus d'une insertion sociale et professionnelle durables. Pis, les différents acteurs font le lien entre cette situation et la baisse à terme de la productivité à l'échelle nationale : « *le travail des enfants, surtout très jeunes, augmente la déscolarisation, voire même la non-scolarisation, ce qui se traduit par des futurs adultes mal formés, incapables de tenir un poste de travail lorsque la technologie évolue ; si rien n'est fait, ce phénomène va "tuer" l'avenir du pays.* »

9.2.3 Les fondements du travail des enfants

Les résultats qualitatifs de l'EPFTE 2011 montrent que les fondements du travail des enfants dans la société ivoirienne sont, d'abord, d'ordre social et culturel, puis ensuite économiques, renforçant en cela le clivage rural/urbain dans le recours à la main-d'œuvre infantine.

En milieu rural, « *le poids de la tradition et de la croyance* » sont des valeurs sociales structurant le système de production auxquelles les enfants doivent se conformer, comme tout individu. Dans ce cadre, comme le rappelle Koné¹⁶ (2011), « *les valeurs culturelles et le poids de la tradition “ légitiment et normalisent ” le travail des enfants car il permet de sensibiliser ces derniers aux rôles et responsabilités incombant à chaque membre de la famille, tout en favorisant leur développement.* ».

Ainsi, dans les contrées rurales de la Côte d'Ivoire, les enfants issus des familles aisées sont parfois davantage mis à contribution, en raison de la grande taille de l'exploitation et/ou du cheptel familial. De même, le système d'apprentissage y repose, à l'origine, sur une spécialisation des castes (forgerons, potiers, tisserands ou griots, par exemple).

Dans ce contexte, « *la transmission du savoir, du savoir-faire et du savoir-être trouve son expression dans la perpétuation de ces castes à travers le « confiage » des enfants à des maîtres artisans chargés d'en faire des hommes capables de s'intégrer durablement dans la communauté et d'assumer leur rôle social. La formation à un métier se fait alors généralement au sein de la cellule familiale et, aujourd'hui encore, l'on y dénombre des pôles de spécialisation, comme les villages d'artisanat d'art de Waraniéné ou de Kapélé, à Korhogo* » (Koné et ali¹⁷, 2010).

Dès lors, le travail, alors « *formateur* », est-il supposé apporter aux enfants l'expérience dont ils auront besoin en âge adulte, dans un cadre familial « sécurisé ». Par ailleurs, il existerait dans les villages, une sorte d'effet d'entraînement qui ferait que « *parce que l'enfant d'un tel ou d'une telle mène une activité quelconque, l'enfant devra aussi mener la même activité.* »

Toutefois, avec la crise de ces dernières décennies, la pauvreté y est de plus en plus évoquée comme facteur de mise au travail des enfants, en vue d'apporter des revenus et améliorer le bien-être de la famille.

En revanche dans les villes ivoiriennes, à en croire les différents acteurs, le mythe d'une socialisation par le travail semble avoir vécu. La principale motivation du recours au travail des enfants est d'ordre économique. Toutes les couches de la société civile pointent du doigt « *la pauvreté* » qui « *pousse[rait] les familles vulnérables* » à faire travailler leurs enfants pour assurer le minimum vital. Par ailleurs, la rentabilité économique des activités, avouée ou non, est améliorée par la substitution de la main-d'œuvre infantine, bon marché, à celle des adultes. Ainsi, les parents évoquent tout naturellement « *l'aide que leur apporte leurs enfants* » quand, les employeurs reconnaissent à demi-mot que « *... quand un enfant fabrique une chaussure, elle est vendue au même prix qu'une chaussure produite par un adulte.* ».

¹⁶ Koné, 2011, *Le travail des enfants au Mali, un acte de socialisation ?*, 16 p., Communication lors des Journées de recherche en éducation (JRECI), juillet.

¹⁷ Koné, K.S., et ali., 2010, *Etude sur la réintégration des enfants sortis des forces et groupes armés à travers l'apprentissage informel. Expériences de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Bunia (République Démocratique du Congo)*, IPEC, EMP/SKILLS, ITCILO, 92 p.

Outre ces préoccupations économiques qui y exacerberaient le phénomène des enfants travailleurs, d'autres facteurs d'ordre plus sociologique sont avancés. Ainsi, « *l'exode rural massif des jeunes* » et « *la fracture du lien social, à travers la dissolution des familles [qui] laisse de nombreux enfants à l'abandon avec pour seule alternative de survie que le travail, quelles qu'en soient la nature ou l'intensité* » accentuent l'ampleur et l'incidence du phénomène.

Quelle portée ces assertions revêtent-elles ?

9.3. Les déterminants du travail des enfants

La présente section tente de cerner la portée réelle des présupposés des populations quant aux facteurs explicatifs du travail des enfants. Elle s'appuie sur l'exploitation des données quantitatives de l'EPFTE-2011.

9.3.1 Les modèles

Dans le cadre de la présente étude, nous avons recours à deux modèles complémentaires pour appréhender les déterminants du travail des enfants : un modèle logit binaire et un modèle logistique multinomial à quatre secteurs. Le logit binaire met en évidence les facteurs qui poussent certains enfants à travailler quand les autres en sont dispensés, en particulier selon les différentes branches d'activités retenues dans l'étude. Dans ce cadre, la variable dépendante exprime le « choix » de travailler $\{Y=1\}$ ou non $\{Y=0\}$. S'agissant du modèle logistique multinomial, il tente de cerner les facteurs qui orientent certains enfants travailleurs ailleurs que dans l'agriculture¹⁸. Rappelons que dans le cadre de ce modèle, la variable dépendante est le logarithme des chances de choix. Ces choix expriment, ici, respectivement, le secteur des mines, celui du commerce, le transport ou les activités domestiques. Aussi, la variable dépendante exprime-t-elle le « choix » de travailler dans l'un de ces quatre secteurs $\{Y=1,2,3,4\}$ ou dans l'agriculture $\{Y=0\}$, la normalisation se faisant par rapport à ce dernier secteur. L'on appréhende la probabilité de travailler compte tenu de l'ensemble des variables retenues pour l'analyse.

¹⁸ Bien que les acteurs intervenant dans la lutte contre le travail des enfants applaudissent une relative baisse de l'ampleur du travail des enfants dans l'agriculture, il importe d'être prudent. Il pourrait plutôt s'agir d'un transfert vers d'autres secteurs en raison, d'une part, de la désaffection pour les travaux champêtres jugés pénibles, et d'autre part, de l'attrait qu'exercent des activités comme celles des mines, du commerce, ou du domestique pour un hypothétique rapide enrichissement. Rappelons, par exemple, que l'once d'or vaut 15000 FCFA.

9.3.2 Les variables retenues

Les décisions en matière de branches d'activités sont soumises à la même série de variables exogènes. Celles-ci sont rassemblées en quatre groupes : les caractéristiques propres aux enfants, le contexte familial des individus, les caractéristiques spécifiques au chef de ménage et le milieu de résidence. Toutefois, pour capter l'influence relative des branches d'activités dans cette propension des enfants à travailler, le modèle logistique binaire enregistre une cinquième catégorie de variables renvoyant aux dites branches.

Le premier groupe concerne l'âge, l'âge au carré divisé par cent¹⁹, le sexe, le statut de l'enfant dans le ménage (enfant apparenté au chef, autre que la progéniture de ce dernier, enfant n'ayant aucun lien avec le chef), le fait d'être l'enfant du chef de ménage constituant la base de l'analyse ; cette variable relative au statut de l'enfant permettra de tester l'hypothèse d'une socialisation du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Le deuxième groupe est composé des variables décrivant le contexte familial dans lequel évolue l'enfant. Il comprend la taille du ménage mesurée au nombre de personnes vivant dans le foyer, le nombre d'enfants en bas âge dans le ménage (enfants âgés de moins de 5 ans), le nombre d'enfants de 5 à 14 ans (enfants d'âge scolaire), le nombre d'enfants de 15 à 17 ans²⁰, les personnes âgées d'au moins 55 ans²¹ et le niveau de vie du ménage mesuré par le logarithme du revenu.

Le troisième ensemble de variables concerne les caractéristiques du chef de ménage. Il comprend l'âge, le sexe, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, et le statut du travail de ce dernier. La prise en compte du niveau d'instruction se justifie par le fait que les variables de capital humain ont un potentiel explicatif a priori considérable sur la mise au travail des enfants. En outre, les individus n'ayant atteint que le niveau du préscolaire ou ayant connu une scolarisation non standard ont servi, avec les sans instruction, de base à l'analyse. Le statut d'emploi du chef de ménage a été « dichotomisé » de sorte à souligner l'effet de son activité sur la mise ou non des enfants au travail.

Enfin, la localisation spatiale a été mise en avant compte tenu des disparités observées entre les villes et les campagnes ivoiriennes.

9.3.3 Résultats et discussions

Les résultats de la régression logistique binaire de la participation des enfants aux activités économiques selon le sexe du chef de ménage (Tableau 8.1) mettent en avant un certain nombre d'enseignements.

En ce qui concerne la qualité de la régression, le modèle semble globalement satisfaisant pour expliciter les facteurs sous-tendant la mise au travail des enfants en Côte d'Ivoire : les variables

¹⁹ La prise en compte du carré de l'âge permet de considérer l'aspect quadratique de la fonction liant éventuellement l'âge à participation à la main-d'œuvre, celle-ci n'étant pas nécessairement linéaire. La division par cent permet d'éviter certains désagréments liés aux effets d'échelle.

²⁰ Les variables concernant le nombre d'enfants dans le ménage sont fondées sur les implications des modèles stratégiques qui soutiennent qu'une personne devrait avoir un comportement fortement influencé par le nombre de ses frères et sœurs ainsi que les attitudes de ces derniers. On parlera alors d'effet d'entraînement ou de « trickle down effect ».

²¹ La limite d'âge de 55 ans coïncide avec les trente ans de service conduisant à la retraite.

retenues expliquent, en effet, 26,5% de la variation de la probabilité pour les enfants de participer aux activités économiques, en particulier dans les ménages gérés par des hommes.

S'agissant des caractéristiques des enfants, en tant que facteurs incitant à leur mise au travail, elles indiquent que, toutes choses égales par ailleurs, l'entrée des enfants sur le marché du travail croît avec l'âge et concerne beaucoup plus les garçons que les filles. Ceci s'explique par le fait que dans le contexte ivoirien, et notamment agricole, les travaux effectués par les enfants sont généralement des tâches manuelles et physiques, ce qui justifie en partie que plus le jeune garçon prend de l'âge plus il est apte à travailler davantage. La valeur négative du coefficient liée au carré de l'âge divisé par cent indique que la probabilité de participer aux activités économiques augmente fortement avec l'âge dans les premières années, puis croît de moins en moins au fur et à mesure du temps, pour ensuite s'estomper. En particulier, les enfants autres que ceux de la progéniture des chefs de ménages sont les premiers mobilisés pour prendre part aux activités économiques, rappelant ainsi cruellement la logique marchande sous-tendant le phénomène.

Quant aux caractéristiques des ménages, elles mettent en évidence une certaine contrainte sur la scolarisation des enfants. De fait, plus le ménage est de grande taille moins le travail des enfants sera requis et, certainement, plus l'école leur sera accessible. Cette assertion trouve un écho favorable dans le fait que l'activité économique des enfants tend à s'imposer au ménage lorsque le nombre d'adultes inactifs, en âge de retraite, devient plus important. En outre, il semble exister un effet d'entraînement au niveau des enfants à tous les âges, en ce sens que la préexistence d'enfants économiquement actifs induit le travail des autres enfants.

Lorsque l'on se réfère, enfin, aux caractéristiques du chef de ménage, on relève que plus le niveau d'instruction des individus à la tête des ménages ivoiriens s'élève et plus faible est la participation des enfants aux activités économiques. *A contrario*, l'activité économique du chef semble, paradoxalement, stimuler la participation des enfants au marché du travail, sans traduisant certainement en cela le besoin d'aide avancé par les parents. Cependant, l'implication économique des enfants diminue lorsque le niveau de vie du ménage s'élève.

Par ailleurs, la prise en compte des branches d'activités montre clairement la désaffection des enfants pour l'agriculture, prioritairement au profit des transports, des mines, du commerce et des activités domestiques.

Tableau 9.1 : Coefficients de régression de l'estimation logit de la participation aux activités économiques des enfants âgés de 5-17 ans

	B	Wald	Signif.	Exp(B)
Constante	-3,131	31699,912	0,000	0,044
Caractéristiques de l'enfant				
Age	0,504	70213,981	0,000	1,656
Age au carré divisé par 100	-1,466	30598,362	0,000	0,231
Garçons	0,472	56268,776	0,000	1,604
Statut de l'enfant				
Enfants apparentés autres que progénitures du chef	0,539	53397,081	0,000	1,714
Enfants n'ayant aucun lien avec le chef	1,923	62511,680	0,000	6,843
Caractéristiques du ménage				
Taille	-0,136	44286,848	0,000	0,873
Nombre d'enfants de 0-4 ans	0,251	35506,921	0,000	1,286
Nombre d'enfants de 5-13 ans	0,095	9576,092	0,000	1,100
Nombre d'enfants de 14-17 ans	0,109	7103,460	0,000	1,115
Nombre d'adultes de 55 ans et plus	0,243	21255,681	0,000	1,275
Caractéristiques du chef de ménage				
Age	0,001	182,963	0,000	1,001
Sexe	0,109	1168,810	0,000	1,115
Marié	0,240	9417,841	0,000	1,271
Instruction niveau Primaire	-0,285	13246,900	0,000	0,752
Instruction niveau Secondaire	-0,527	43073,789	0,000	0,590
Instruction niveau Supérieur	-0,961	42751,559	0,000	0,383
Chef actif sur le marché du travail	0,829	37036,823	0,000	2,291
Lieu de résidence du ménage				
Urbain	-1,267	305372,684	0,000	0,282
Niveau de vie du ménage				
Logarithme des dépenses par tête	-0,424	29037,669	0,000	0,654
Branches d'activités				
Mines	4,512	16780,181	0,000	91,138
Transport	5,983	35002,707	0,000	396,535
Commerce	2,831	433744,233	0,000	16,964
Domestique	1,986	471939,394	0,000	7,287
R² (Cox & Snell)				26,5%
-2 Log de vraisemblance				6826000
Pourcentage de cas bien classés				78,0%
Chi-deux (Significativité)				2331116,402 (0,000)

Source : A partir des données de l'EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Les modèles multinomiaux de participation des enfants aux activités domestiques, minières, commerciales et de transport (Tableau 8.2) confirment globalement, par rapport à l'agriculture, les principaux déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire. De fait, le travail des enfants est une fonction inverse du niveau de vie des ménages, et cette relation l'est davantage lorsque le chef de ménage semble capable de prendre soin de la cellule familiale.

Cependant, le modèle logistique multinomial met en évidence un certain nombre de singularités qu'il importe de relever.

Ainsi, en ce qui concerne les caractéristiques des enfants, elles soulignent le fait que seuls ceux impliqués dans le commerce sont, relativement au secteur agricole, mobilisés à mesure qu'ils prennent de l'âge, les autres secteurs traduisant la précocité du travail des enfants. De même, les résultats exhibent les secteurs miniers, domestiques et commerciaux comme des branches d'activités privilégiant le travail des filles. Dans ce contexte, si les enfants n'ayant aucun lien avec le chef de ménage ont une plus forte propension à travailler dans les secteurs susmentionnés, relativement à ceux relevant de ménages agricoles, il n'en va pas de même pour les enfants apparentés au chef, autres que sa progéniture, relevant des secteurs miniers ou domestiques qui connaissent une bien moindre sollicitation.

Pour ce qui relève des caractéristiques des ménages, elles montrent que, relativement au secteur agricole, il ne semble exercer d'effet d'entraînement qu'au niveau des enfants de 14-17 ans exerçant dans le transport. En outre, dans l'agriculture occupant une frange importante des enfants travailleurs en Côte d'Ivoire, le manque d'une main-d'œuvre bon marché constituerait une dimension essentielle du recours aux enfants. De même, ce recours serait davantage stimulé dans les communautés agraires par la présence d'enfants en bas âge ou de celle d'adultes à charge.

Tableau 9.2 : Coefficients de régression des estimations logistiques multinomiales de la participation aux activités économiques des enfants âgés de 5-17 ans

	Domestique			Mines			Transport			Commerce		
	B	Wald	Exp(B)	B	Wald	Exp(B)	B	Wald	Exp(B)	B	Wald	Exp(B)
Constante	0,574	317,151		-1,976	178,942*		-8,703	9146,985*		-8,673	40243,054*	
Caractéristiques de l'enfant												
Age	-0,287	6689,316*	0,751	-0,313	422,126*	0,731	-0,771	4604,224*	0,462	0,213	1790,402*	1,237
Age au carré divisé par 100	1,006	4345,466*	2,735	1,118	271,477*	3,060	2,939	3588,025*	18,889	-0,735	1228,641*	0,479
Garçons	-1,882	287789,766*	0,152	-1,214	5866,652*	0,297	0,904	3114,617*	2,470	-1,845	166650,072*	0,158
Statut de l'enfant												
Enfants apparentés autres que progénitures du chef	-0,131	966,640*	0,877	-2,009	3373,369*	0,134	0,741	3341,070*	2,098	0,035	47,714*	1,036
Enfants n'ayant aucun lien avec le chef	1,082	6772,449*	2,950	1,708	2041,325*	5,517	1,586	3072,689*	4,884	0,826	3149,720*	2,284
Caractéristiques du ménage												
Taille	0,057	2376,929*	1,058	-0,102	308,223*	0,903	0,288	6686,525*	1,334	0,131	8596,183*	1,140
Nombre d'enfants de 0-4 ans	-0,319	17755,737*	0,727	-0,032	8,007*	0,968	-0,339	1482,086*	0,713	-0,313	10403,397*	0,731
Nombre d'enfants de 5-13 ans	-0,083	2315,005*	0,920	-0,313	1134,465*	0,732	-0,552	7336,300*	0,576	-0,118	2932,465*	0,888
Nombre d'enfants de 14-17 ans	-0,203	7513,466*	0,817	-0,486	1395,052*	0,615	0,159	561,280*	1,172	-0,114	1594,993*	0,892
Nombre d'adultes de 55 ans et plus	-0,307	10426,840*	0,736	-0,395	566,970*	0,674	-1,075	6269,008*	0,341	-0,544	17767,637*	0,581
Caractéristiques du chef de ménage												
Age	0,004	749,395*	1,004	0,041	2464,230*	1,042	-0,007	166,740*	0,993	0,002	86,037*	1,002
Sexe	0,233	1597,212*	1,262	-1,087	2016,832*	0,337	0,179	86,886*	1,196	-0,084	150,525*	0,920
Marié	-0,487	12248,736*	0,615	0,821	1104,407*	2,273	-0,036	5,905**	0,965	-0,212	1419,180*	0,809
Instruction niveau Primaire	0,556	16619,166*	1,744	-0,862	987,142*	0,422	0,425	713,466*	1,530	0,167	903,719*	1,181
Instruction niveau Secondaire	0,937	45452,822*	2,554	-0,069	9,418*	0,933	0,687	2270,042*	1,987	0,088	243,485*	1,092
Instruction niveau Supérieur	2,347	51570,624*	10,449	-22,177	0,000	2,337E-10	0,641	574,086*	1,899	-0,041	9,299*	0,960
Chef actif sur le marché du travail	-0,136	269,616*	0,872	-0,566	392,731*	0,568	-1,621	5719,266*	0,198	-0,504	2838,993*	0,604
Lieu de résidence du ménage												
Urbain	1,757	194196,493*	5,798	1,204	4682,139	3,333	2,290	30570,541*	9,871	2,417	258370,753*	11,208
Niveau de vie du ménage												
Logarithme des dépenses par tête	0,224	2532,432*	1,251	0,207	99,642*	1,230	1,613	22994,264*	5,018	1,217	50808,149*	3,378
Pseudo-R²												25,2%
-2 Log de vraisemblance												4329000
Chi-deux (Significativité)												1459000 (0,000)

*Significatif à 5% **Significatif à 10%

Source : A partir des données de l'EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

En définitive, l'hypothèse d'une socialisation des enfants par le travail en Côte d'Ivoire résiste de moins en moins à la pression qu'exerce la faiblesse du niveau de vie des ménages sur l'implication des enfants dans les activités économiques. La main-d'œuvre enfantine, bon marché, est mobilisée, souvent précocement, pour se substituer aux adultes, en particulier lorsque le ménage doit faire face à la présence d'enfants en bas âge ou à celle de personnes du troisième âge.

La représentation que s'en font les différentes couches de la société civile est confirmée par les analyses économétriques à partir des données qualitatives. En particulier, une analyse multisectorielle permet de comprendre la désaffection progressive du secteur agricole par la main-d'œuvre enfantine de sexe masculin, les petites filles renforçant leur présence, en qualité d'employées, dans ces secteurs « moins pénibles et plus rentables ».

Conclusion et recommandations

Conclusion

Des études ont été menées en Côte d'Ivoire (ENTE2005, ENV2008) sur la question du travail des enfants pour mieux appréhender le phénomène sous son ampleur. Cette dernière étude ne déroge pas à la règle et montre la proportion de plus en plus grande qui prend le travail des enfants dans différents secteurs d'activité. Les résultats de l'EPFTE 2011 montrent une image assez claire des pires formes de travail des enfants dans les principaux secteurs de l'économie où sévit le travail des enfants (agriculture, commerce, mines, transport, domestique).

Bien que conjoncturelles, les données confirment un certain nombre de caractéristiques du travail des enfants en Côte d'Ivoire. L'agriculture et les activités de service occupent l'essentiel des enfants travailleurs qui sont impliqués dans les activités économiques en qualité d'aides familiaux et, accessoirement, d'employés.

Au total, une approche sectorielle du travail des enfants permet de souligner, selon les résultats de l'EPFTE-2011, que les principaux secteurs d'accueil de la main-d'œuvre enfantine sont l'agriculture, le travail domestique et à un degré moindre les activités commerciales. Si leur implication dans les activités agricoles est un fait masculin, les données montrent à voir que la forte concentration de la main-d'œuvre enfantine dans les activités domestiques résulte de la prédominance des filles dans ce secteur.

Pire encore, l'exacerbation du phénomène d'enfants travailleurs se fait en violation des dispositions légales régissant l'implication des enfants dans les activités économiques. En plus du fait que les enfants sont en majorité très jeunes (moins de 14 ans) et que les heures de travail auxquelles ils sont astreints sont longues, il importe de souligner que 73,3% des enfants économiquement occupés effectuent un travail à abolir et que près d'un quart sont dans un travail dangereux.

Aussi bien le travail à abolir que le travail dangereux est fortement conditionné par le secteur agricole. Le travail à abolir est plus manifeste dans le secteur agricole, il compte plus de la moitié des enfants travailleurs. Quant au travail dangereux, près de la moitié est imputable au seul secteur agricole. L'incidence du travail à abolir sur l'occupation économique des enfants, traduit tout aussi la détresse des enfants. Lorsque ceux-ci sont dans une activité économique agricole, presque toujours ce travail est à abolir.

Les occupations effectuées par les enfants dans le commerce ne sont pas de nature à constituer un travail à abolir ; cela tient principalement des longues heures de travail auxquelles sont astreints les enfants et aussi à leur jeune âge. Par ailleurs, le travail dangereux dans le commerce est très conditionné par les emplois permanents et généralement les enfants sont utilisés comme aides familiaux.

Le travail des enfants dans le domaine du transport est relativement faible, eu égard au fait que très peu d'enfants sont engagés dans des activités économiques liées au transport. En revanche, en majorité les enfants qui y travaillent sont dans un travail à abolir.

La situation du travail des enfants dans les mines reste particulièrement préoccupante. Tous les enfants travailleurs dans les mines sont dans un travail à abolir; toutes les tâches effectuées étant inscrites sur la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans. Le problème est d'autant plus grave, qu'il touche tous les enfants indépendamment du sexe, de l'âge et du milieu de résidence.

L'incidence du travail dangereux des enfants dans les mines reflète bien la dangerosité du secteur des mines. Tous comme les enfants travailleurs, les enfants effectuant un travail à abolir sont dans des travaux dangereux. Aucun enfant, quel que soit le sexe, l'âge, ou même le même milieu d'habitat n'est épargné par la dangerosité du travail dans les mines.

Le travail domestique reste surtout le secteur où la proportion du travail à abolir est la plus élevée. On note avec désolation qu'une forte population féminine d'enfants travailleurs domestiques est dans une occupation domestique à abolir.

Le travail domestique des enfants reste surtout imputable à l'âge des enfants. Plus de quatre enfants sur cinq effectuant une activité domestique à abolir a moins de 14 ans. Une analyse plus fouillée montre que deux tiers des enfants astreints à un travail domestique à abolir allient travail et étude.

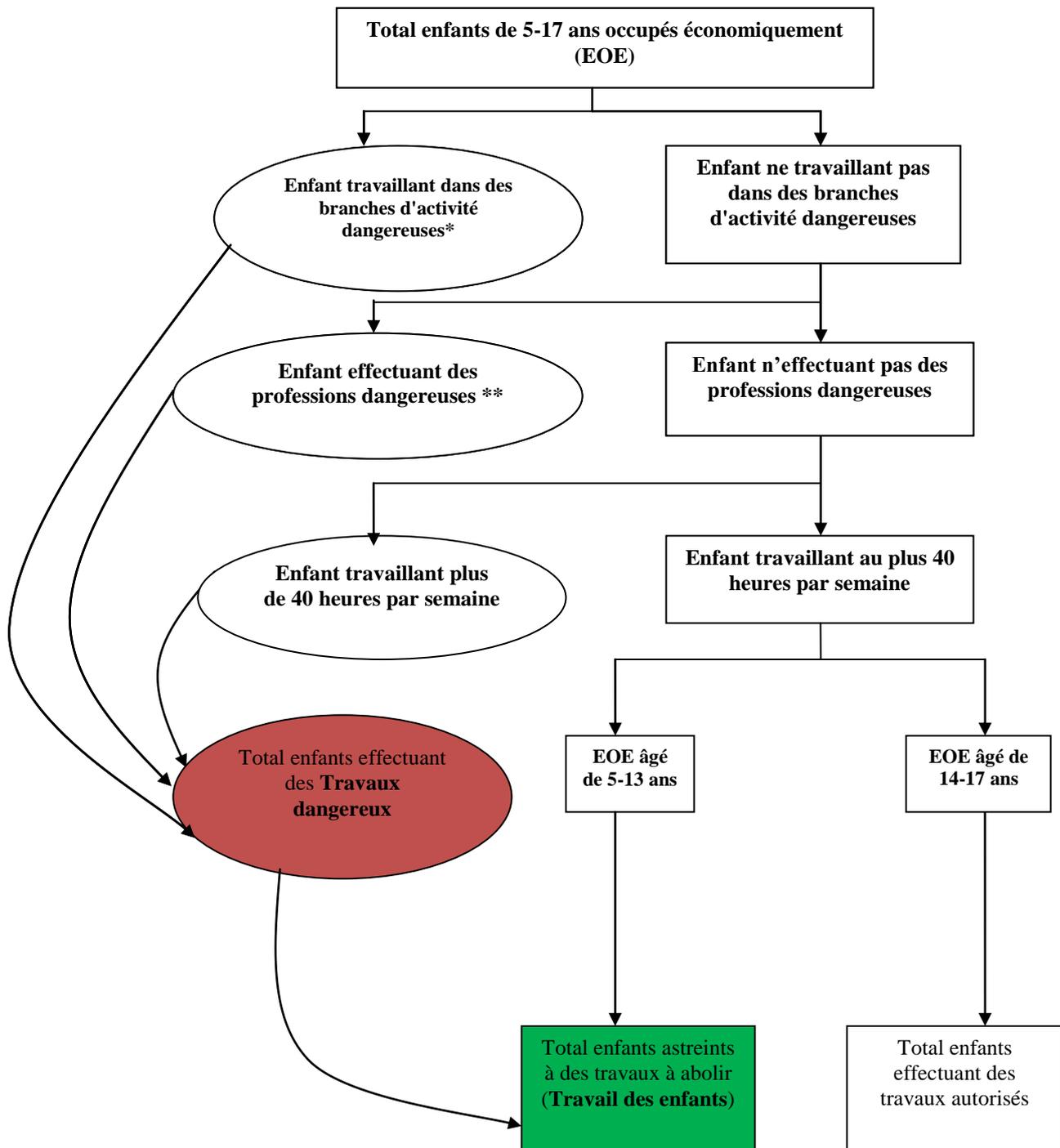
Le travail dangereux domestique est déterminé incontestablement par les longues heures de travail effectuées par les enfants, particulièrement pour les filles, la très grande majorité des enfants travaillent plus de 40 heures par semaine.

La recherche des facteurs fondant la mise au travail des enfants met en lumière un certain nombre de traits. Globalement, l'entrée des enfants sur le marché du travail croît avec l'âge, les enfants autres que ceux du chef de ménage sont les plus exposés à participer aux activités économiques. L'existence d'enfants travailleurs dans le ménage prédispose les autres enfants à l'exercice de l'activité économique. Par ailleurs, plus le niveau du chef de ménage est faible, plus grande sera la participation des enfants aux activités économiques. L'implication économique des enfants diminue lorsque le niveau de vie du ménage augmente.

Recommandation

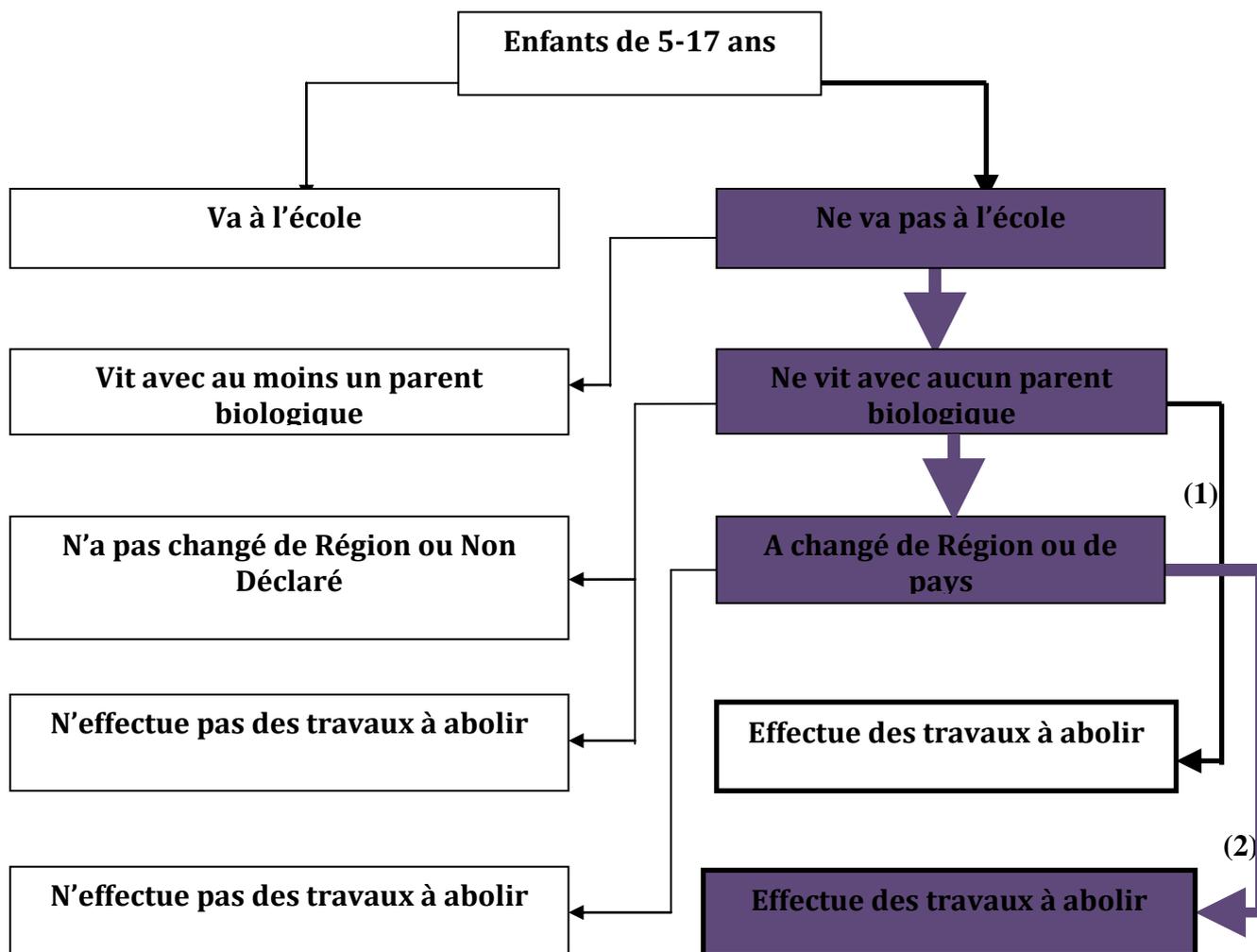
Envisager une enquête véritablement nationale, spécifique, et qui va couvrir tous les secteurs d'activité économiques sur la question du travail des enfants. L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE2005) n'a pas couvert tout le territoire à cause de la partition du pays du à la guerre, quant à l'ENV2008 qui a permis de disposer d'un rapport sur le travail des enfants, ce n'est pas une enquête spécifique sur le travail des enfants. En ce qui concerne l'enquête sur les pires formes de travail des enfants (EPFTE2011), il a ciblé seulement certains secteurs de l'économie. Par ailleurs, cette enquête devrait être reconduite chaque trois années pour mieux suivre l'évolution du phénomène et apprécier par la même occasion l'impacte des actions de lutte.

Schéma 1 : Cadre conceptuel du travail des enfants en Côte d'Ivoire



* Branches d'activité dangereuses (Mines et carrières, construction)
 ** Professions dangereuses (Arrêté n° 009 MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012 révisant l'Arrêté 2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux interdits.)

Schéma 2 : Cadre conceptuel de la traite des enfants en Côte d'Ivoire



NB : Les traits en gras sont ceux qui conduisent ou sont susceptibles de conduire un enfant à une situation de traite. (1) désigne les enfants susceptibles d'être victimes de traite ; cependant, rien n'indique si ces enfants ont été déplacés ou pas, et ne peuvent donc être considérés comme étant en situation de traite. (2) désigne les enfants victimes de traite.

Tableau annexe 1.1 : Répartition des ménages par quintile selon la région

Régions	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
Abidjan	3,1	7,3	15,5	27,5	46,6	100,0
Centre-Est	21,1	26,9	25,6	13,8	12,6	100,0
Centre	32,2	23,8	21,7	13,6	8,7	100,0
Centre-Nord	20,9	21,5	18,8	23,3	15,4	100,0
Centre-Ouest	23,1	24,4	21,7	20,6	10,1	100,0
Nord	24,8	27,3	20,6	14,9	12,5	100,0
Nord-Est	27,7	18,8	26,0	19,3	8,2	100,0
Nord-Ouest	36,0	25,5	15,2	13,3	10,0	100,0
Ouest	31,4	24,9	17,2	15,0	11,5	100,0
Sud	21,6	23,6	22,8	19,1	12,8	100,0
Sud-Ouest	11,7	13,5	20,4	26,1	28,3	100,0
Total	18,8	18,9	19,8	20,9	21,6	100,0

Tableau annexe 1.2 : Répartition des ménages par région selon quintile

Régions	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
Abidjan	4,0	9,5	19,2	32,3	52,8	24,5
Centre-Est	3,6	4,6	4,2	2,1	1,9	3,2
Centre	11,4	8,4	7,3	4,4	2,7	6,7
Centre-Nord	7,3	7,5	6,3	7,4	4,7	6,6
Centre-Ouest	11,5	12,1	10,2	9,2	4,4	9,4
Nord	8,2	9,0	6,5	4,5	3,6	6,2
Nord-Est	7,9	5,3	7,1	5,0	2,0	5,4
Nord-Ouest	7,8	5,5	3,1	2,6	1,9	4,1
Ouest	12,1	9,5	6,3	5,2	3,9	7,2
Sud	20,7	22,5	20,8	16,5	10,7	18,0
Sud-Ouest	5,4	6,2	9,0	10,9	11,4	8,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau annexe 2.1 : Répartition des enfants inoccupés âgés de 5-17 ans selon le sexe et la région

	5-13 ans		14-17 ans		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
AGNEBY	41 048	82,5	8 702	17,5	49 750	3,2
BAFING	3 601	80,0	900	20,0	4 501	0,3
BAS-SASSANDRA	129 103	76,3	40 103	23,7	169 206	10,8
DENGUELE	31 446	75,9	9 986	24,1	41 432	2,6
FROMAGER	37 604	80,9	8 890	19,1	46 493	3,0
HAUT-SASSANDRA	51 806	87,5	7 393	12,5	59 199	3,8
LACS	48 841	86,8	7 420	13,2	56 261	3,6
LAGUNES	255 766	69,9	110 219	30,1	365 986	23,3
MARAHOUÉ	49 163	86,1	7 938	13,9	57 101	3,6
MONTAGNES	48 923	61,7	30 346	38,3	79 270	5,0
MOYEN CAVALLY	9 889	72,9	3 685	27,1	13 575	0,9
MOYEN COMOÉ	28 652	79,5	7 400	20,5	36 052	2,3
N'ZI COMOÉ	32 985	88,0	4 498	12,0	37 483	2,4
SAVANES	173 506	77,3	50 924	22,7	224 429	14,3
SUD BANDAMA	40 558	90,6	4 198	9,4	44 756	2,8
SUD COMOÉ	43 329	71,9	16 900	28,1	60 229	3,8

VALLEE DU BANDAMA	99 456	76,8	30 109	23,2	129 565	8,2
WORODOUGOU	23 879	75,6	7 705	24,4	31 584	2,0
ZANZAN	62 925	95,5	2 932	4,5	65 857	4,2
TOTAL	1 212 480	77,1	360 248	22,9	1 572 728	100,0

Source : A partir des données de l'EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.2 : Répartition des enfants inoccupés âgés de 5-17 ans selon le niveau de vie et la région

	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Quintile 5		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
AGNEBY	17672	35,5	20497	41,2	10325	20,8	0	0,0	1256	2,5	49750	3,2
BAFING	900	20,0	2701	60,0	900	20,0	0	0,0	0	0,0	4501	0,3
BAS-SASSANDRA	18823	11,1	32100	19,0	31508	18,6	35623	21,1	51152	30,2	169206	10,8
DENGUELE	15863	38,3	14395	34,7	5288	12,8	5885	14,2	0	0,0	41432	2,6
FROMAGER	11562	24,9	19420	41,8	10631	22,9	4880	10,5	0	0,0	46493	3,0
HAUT-SASSANDRA	20949	35,4	11275	19,0	12463	21,1	8896	15,0	5615	9,5	59199	3,8
LACS	18928	33,6	13655	24,3	13393	23,8	9521	16,9	764	1,4	56261	3,6
LAGUNES	36461	10,0	56923	15,6	96624	26,4	77363	21,1	98615	26,9	365986	23,3
MARAHOUÉ	29423	51,5	18340	32,1	3946	6,9	4444	7,8	948	1,7	57101	3,6
MONTAGNES	41751	52,7	17915	22,6	9003	11,4	8276	10,4	2324	2,9	79270	5,0
MOYEN CAVALLY	1567	11,5	5745	42,3	3579	26,4	2684	19,8	0	0,0	13575	0,9
MOYEN COMOE	10985	30,5	8609	23,9	5839	16,2	4509	12,5	6110	16,9	36052	2,3
N'ZI COMOE	12481	33,3	10471	27,9	8073	21,5	4610	12,3	1848	4,9	37483	2,4
SAVANES	72888	32,5	60828	27,1	38837	17,3	28190	12,6	23687	10,6	224429	14,3
SUD BANDAMA	15168	33,9	9519	21,3	12958	29,0	5995	13,4	1117	2,5	44756	2,8
SUD COMOE	19724	32,7	12761	21,2	9938	16,5	11920	19,8	5886	9,8	60229	3,8
VALLEE DU BANDAMA	35260	27,2	39477	30,5	22089	17,0	17556	13,5	15183	11,7	129565	8,2
WORODOUGOU	14593	46,2	7149	22,6	8959	28,4	883	2,8	0	0,0	31584	2,0
ZANZAN	33902	51,5	15996	24,3	11269	17,1	3733	5,7	957	1,5	65857	4,2
TOTAL	428900	27,3	377776	24,0	315622	20,1	234968	14,9	215462	13,7	1572728	100,0

Source : A partir des données de l'EPFTE- Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.3 : Taux d'occupation économique habituelle (12 derniers mois) vs Taux d'occupation économique du moment (7 derniers jours) des enfants âgés de 5-17 ans selon la région

	12 derniers mois		7 derniers jours	
	N	%	N	%
AGNEBY	132720	42,5	104738	33,5
BAFING	22505	75,8	16203	54,5
BAS-SASSANDRA	146056	23,1	142162	22,4
DENGUELE	74382	48,4	58443	38,1
FROMAGER	71772	39,4	44369	24,3
HAUT-SASSANDRA	129685	41,1	99948	31,7
LACS	116927	33,1	83543	23,6
LAGUNES	317881	17,3	234961	12,8
MARAHOUÉ	177045	69,2	130513	51,0
MONTAGNES	321724	58,8	265019	48,4
MOYEN CAVALLY	56272	48,1	61241	52,4
MOYEN COMOE	146850	38,3	129481	33,7
N'ZI COMOE	173213	52,7	126566	38,5
SAVANES	293062	45,4	256728	39,7
SUD BANDAMA	79998	37,6	76380	35,9
SUD COMOE	46485	18,2	48001	18,8
VALLEE DU BANDAMA	226126	42,6	181225	34,2
WORODOUGOU	65827	58,3	46675	41,3
ZANZAN	113515	30,5	107513	28,9
TOTAL	2712045	35,8	2213709	29,2

Source : A partir des données de l'EPFTE– Côte d'Ivoire 2011

Tableau 2.4 annexe : Taux d'occupation économique des enfants âgés de 5-17 ans selon le sexe et le groupe d'âge

	Garçons		Filles		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
5-13 ans	689812	25,1	585337	22,6	1275149	23,9
14-17 ans	479562	41,9	458997	41,6	938559	41,8
Total	1169374	30,1	1044334	28,3	2213708	29,2

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

**Tableau annexe 2.5 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail à abolir
selon la région et la durée d'habitation**

	Durée de présence en mois												Total
	1-12		13-24		25-36		37-48		49-60		+ de 60		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
AGNEBY	23657	39,8	13493	22,7	0	0,0	2972	5,0	2496	4,2	16822	28,3	59440
BAFING	10804	70,6	3596	23,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	903	5,9	15303
BAS-SASSANDRA	64591	61,9	30887	29,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	8869	8,5	104347
DENGUELE	37691	70,5	15077	28,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	695	1,3	53463
FROMAGER	16789	50,4	11559	34,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4963	14,9	33311
HAUT-SASSANDRA	66498	86,3	10557	13,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	77055
LACS	35715	68,4	15560	29,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	992	1,9	52215
LAGUNES	100047	64,0	38612	24,7	3283	2,1	0	0,0	3752	2,4	10630	6,8	156323
MARAHOUÉ	56734	53,4	18274	17,2	956	0,9	0	0,0	6268	5,9	24117	22,7	106243
MONTAGNES	139280	73,2	44143	23,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	6850	3,6	190273
MOYEN CAVALLY	35309	78,9	9443	21,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	44752
MOYEN COMOE	20489	28,1	11010	15,1	2187	3,0	2042	2,8	2042	2,8	35217	48,3	72913
N'ZI COMOE	51317	69,8	19336	26,3	956	1,3	0	0,0	0	0,0	1912	2,6	73520
SAVANES	81032	37,0	79937	36,5	0	0,0	876	0,4	3723	1,7	53656	24,5	219006
SUD BANDAMA	40828	67,0	20110	33	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	60938
SUD COMOE	24183	63,6	9848	25,9	1521	4,0	951	2,5	1521	4,0	0	0,0	38024
VALLEE DU BANDAMA	103922	69,2	46254	30,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	150176
WORODOUGOU	29004	64,7	15824	35,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	44828
ZANZAN	19673	28,1	9872	14,1	980	1,4	0	0,0	0	0,0	39487	56,4	70012
TOTAL	957063	59,0	423379	26,1	9733	0,6	6489	0,4	19466	1,2	206012	12,7	1622140

Tableau annexe 2.6 : Répartition des enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail dangereux selon la région et la durée d'habitation

	Durée de présence en mois												Total
	1-12		13-24		25-36		37-48		49-60		+ de 60		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
AGNEBY	962	11,3	4826	56,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2724	32,0	8512
BAFING	900	50,0	900	50,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1800
BAS-SASSANDRA	19387	39,3	21114	42,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	8830	17,9	49332
DENGUELE	15307	57,0	10876	40,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	698	2,6	26854
FROMAGER	671	12,1	4877	87,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5548
HAUT-SASSANDRA	4224	59,0	2935	41,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7159
LACS	6701	47,4	7436	52,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	14137
LAGUNES	32032	52,4	24146	39,5	1100	1,8	0	0,0	2201	3,6	1712	2,8	61130
MARAHOUÉ	8447	48,2	5958	34,0	946	5,4	0	0,0	0	0,0	2173	12,4	17524
MONTAGNES	24539	54,8	16389	36,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3851	8,6	44779
MOYEN CAVALLY	10379	65,2	5539	34,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	15918
MOYEN COMOÉ	1509	8,2	8814	47,9	0	0,0	0	0,0	2006	10,9	6072	33,0	18401
N'ZI COMOÉ	869	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	869
SAVANES	29477	26,9	52708	48,1	0	0,0	877	0,8	0	0,0	26409	24,1	109581
SUD BANDAMA	12562	45,7	14927	54,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	27489
SUD COMOÉ	12566	52,5	7396	30,9	1508	6,3	957	4,0	1508	6,3	0	0,0	23936
VALLEE DU BANDAMA	39817	57,5	29430	42,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	69247
WORODOUGOU	7316	73,8	2597	26,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	9913
ZANZAN	0	0,0	2338	40,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3421	59,4	5759
TOTAL	228389	44,1	223210	43,1	3625	0,7	2072	0,4	5697	1,1	55414	10,7	517888

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.7 : Répartition des enfants astreints à un travail forcé selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence

	Filles		Garçons		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Age						
5-13 ans	37695	38,6	15277	15,6	52972	54,2
14-17 ans	29354	30,0	15393	15,8	44747	45,8
Milieu d résidence						
Rural	14468	14,8	16572	17,0	31040	31,8
Urbain	52581	53,8	14098	14,4	66679	68,2
Ensemble	67049	68,6	30670	31,4	97719	100,0

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.8 : Répartition des enfants astreints à un travail forcé selon la nationalité et le sexe

	Ivoiriens		Non Ivoiriens		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Filles	53 725	69,5	13 324	65,2	67 049	68,6
Garçons	23 544	30,5	7 126	34,8	30 670	31,4
Ensemble	77 269	79,1	20 450	20,9	97 719	100,0

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.9 : Répartition des enfants astreints à un travail forcé selon l'âge, le sexe et le secteur d'activités

	Agriculture		Industrie		Services		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Age								
5-13 ans	9 398	9,6	2 463	2,5	41 111	42,1	52 972	54,2
14-17 ans	12 382	12,7	0	0,0	32 364	33,1	44 746	45,8
Sexe								
Filles	7 156	7,3	2 463	2,5	57 430	58,8	67 049	68,6
Garçons	14 625	15,0	0	0,0	16 045	16,4	30 670	31,4
Ensemble	21 781	22,3	2 463	2,5	73 475	75,2	97 719	100,0

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.10 : Répartition des enfants astreints à un travail forcé selon l'âge, le sexe et le statut d'occupation économique

	Aides Familiaux		Employés		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Age						
5-13 ans	34 698	35,5	18 274	18,7	52 972	54,2
14-17 ans	15 012	15,4	29 735	30,4	44 746	45,8
Sexe						
Filles	28 026	28,7	39 023	39,9	67 049	68,6
Garçons	21 684	22,2	8 986	9,2	30 670	31,4
Ensemble	49 710	50,9	48 009	49,1	97 719	100,0

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.11 : Répartition des enfants victimes de traite selon le sexe et la nationalité

	Filles		Garçons		Total	
	N	%	N	%	N	%
Ivoirien	45 377	58,3	13 876	17,8	59 253	76,2
Non Ivoirien	12 145	15,6	6 385	8,2	18 530	23,8
Total	57 522	74,0	20 261	26,0	77 783	100,0

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.12 : Répartition des enfants victimes de traite selon le sexe et le secteur d'activités

	Agriculture		Industries		Services		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Filles	6 880	8,8	2 463	3,2	48 179	61,9	57 522	74,0
Garçons	7 205	9,3	0	0,0	13 056	16,8	20 261	26,0
Total	14085	18,1	2 463	3,2	61 235	78,7	77 783	100,0

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.13 : Répartition des enfants victimes de traite selon le sexe et le statut d'occupation

	Aides familiaux		Employés		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Filles	25 513	32,8	37 647	48,4	63 238	81,3
Garçons	7 078	9,1	7 467	9,6	14 545	18,7
Total	32 591	41,9	45 192	58,1	77 783	100

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Tableau annexe 2.14 : Répartition des enfants victimes de traite selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence

	Filles		Garçons		Total	
	N	%	N	%	N	%
Rural						
5-13 ans	8010	32,0	7137	28,5	15147	60,5
14-17 ans	5043	20,2	4829	19,3	9872	39,5
Total	13053	52,2	11966	47,8	25019	32,2
Urbain						
5-13 ans	25204	47,8	3044	5,8	28248	53,5
14-17 ans	19265	36,5	5251	10,0	24516	46,5
Total	44469	84,3	8295	15,7	52764	67,8
Ensemble						
5-13 ans	33214	42,7	10181	13,1	43395	55,8
14-17 ans	24308	31,3	10080	13,0	34388	44,2
Total	57522	74,0	20261	26,0	77783	100,0

Source : EPFTE – Côte d'Ivoire 2011

Arrêté 009/MEMEASS portant révision de l'arrêté n°2250 du 14/03/2005

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'EMPLOI, DES
AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRETE N° 009 MEMEASS/CAB
du **19/01/2012** révisant l'arrêté n°2250 du
14 mars 2005 portant détermination de la
liste des travaux dangereux interdits aux
enfants de moins de dix huit ans.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'EMPLOI, DES
AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE**

- Vu la constitution ;
- Vu la convention n°138 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 ;
- Vu la convention des conventions nations unies relative aux droits des enfants, 1989 ;
- Vu la convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants, 1999 ;
- Vu la loi n°2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants ;
- Vu le décret n°2002-53 du 21 janvier 2002, portant ratification de la convention n°138 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Vu le décret n°2002-55 du 21 janvier 2002 portant ratification de la convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants ;
- Vu le décret n°2010-01 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2011-101 du 1^{er} juin 2011, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011-118 du 22 juin 2011, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix huit ans ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté est pris en application de la convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et la loi n°2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants.

Article 2 : Dans les établissements de quelque nature qu'ils soient, agricoles, commerciaux ou industriels, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, y compris les entreprises familiales ou chez les particuliers, il est interdit d'employer les enfants de l'un ou l'autre sexe âgés de moins de 18 ans à des travaux dangereux.

Article 3 : Sont qualifiés de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix huit ans, les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de :

- mettre leur vie en danger ;
- nuire à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité ;
- nuire à leur développement physique et mental ;
- les priver de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité ;
- les priver de leur scolarité ou de l'opportunité d'aller à l'école ;
- les empêcher d'avoir une assiduité scolaire ou d'avoir l'aptitude à bénéficier de l'instruction reçue ;

Article 4 : Il est interdit d'employer des enfants à la confection, à la manutention et à la vente d'écrits, imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou autres objets dont la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution sont de nature à blesser leur moralité ou à exercer sur eux une influence négative.

Article 5 : Il est également interdit d'employer les enfants à aucun genre de travail dans les locaux où s'exécutent les travaux énumérés à l'article précédent.

Article 6 : Il est interdit d'employer des enfants de moins de 16 ans dans les travaux domestiques.

Toutefois, il peut être admis à l'âge de 14 ans à ce type d'emploi dans le cadre d'une qualification professionnelle.

Article 7 : Les enfants ne peuvent porter, traîner ou pousser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu habituel du travail dans quelques secteurs d'activités que ce soit, des charges d'un poids supérieur aux suivants :

1° Port des fardeaux :

Enfants âgés de 14 à 16 ans : 8 Kg ;

Enfants âgés de 16 à 18 ans : 10 Kg.

2° Transport par wagonnets circulant sur voie ferrée :

Enfants âgés de 14 à 17 ans : 150 Kg, véhicule compris

3° Transport sur brouettes :

Enfants âgés de 14 à 17 ans : 40 Kg, véhicule compris.

4° Transport sur véhicule à 3 ou 4 roues

Enfants âgés de 14 à 17 ans : 35 Kg, véhicule compris.

5° Transport sur charrette à bras :

Enfants âgés de 14 à 17 ans : 130 Kg, véhicule compris.

6° Transport sur tricycles-porteurs

Enfants âgés de 14 à 17 ans : 50 Kg, véhicule compris.

Les modes de transport énoncés sous les n°2, 3, 5 et 6 sont interdits aux enfants de moins de 14 ans.

Article 8 : Les enfants ne peuvent être employés dans les galeries souterraines des mines, minières et carrières.

Article 9 : Les enfants placés en apprentissage ne peuvent être tenus, les dimanches et jours fériés, à aucun travail de leur profession.

Article 10 : Dans les fabriques de verres à vitre ou autres verreries, les enfants ne peuvent être employés à cueillir, souffler et étirer le verre.

Article 11 : Sont également interdits aux enfants les travaux dangereux suivants :

TYPES DE TRAVAUX DANGEREUX	LOCALISATION
<u>DANS L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE</u> - L'abattage des arbres; - Le brûlage des champs ; - La vente, le transport, la manipulation et l'épandage des produits agro-pharmaceutiques (insecticide, herbicide, fongicide, nématicide, engrais chimiques, etc.) - La chasse ; -La production de charbon de bois et le métier de bûcheron ; - Les travaux de culture attelée.	TERRITOIRE NATIONAL
<u>DANS L'ELEVAGE</u> - La récolte traditionnelle de miel ; - Les activités des enfants bouviers ; - Les opérations d'abattage des animaux.	TERRITOIRE NATIONAL
<u>DANS LA PECHE</u>	ZONES DES LAGUNES

<ul style="list-style-type: none"> -La pêche en mer, sur la lagune ou sur les fleuves; - La plongée en eau profonde. 	<p>ZONES LITTORALES REGIONS FLUVIALES</p>
<p><u>DANS LE SECTEUR URBAIN DOMESTIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Le gardiennage ; -Le travail dans les débits de boisson (boites de nuit, bars, maquis, restaurants etc...); - La mendicité. 	<p>TERRITOIRE NATIONAL</p>
<p><u>DANS LES MINES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -La foration et les tirs de mine ; - Le transport des fragments ou des blocs de pierre ; - Le concassage ; - L'extraction de minerai à l'aide de produits chimiques tels que le cyanure de sodium, l'acide sulfurique, le dioxyde de soufre. 	<p>TERRITOIRE NATIONAL</p>
<p><u>DANS LE COMMERCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -La vente de support à caractère pornographique ; - La prostitution ou le proxénétisme; -La récupération d'objet dans les décharges publiques ; -La vidange, la pré-collecte et la collecte d'ordures ménagères ; -La production, l'achat ou la vente de produits chimiques (médicaments traditionnels ou non, détergents...) -Les activités de portefaix dans les marchés (« tantie bagage » ou « tonton bagage ») ; 	<p>TERRITOIRE NATIONAL</p>
<p><u>DANS L'INDUSTRIE ET DANS L'ARTISANAT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le graissage, le nettoyage, la visite ou la réparation des machines ou mécanismes en marche ; -L'ajustage, le meulage, la vidange, l'affûtage, le fraisage, le laminage, la descente de moteur, la manipulation de batteries ; -La fabrication ou la réparation d'armes à feu ; - La fabrication et la manipulation d'explosifs ; -Le ponçage motorisé de cuir et le tannage de la peau ; -La teinturerie et l'impression -Le rabotage mécanisé et le traitement chimique et mécanisé du bois ; -L'égrenage et la filature ; 	<p>TERRITOIRE NATIONAL</p>

<p>-La production de droguerie (détergents : fabrication de savon liquide, eau de javel, etc.) ; -La brasserie et la production d'alcool ; -La chaudronnerie ; -La manipulation des hydrocarbures et tous produits inflammables ; - Le travail dans la forge (fabrication de matériels de labours tels la daba, les couteaux...) ; - La ferronnerie ; - Le puisatier ; - L' « apprenti » de mini cars « GBAKA ».</p>	
<p><u>DANS LE TRANSPORT</u></p> <p>-Le chargement de bagages lourds dans les véhicules de transport ; -Les activités de portefaix.</p>	TERRITOIRE NATIONAL
<p><u>DANS LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX-PUBLICS</u></p> <p>-Les activités générales de bâtiment et des travaux-publics (Creusement, réalisation des fondations, construction des murs, coffrage , installation électrique et sanitaire, pose des charpentes, des dalles et de couvertures, pose de carreaux, cadres et des vitres, etc.) -L'extraction des matériaux de construction ; -La construction, la reconstruction, l'entretien, la réparation, la modification ou la démolition de tous bâtiments ou édifices ainsi que les travaux de préparation et de fondations précédant lesdits travaux ; -La fabrication de matériaux de construction ; -Les activités de chantier naval.</p>	TERRITOIRE NATIONAL

Article 12 : Les enfants ne peuvent être employés dans les ateliers :

- où se dégagent des vapeurs acides ;
- où se dégagent des vapeurs de sulfure de carbone et de benzine ;
- où se dégagent des poussières ;
- où l'on manipule des acides ;
- où l'on manipule le sulfure de carbone ;
- où l'on fabrique et applique le vernis ;
- où se dégagent le chlore et l'acide sulfureux ;
- de combustion et de condensation.

Article 13 : Tout contrevenant sera puni conformément à la loi n°2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants.

Article 14: La liste des types de travaux ci-dessus énumérés sera, au besoin, révisée.

Article 15: Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations

-Primature	1
-SGG	1
-Tous Ministères	35

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi
des Affaires Sociales et de la Solidarité



Références bibliographiques

RCI, 2011, Rapport national sur les actions de lutte contre les PFTE en Côte d'Ivoire 2000-2009, Dr LOBA K. Barthélemy ; Coulibaly ADOM ; KOUASSI Désiré, GBANA G. A.

BIT, janvier 2011, Le travail domestique des enfants en Côte d'Ivoire, un problème, des réponses normatives, Me KOUAKOU KOFFI

INS, 2010, Le travail des enfants en Côte d'Ivoire à partir des données de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, AMANI Michel, KONE KOKO

BIT, 2012, Le travail domestique des enfants en Côte d'Ivoire à partir de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, KONE KOKO, AMANI Michel

INS, 2010, Enquête Nationale sur le Travail des Enfants 2005, AMANI M., KONE K. S., TANOAH A. O., GBANA G. A., DIALLO Y., TITE H., BOUA BI S., TORO DJERMA H.

OIT, 2008, Résolutions de la 18^{ème} Conférence Internationale des Statisticien du Travail, tenue du 24 novembre au 05 décembre 2008 à GENEVE, sous l'égide de l'Organisation Internationale du Travail, OIT

BIT/IPEC, 2007, Le travail forcé des enfants : Mécanismes et caractéristiques. Analyse réalisée à partir de la situation des enfants astreints au travail forcé comme domestique ou dans l'agriculture 2008

BIT, 2006, Note méthodologiques du cadre conceptuel sur les estimations des formes de travail des enfants, YACOUBA DIALLO

BIT, 2005, La traite des enfants aux fins de leur exploitation dans les mines d'or d'Issia, NGUESSAN Célestine Magloire

INS, 2005, Note méthodologique sur les enfants victimes de traite, AMANI Michel, TOTE HABİYAKARE, YACOUA DIALLO

INS, 2002, Alphabétisation, Niveau d'instruction et Fréquentation scolaire en Côte d'Ivoire, RGPH 98, KOUASSI Lucien et AMANI Michel

UNICEF, 1993, Le Travail des enfants dans les mines de Côte d'Ivoire : une étude de cas des mines d'Issia et de Tortiya, Gabin KPNHASSIA

BIT, Etude de la situation de la situation des enfants travailleurs de moins de 14 ans dans le secteur minier en Côte d'Ivoire : le cas de Tortiya>, NGUESSAN Célestine Magloire>

Internet

<http://www.ilo.org/fr-> Site du Bureau International du Travail

<http://www.gouv.ci-> Site officiel de la République de Côte d'Ivoire

<http://www.transports.gouv.ci-> Ministère en charge du transport

<http://www.energie.gouv.ci-> Ministère en charge des mines et de l'énergie

<http://www.commerce.gouv.ci>- Ministère en charge du commerce
[http:// fr.wikipedia.org/wiki/Commerce](http://fr.wikipedia.org/wiki/Commerce)
[http:// www.wikipedia.org/](http://www.wikipedia.org/)
<http://www.ac-orleans-tours.fr/> - Académie d'Orléans-Tours